

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOU D MAMMERRI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET  
DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION

*Mémoire de fin de cycle*

En vue de l'obtention du diplôme de master *en sciences de gestion*

Spécialité : *management bancaire*

Thème

# Le système de paiement électronique en Algérie Cas de CPA Tizi-Ouzou

Présenté par :

**BENAKLI Kenza**

Dirigé par :

**Mr. DAHMOUNI Abdelkrim**

Membres de jury :

Président : Mr. SAM Hocine (MAA) à l'UMMTO

Examineur : Mr. ALLEG Yassine (MCB) à l'UMMTO

Rapporteur : Mr. DAHMOUNI Abdelkrim (MAA) à l'UMMTO

**Promotion 2020/2021**

# Remerciements

*Je remercie le dieu le tout puissant de m'avoir donné la force et la volonté pour mettre au point et acheminer cette recherche.*

*Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé et soutenu de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.*

*Je tiens à remercier le membre du juré d'avoir accepté d'évaluer et examiner mon travail.*

*En particulier mon promoteur Mr DAHMOUNI pour ses précieux conseils et orientations qu'il m'a prodigué tout au long de la réalisation de ce mémoire, je lui ai très reconnaissantes.*

*Je remercie le directeur général de la Banque CPA de Tizi-Ouzou.*

# Dédicaces

*Je dédie ce modeste travail à mes chers **parents**, mon papa et ma maman qui m'ont soutenu tout au long de mon cursus et dans ma vie quotidienne, ils ont toujours été présents à mes côtés et ont tout fait pour moi et grâce à qui j'en suis là aujourd'hui, Qu'Allah le tout puissant leurs accorde une longue vie en bonne santé.*

*A ma **grand-mère** longue vie à elle.*

*A mes sœurs : **Lila, Tina et Leiticia***

*A mon chéri **Djamel** mon bras droit qui m'a toujours soutenu et à ma belle-mère et toute ma **belle-famille**.*

*A tous mes **cousins** et **cousines**.*

*A toute ma famille et toutes les personnes qui m'ont soutenu et ont contribué à ma joie que ce soit de près ou de loin.*

*A ma chère amie **DJAMILA** je lui souhaite la réussite dans sa vie.*

## Liste des abréviations

**ATM:** Automated Teller Machine.

**BADR :** Banque de l'Agriculture et du Développement Rural.

**BCEAO :** La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

**BDL :** Banque de Développement Local.

**BEA :** Banque Extérieure D'Algérie.

**BNA :** Banque Nationale d'Algérie.

**BOU:** Bank Of Uganda.

**BRI :** Banque des Règlements Internationaux.

**CESF :** Conseil Economique et Social Français.

**CESU :** Chèque Emploi Service Universel.

**CIB :** Carte Interbancaire.

**CN :** chèque normalisé.

**CNEP :** Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.

**CNMA :** Caisse Nationale de Mutualité Agricole.

**CPA :** Crédit Populaire d'Algérie.

**CPSIPS :** Systèmes de Paiement d'Importance Systématique.

**CRI :** Centrale de Règlement Interbancaire.

**CSPR :** Core Principal for Systemically Important Payment Systems.

**DA :** Dinars Algérien

**DAB :** Distributeur Automatique des Billets.

**DGI :** Direction Générale des Impôts.

**EFT :** Emotional Freedom Technics.

**GSIT :** Groupement d'intérêt économique pour un Système Interbancaire de Télécompensation.

**H** : Hypothèse.

**IBAN**: International Bank Account Number.

**IDE**: Investissement Directe Etranger.

**M-Pesa** : Mobile pesa.

**NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

**PC**: Protocol Central.

**PIB** : Produit Intérieur Brut.

**PME** : Porte-Monnaie Electronique

**PMV** : Porte-Monnaie Virtuel.

**RIB** : Relevé d'Identité Bancaire.

**RMI** : Réseau Monétique Interbancaire.

**RTGs**: Real-time gross settlement.

**SATIM** : Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique.

**SET** : Secure Electronic Transaction.

**SFI**: Système Financier International.

**SIGE** : Service Intercommunal de Gestion.

**SIT** : Système Interbancaire de Télécompensation.

**SWIFT**: Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication.

**TDFC** : Transfert de données Fiscales et Comptable.

**TPE** : Terminal de Paiement Electronique.

**UEMO** : Union Economique Monétaire Ouest Africaine.

**UGX** : Uganda shillings.

## Liste des figures

<b>Figure N° 01</b> : Système de paiement interbancaire .....	31
<b>Figure N° 02</b> : Le système SWIFT .....	33
<b>Figure N° 03</b> : La chaîne des opérations de paiement .....	40
<b>Figure N° 04</b> : Les transactions par la carte CIB .....	77
<b>Figure N° 05</b> : LA CARTE CIB .....	78
<b>Figure N° 06</b> : Carte classique .....	79
<b>Figure N° 07</b> : Carte GOLD.....	79
<b>Figure N° 08</b> : Les avantages de l'interbancaire.....	81
<b>Figure N° 09</b> : Mécanisme d'un retrait par carte .....	83
<b>Figure N° 10</b> : Mécanisme du paiement par carte .....	84
<b>Figure N° 11</b> : Répartition par sexe des personnes interrogées .....	91
<b>Figure N° 12</b> : Répartition des personnes interrogées par catégorie d'âge .....	91
<b>Figure N° 13</b> : Répartition de l'enquête par catégorie socioprofessionnelle .....	92
<b>Figure N° 14</b> : Connaissances de la carte CIB .....	93
<b>Figure N° 15</b> : Mode de connaissances de la carte CIB .....	94
<b>Figure N° 16</b> : Titulaires de la carte.....	95
<b>Figure N° 17</b> : Source de l'obtention de la carte CIB.....	96
<b>Figure N° 18</b> : Rythme de l'utilisation de la carte .....	96
<b>Figure N° 19</b> : Mesure de la satisfaction de la carte CIB .....	97
<b>Figure N° 20</b> : Raison de l'utilisation de la carte CIB .....	98
<b>Figure N° 21</b> : Appréciation du cout de retrait par carte CIB par rapport au retrait au niveau du guichet .....	98
<b>Figure N° 22</b> : Mesure de manque de confiance dans l'utilisation de la carte CIB .....	99
<b>Figure N° 23</b> : L'utilisation de la carte CIB auprès du guichet .....	100
<b>Figure N° 24</b> : La manière de retrait au niveau des guichets.....	101
<b>Figure N° 25</b> : Appréciation de l'installation de DAB à l'extérieur de l'agence bancaire ...	101
<b>Figure N° 26</b> : Fréquence des erreurs sur le retrait.....	103
<b>Figure N° 27</b> : La réaction des porteurs de la carte CIB en cas d'erreurs .....	104
<b>Figure N° 28</b> : Le mode de paiement utilise par les utilisateurs de la carte CIB.....	105
<b>Figure N° 29</b> : Appréciation de l'importance du cash en Algérie .....	105
<b>Figure N° 30</b> : Le meilleur avantage de l'utilisation de la carte CIB .....	106

## **Liste des tableaux**

**Tableau N° 01** : Caractéristiques de la carte CIB classique et CIB gold ..... 22

**Tableau N° 02** : Les caractéristiques de la carte interbancaire classique et Gold ..... 80

# SOMMAIRE

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

<b>Introduction générale .....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : Généralité sur les systèmes de paiement en économie bancaire</b>	
<b>Section 1 : Quelques définitions relatives aux systèmes de paiement .....</b>	<b>4</b>
<b>Section 2 : Notion et caractéristique des cartes interbancaires et des chèques normalisés .....</b>	<b>6</b>
<b>Section 3 : Typologie des cartes interbancaires et des chèques normalisés.....</b>	<b>12</b>
<b>Chapitre 2: Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique</b>	
<b>Section 1 : L'évolution du système de paiement .....</b>	<b>28</b>
<b>Section 2 : Les participants et les opérations dans un système de paiement .....</b>	<b>36</b>
<b>Section 3: Le mode de fonctionnement et les normes applicables au système de paiement.....</b>	<b>42</b>
<b>Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains</b>	
<b>Section 1 : L'évolution des systèmes de paiement en Afrique .....</b>	<b>48</b>
<b>Section 2 : Evolution des systèmes de paiement en Algérie et en Ouganda.....</b>	<b>57</b>
<b>Section 3 : Les risques liés aux systèmes de paiement bancaire Africains.....</b>	<b>65</b>
<b>Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de la banque crédit populaire CPA agence Tizi-Ouzou</b>	
<b>Section 1 : Présentation du CPA et l'agence CPA Tizi-Ouzou .....</b>	<b>71</b>
<b>Section 2 : Généralités sur la carte CIB du CPA et le développement de la monétique au sein de la banque populaire d'Alger .....</b>	<b>74</b>
<b>Section 3 : Analyse de l'impact de la mise en place d'une carte interbancaire sur la satisfaction des clients du CPA de Tizi-Ouzou agence .....</b>	<b>90</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>110</b>
<b>Table des matières</b>	

# **Introduction générale**

# Introduction générale

---

Le secteur des établissements de crédit et organismes assimilés joue un rôle Clé dans l'économie d'un pays et peut être considéré comme l'un des moteurs du développement de celui-ci en sa qualité de principale source de financement de l'économie et par conséquent de croissance et de création d'emplois.

Jadis le troc prévalait dans le monde du commerce, maintenant le numérique fait son apparition dans plusieurs secteurs d'activités, les transactions financières sont accomplies par le biais de l'usage des systèmes informatiques. Ces moyens de paiement sont venus permettre aux clients d'être payés à distance, ils sont la résultante et la conséquence de l'application de la réglementation au niveau de la relation entre le client et la banque.

Le système bancaire présente une fonction d'une importance capitale pour le développement économique de tout pays. L'Algérie s'investit ; depuis 1990 ; dans un environnement concurrentiel dans l'objectif de libéraliser son système bancaire et de l'intégrer au niveau international ; à travers la promulgation de la loi N 90-10 du 14 avril relative à la monnaie et au Crédit ; loi qui a été suivie par plusieurs réformes.

Dans ce cadre les autorités bancaires algérienne se sont engagées dans la mise en place de nouvelles techniques financières pour améliorer et développer ses systèmes et moyens de paiements ; afin d'assurer la circulation de la monnaie et la distribution des services avec une plus grande efficacité.

La monétique a connu de grandes mutations dans la plupart Des pays dans le domaine de la gestion des instruments de paiement. Par le passage d'instruments de paiement traditionnels tels que espèces et le chèque à des instruments moderne comme de paiement type électronique.

Dans le cadre des autorités bancaires algériens sont engagés dans de nouvelles techniques financières pour améliorer et développer les moyens de paiement dans cette applique les banques algérienne décide de mettre en place un projet monétique national par la mise en commun de leurs moyens et ont créé la SATIM qui a Par mission principale d'accompagner les banques et le lancement du premier réseau monétique interbancaire en Algérie.

Notre travail s'inscrit dans la thématique générale. De la modernisation du système de paiement on Algérie à travers des différents mécanismes de transfert Des fonds entre les banques et différents agents économiques.

# Introduction générale

---

De ce fait ma problématique consiste à répondre à La question suivante :

**Quel appréciation peut-on Faire de l'introduction Descartes interbancaire dans la sphère bancaire?**

Afin de bien cerner cette problématique j'ai posé La question secondaire suivante :

**Comment peut-on expliquer les éléments de blocage de la généralisation des cartes interbancaire ?**

Pour répondre à ses questions ; j'ai retenu deux hypothèses qui me semble opportune.

## ❖ **Les hypothèses :**

1. L'effort consenti par ses économies face à l'impératif d'une intégration régionale est international fais que cet Instruments (carte interbancaire) se généralise ;
2. L'asymétrie d'information fait que les agents économiques intervenant dans la sphère bancaire ralentissent le processus de généralisation des cartes interbancaire.

## ❖ **L'objet de recherche :**

C'est dans cet ordre que j'ai inscrit l'objet de ma thématique de recherche. Elle vise à comprendre les raisons de la sous-utilisation de la CIB et comme un atout monétique et de démontrer l'intérêt de l'utilisation de cet instrument en Algérie.

## ❖ **La méthodologie de recherche :**

Pour ce faire, j'ai procédé pour une approche inductive consiste à étudier les effets des décisions des autorités monétaires sur le comportement des agents économiques, principalement bancaire.

J'ai procéder par une enquête par questionnaire au prix d'un échantillon des clients de la banque CPA Tizi-Ouzou.

Par cette démarche je tenterai de montrer l'intérêt de l'utilisation et du développement de la carte interbancaire.

# Introduction générale

---

## ❖ Structure du travail :

À partir des hypothèses et questionnement avancé, j'ai établi un travail structuré Autour de quatre chapitres :

- Le premier chapitre : généralités sur le système de paiement.
- Le deuxième chapitre : le fonctionnement des systèmes de paiement électronique.
- Troisième chapitre: évolution des systèmes de paiement dans les pays africains.
- Quatrième chapitre : Le cas pratique : le paiement électronique en Algérie Cas de la banque crédit populaire CPA.

## ❖ L'objectif du travail :

1. Sur le plan théorique il s'agit de présenter quelques éléments théoriques et historiques relatif au système de paiement.
2. Sur le plan pratique, il s'agit d'identifier non seulement l'appréciation des CIB dans la sphère bancaire mais aussi de sortir les éléments de blocage de cet instrument.

# **Chapitre 1**

## **Généralités sur les moyens de paiement**

**Section 1 : Quelques définitions relatives aux systèmes de paiement**

Le système vient du mot grec « Systema » qui veut dire « ensemble » qui a été un système de pensée avant d'être un système opérationnel. C'est l'ensemble dont les parties sont interdépendantes mais dont le tout existe indépendamment des parties. La définition la plus utilisée au système de paiement est celle attribuée par le comité sur le système de paiement et de règlements (CSPR) de la banque des Réglements Internationaux (BRI) : «un système de paiement est constitué d'un ensemble d'instrument, de procédures bancaire et particulièrement de systèmes de transferts de fonds interbancaires qui assurent la circulation de la monnaie ».

Alors la notion de système de paiements fait appelle à la définition de certains concepts en rapport avec lui :<sup>1</sup>

**1.1. Instruments de paiement (means of payment)**

Ce sont des matières premières des systèmes de paiement. Le dénouement d'une opération de règlement dans un système de paiement exige l'accord de différentes parties sur l'instrument de paiement. Ils peuvent être définis comme étant «Un certain nombre des techniques et méthode permettent de véhiculer des flux financiers d'un débiteur d'une obligation financier à destination d'un créancier de la même obligation soit directement ou bien à travers l'utilisation des circuits bancaires et interbancaires ».<sup>2</sup>

**1.2. Ordre de paiement**

Un ordre est un message demandant le transfert des fonds (sous la forme d'une créance monétaire tirée sur l'une des parties) à l'ordre du bénéficiaire.

L'instrument et l'ordre de paiement peuvent être joints (un chèque) ou disjoints (un virement). Dans ce dernier cas, le tiers payant (la banque tirée) doit transférer le contenu de l'instrument sur un autre support (troncations), ce qui donne lieu à l'innovation (le tiers payant se substitue aux parties).

---

<sup>1</sup> RAMBURE DOMINIQUE « Les système de paiement » ECONOMIC, Paris, 2005, P.48

<sup>2</sup> BRI, CSPR (2003) : « Glossaire des termes utilisés pour les systèmes de paiement et de règlement », P.53

**1.3. Paiement**

Paiement est l'action de transfert d'une créance monétaire du payeur sur un titre (comme une banque) acceptable par le bénéficiaire.

**1.4. Règlement**

Le règlement est un acte par lequel s'éteint une obligation liée à un transfert de fonds ou de titres entre deux ou plusieurs parties. Il faut que le règlement final s'appuie sur un marché monétaire qui disposant d'une liquidité suffisante, le marché doit être assez large (nombre de participants, diversité des instruments, approvisionnement du marché, et horaires d'ouverture. Il s'agit aussi d'un marché endogène mais le marché n'est pas parfait (les banques n'ont une position et un seul-créditeur ou débiteur, ils vis-à-vis de l'ensemble des autres banques du système.

Dans l'autre côté le règlement est une opération bancaire qui liquide les soldes en effectuant les virements de compte à compte.

**1.5. Compensation**

La compensation est un accord entre deux contre parties ou des participants à un système de paiements consistant à ramener à un solde unique. Le taux de compensation ne doit pas dépasser quelques pourcentages. Donc la compensation est une opération purement comptable qui se contente d'enregistrer les créances et les dettes et calculer les soldes.<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> RAMBURE D. (2005) Op.cit, P.48

**Section 2 : Notion et caractéristique des CIB et des chèques normalisés****2.1. Définition de la monétique**

Jusqu'à la fin de la décennie 1970, l'informatique bancaire servait principalement à rationaliser le traitement de masse des informations financières. Elle était donc essentiellement un outil de gestion interne pour les entreprises (informatique de gestion financière) et pour les institutions financières (informatisation de l'arrière-guichet) différence principale, aujourd'hui, réside dans le fait que les transactions financières sont directement touchées à la source par le processus d'« électronique ». En effet, la mise en place d'un nouveau système d'échanges accompagnée par l'introduction de nouveaux moyens de paiements était devenue un fait incontournable et a donné naissance à la monétique.

La monétique est un ensemble de dispositifs basé sur l'électronique et l'informatique dans les transactions bancaires. La monétique résulte de la contraction de « monnaie » et « électronique ». Elle est de ce fait, l'ensemble des moyens informatiques et électroniques utilisés comme modes de paiement.

Selon le Conseil Economique et Social Français (CESF), « La monétique est l'ensemble des techniques informatiques, magnétiques, électroniques et télématiques permettant l'échange de fonds sans support de papier ».

Le Larousse Economique 2003, quant à lui, définit la monétique comme « L'ensemble des moyens techniques utilisés pour automatiser les transactions bancaires et monétaires. La monétique assure notamment la gestion des cartes bancaires, la distribution automatique des billets ainsi que les systèmes électroniques de transfert d'informations ou de fonds ».

Ainsi, cette monétique, que la pratique quotidienne assimile trop souvent aux seules cartes bancaires, constitue-t-elle en fait un ensemble beaucoup plus vaste articulée autour d'une multitude de sous-ensembles technologiques faisant intervenir plusieurs générations de produits, de techniques et de fonctions.

**2.2. Le système de paiement par carte interbancaire**

La carte CIB, est une carte interbancaire, elle est reconnaissable par le logo CIB en Algérie et par le logo ATM card en Ouganda, qui est imprimé sur la carte. On y trouve également le logo et la dénomination de la banque émettrice de la carte.

La carte est équipée d'un micro-processeur appelé communément « puce » qui gère et sécurise les transactions de paiement.

Elle permet à son titulaire appelé « porteur de carte » de régler ses achats auprès de différents commerces de détail tels que les hôtels, les restaurants, les magasins superettes, les pharmacies...<sup>4</sup>

C'est un instrument de paiement et de retrait interbancaire domestique qui est accepté chez les commerçants affiliés au réseau monétique interbancaire et surtout les distributeurs automatiques de billets (DAB) installés sur le territoire national.

Le paiement par carte interbancaire s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation du système de paiement de masse initié et suivi par le Ministère délégué chargé de la réforme financière et constitue l'un des maillons importants de la modernisation du secteur bancaire. Ce projet d'envergure nationale répond aux standards internationaux en la matière.<sup>5</sup>

Ce moyen est principalement destiné au marché commerçant-à-consommateur, il permet aux « porteur de cartes » à la fois, de tirer de l'argent liquide au niveau des distributeurs de billets et de règle des transactions d'achat de biens et services. Il permet aussi d'effectuer des transactions en personne directement chez le commerçant ou à distance sur un site internet de commerce électronique. Le système, en revanche, n'est pas universel et « dépend d'un réseau de participants ».

En d'autre terme, les consommateurs et les marchands ne peuvent l'utiliser que s'ils adhèrent à un réseau. Les transactions par carte sont limitées au type de carte et à la

---

<sup>4</sup> Terme utilisé pour faire référence aux clients de la banque).

<sup>5</sup> MANN RONALD « The growth and regulation of payment card markets », cambridge 2006.

taille du réseau auquel la banque émettrice adhère. Ainsi, il existe plusieurs réseaux de paiement pouvant avoir une taille et une portée nationale, régionale ou internationale.

### **2.3. Les caractéristiques d'un système de paiement par carte interbancaire**

Nous venons de voir dans la définition que le paiement par carte est un moyen qui utilise une monnaie électronique et un réseau pour fonctionner. Selon la définition de la BRI, « la monnaie électronique est une valeur monétaire mesurée en unités fiduciaires et stockée sous forme électronique ».

Cette forme, dans notre cas, est une forme binaire du fait que son stockage et sa transmission ne sont pas possible que par le biais des supports informatiques.

Ces supports sont les cartes bancaires des consommateurs et les ordinateurs des banques et des opérateurs. Les unités de paiement contenues dans les cartes sont achetées par le débit d'un compte bancaire et leur pouvoir libérateur est limité aux seuls commerçants qui acceptent de les recevoir, en d'autres termes ceux faisant du réseau. Les caractéristiques du paiement par carte se résument aux propriétés de cette monnaie électronique.<sup>6</sup>

#### **➤ Les propriétés de la monnaie électronique**

Les transactions monétaires assistées par ordinateur «doivent obligatoirement remplir certaines condition », c'est-à-dire possèdent les propriétés suivantes :

- **L'atomicité** : une transaction doit se dérouler intégralement jusqu'au bout avant de produire un résultat. Cette propriété est nécessaire pour pouvoir restaurer l'état initial en cas d'interruption.
- **La consistance** : tous les intervenants doivent être d'accord sur les points essentiels de la transaction.

---

<sup>6</sup> **B.I.S.** Implications for central of the development of electronic money. Bâle: (BRI) Banque des Règlements Internationaux, 1996. P.13.

- **L'isolement** : le déroulement d'une transaction ne doit pas perturber les autres transactions afin que le résultat final d'un ensemble de transaction qui se recouvrent partiellement soit le même quel que soit l'ordre de l'exécution.<sup>7</sup>
- **La durabilité** : c'est la propriété qui permet de retrouver l'état antérieur au début de la transaction, si le système tombe en panne en cours d'opération. Aucun acheteur ne doit se trouver forcé à payer une transaction interrompue.
- **La personnalisation** : signifie que l'identité de l'acheteur intervient explicitement pour l'acquittement des obligations. Celle-ci met en relation, directement ou indirectement, un moyen de paiement avec le débiteur.
- **La traçabilité** : cette propriété permet de suivre les diverses étapes d'une transaction.

Dans les cartes à puce, une zone protégée préserve la trace des opérations réalisées.

Cependant, une confidentialité totale des échanges est assurée à l'aide d'un algorithme de chiffrement puissant.

L'ordre de paiement est irrévocable, il peut être donné :

- **Par validation d'une signature**, qui doit être vérifiée par le commerçant avec l'original figurant sur la carte.
- **Par frappe du code confidentiel** que la banque communique à chaque client qui est seul censé le connaître,
- **Par révélation du numéro de la carte bancaire**, dans le cas d'utilisation par téléphone, vente par correspondance ou par internet.<sup>8</sup>

#### 2.4. Le système de paiement par chèque normalisé<sup>9</sup>

Le chèque est un titre de paiement émis par le débiteur sur la banque où il a ouvert un compte. Historiquement le chèque a joué un rôle moteur dans le

---

<sup>7</sup> La forme binaire est la forme électronique permettant de transmettre et de sauvegarder des informations sur un support informatique.

<sup>8</sup> **SHERIF Mostafa Hachem**. Paiements électroniques sécurisés. PPUR, 2007. P50.-51-52.

<sup>9</sup> EN France, 2,5 millions de chèques sont volés chaque année représentant 400 millions d'euros de pertes

développement des techniques bancaires. Comme l'émission de billets de banques était réservée – de fait puis de droit – aux banques centrales, les banques commerciales ont développé les activités de dépôt et les services de paiement par chèque. Les pays anglo-saxons ont une longue pratique du chèque.

Le chèque a pour objet de permettre au titulaire de ses comptes d'utiliser les sommes qu'il y dépose sans avoir à manipuler de numéraire (commodité).

Le chèque peut être stipulé payable à une personne dénommée, avec ou sans clause express à ordre, avec clause non à ordre, ou au porteur. Cette clause à ordre ou non à ordre permet la transmission ou non du chèque.

Techniquement, le chèque est faiblement automatisable. L'insertion d'une bande magnétique préenregistrant les informations disponibles (le n° du compte du client et le code IBAN de la banque) et l'utilisation de lecteurs optiques ne peuvent concurrencer les instruments de paiement incorporant les technologies les plus récentes. En outre le chèque est un moyen de paiement vulnérable : perte, vol, contrefaçon, falsification, provision insuffisante.

Commercialement, le chèque bénéficie de la simplicité d'émission et des habitudes acquises. C'est un moyen de paiement universel (utilisable pour tous les types de paiement) mais coûteux, bien que ne soit pas très disertes sur un sujet aussi sensible.

### **2.5. Les caractéristiques d'un système de paiement par chèque normalisé**

Pour que le chèque soit valable, il faut qu'il comporte les mentions obligatoires suivantes :

- La dénomination du chèque, insérée dans le texte même du titre et exprimée dans la langue employée dans la rédaction de ce titre,
- L'ordre express de payer (payez contre ce chèque) une somme libellée en chiffres et en lettres ;
- L'indication du tire (nom de l'établissement de crédit teneur du compte) ;
- L'indication du lieu où le paiement doit s'effectuer (agence bancaire) ;

- La date et le lieu de création du chèque ;
- Le nom et la signature du tireur ;
- Le titulaire du compte et le numéro de compte.

Il ne s'agit pas d'une mention obligatoire mais pour des raisons pratiques évidentes, la banque fait figurer le numéro de compte bancaire sur les formules du chèque est réputé non valable comme chèque, tout chèque non conforme aux formules délivrées par l'établissement bancaire ou tout chèque dans lequel l'une des énonciations obligatoires fait défaut, mais il peut être considéré comme un titre ordinaire établissant la créance, si ses conditions comme titre sont remplies.

Les appellations bancaires différencient les chèques par rapport à leurs lieux de paiement ou par rapport à leurs caractéristiques propres, ainsi on parle:

- Les chèques sur place pour désigner les chèques payables sur le centre lui-même;
- Les chèques hors place ou déplacé pour les chèques payables sur d'autres villes;
- Les chèques de guichets ou "de dépannage" ou "omnibus" servant à des retraits d'espèces en agence, en cas d'oubli du chèque; aussi pour les personnes interdits aux chèques.
- Les chèques postaux se présentant sous forme de mandat-carte;
- Les chèques de voyages ou "traveller's check" pour ceux émis par les banques étrangères.

Le titulaire d'un compte peut établir un chèque en faveur d'une personne et le lui remettre en paiement, par ce chèque, le titulaire de compte donne l'ordre à sa banque de payer une somme déterminée à la personne désignée, c'est pourquoi on l'appelle un chèque de paiement. Le chèque met en relation trois personnes qu'ils sont :

- Le tireur : c'est la personne qui établit le chèque;
- Le tiré : la banque qui doit payer;
- Le bénéficiaire : la personne qui doit recevoir le paiement.

## Section 3 : Typologie des CIB et des chèques normalisés

### 3.1. Les types des cartes interbancaires

La carte bancaire est présentée, aujourd'hui, à son titulaire sous différentes formes, à savoir:

#### a) Les cartes de retrait

Ce sont des cartes dont la fonctionnalité majeure est le retrait des espèces (billets de banque) auprès des distributeurs automatique de billets (DAB). Elles proposent aussi classiquement comme fonctionnalités complémentaires la consultation de compte, les virements, et les commandes de chèquiers.

#### b) Les cartes de paiement<sup>10</sup>

Ce sont des cartes qui offrent à leurs porteurs, la possibilité de régler les factures de leurs achats à travers les terminaux de paiement électronique (TPE) installés auprès des commerçants adhérents au réseau. Les cartes de paiement offrent à elles seules une gamme étendue de produits que l'on pourra différencier selon deux critères:

- Critère de « territorialité du réseau d'acceptation » qui distingue :
  - **Les cartes « domestiques »** : utilisables sur le réseau national.
  - **Les cartes « internationales »** : utilisables dans le réseau international des commerçants agréés. D'un point de vue technique, les cartes internationales peuvent être utilisées dans le réseau domestique, mais le traitement des opérations se fera via le réseau international avec tout ce que cela implique comme frais de traitement et de commissions.
- Critère de « modalités de débit » des transactions effectuées qui distingue :
  - **Les cartes « à débit immédiat »** : selon lesquelles le compte du titulaire est débité à l'instant même où le paiement est effectué (en temps réel).

---

<sup>10</sup> HARBI A. (2006) : «Les nouveaux moyens de paiement: de la carte bancaire au porte –monnaie électronique», mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du Diplôme Supérieur d'Etudes Bancaire, 5<sup>ème</sup> promotion, Ecole Supérieure de Banque, p. 30.

- **Les cartes « à débit différé »** : qui permettent à leurs titulaires le regroupement des transactions afin d'effectuer leur règlement en une seule fois (généralement à la fin du mois).

Nous distinguons ainsi, trois grandes catégories de cartes de paiement :

- **Les cartes de débit** : elles sont rattachées au compte bancaire du titulaire, au même titre que le chéquier. Elles permettent d'effectuer des paiements 24H/24 dans le commerce, services et les stations de services. Lors de l'utilisation de la carte de débit, le compte du porteur est débité à chaque fois qu'il l'utilise. Comme elle permet aussi des retraits et peut être utilisée au niveau national ou international. Ces cartes peuvent être assorties ou non de l'option d'autorisation systématique comme elles peuvent être à débit immédiat ou différé ;
- **Les cartes de crédit** : présente généralement les mêmes caractéristiques que la carte de débit, mais elle est associée à une réserve d'argent, dont l'utilisation induit le calcul d'intérêt. Émises par une banque ou un établissement financier, ces cartes sont rattachées à un compte spécial assorti d'une ligne de crédit, le plus souvent permanent et renouvelable, en vertu d'un contrat préalablement conclu avec le client. A la fin de chaque mois, le titulaire rembourse non pas les transactions elles-mêmes, mais les mensualités de crédit prévues au contrat (montant et taux d'intérêt). Ce type de cartes se présente aujourd'hui comme le moyen le plus privilégié sur Internet pour tous les commerces à distance ? elles sont les seules à offrir des garanties de paiement aux commerçants du monde entier. Les géants américains Visa, MasterCard et Américain Express sont des références supranationales certaines : Visa est aussi la carte de paiement la plus employée dans le monde.

Une carte de crédit est un outil de paiement pratique et souple, accepté dans plus de 200 pays et des millions de commerces dans le monde. Les consommateurs profitent, des facteurs suivants :

- Accès à un crédit non garanti (aucune garantie n'est requise relativement au montant imputé) ;

- Paiement exempt d'intérêt entre la date d'achat et la fin de la période de facturation ;
- Paiement instantané des achats, permettant d'obtenir sans tarder des biens et des services ;
- Garantie des achats si l'article est endommagé, volé ou non livré ;
- Accès en tout temps ;
- Protection contre la fraude (responsabilité zéro pour le consommateur en cas de fraude) ;
- Autres récompenses et avantages, comme des milles aériens, de l'assurance-auto, de l'assurance multirisque et des programmes de garantie prolongée.

Les détaillants ne sont pas tenus d'accepter les cartes de crédit, mais de plus en plus le font car il s'agit de la méthode de paiement privilégiée d'un grand nombre de consommateurs. Les détaillants qui choisissent d'accepter les cartes de crédit en tirent des avantages immenses, notamment :

- Paiement rapide et garantie qui réduit les files d'attente aux caisses ;
- Possibilité d'accepter les paiements à crédit sans se soucier de la solvabilité de leurs clients, de l'insuffisance de fonds ou des retards de versement ;
- Réduction des coûts et du temps de manipulation de l'argent liquide, y compris balance de la caisse en fin de journée, véhicules blindés, risque plus élevé de vols et de larcins, et erreurs de la part des caissiers ;
- Augmentation des ventes
- Offre d'une variété d'options de paiement aux consommateurs ;
- Élargissement des marchés.

La carte de crédit présente des avantages à savoir :

- Facilité de paiement à l'échelle mondiale, de nombreuses boutiques web acceptent aussi les cartes de crédit même dans les régions reculées donc l'utilisation de cette carte est possible ;

- Les achats avec une carte de crédit sont souvent assurés contre la perte et le vol même dans les boutiques web, si le produit n'est pas reçu, l'annulation de la transaction est possible ;
- Le paiement est reporté jusqu'à la fin du mois, sans autres frais.
- La possibilité d'échelonner les paiements.
- Les sociétés de cartes de crédit proposent généralement des services relativement intéressants et font régulièrement des promotions spéciales pour les titulaires de cartes.

Mais les cartes de crédit présentent aussi des inconvénients, à savoir :

- La fraude y est plus fréquente avec une carte de crédit qu'avec une carte bancaire ;
- Avec de nombreuses cartes de crédit, le risque est presque entièrement couvert par l'émetteur ;
- Les crédits via la carte de crédit sont relativement chers, comparés aux crédits de longue haleine et les intérêts y sont élevés ;
- Avec une carte de crédit, l'emprunt se fait de manière très flexible, comme avec une réserve, l'amortissement des frais peut se réaliser à n'importe quel moment et les dépenses sont libres dans la limite du plafond ;
- La plupart des cartes de crédit peut se faire chaque année, si non, elle est automatiquement prolongée.

Le retrait d'argent avec une carte de crédit est relativement cher, le retrait par carte bancaire est presque toujours plus avantageux. D'autre part, les frais de change sont relativement élevés (généralement 2%) si le paiement s'effectue par une autre devise.

- **Les cartes prépayées** : c'est une carte qui permet de se procurer des biens ou des services en échange d'un paiement déjà effectué. Elle peut s'agir d'une carte de téléphonie cellulaire, carte de transport en commun ou carte de crédit prépayée.

**c) Les cartes de garantie de chèque**

Créées comme système interbancaire de dépannage aux guichets bancaires (à la place des chèques certifiés et des chèques de banque), les cartes de garantie de chèques sont des cartes dont les références, reportées par le bénéficiaire sur le chèque qu'il a reçu comme moyen de paiement, confèrent à ce dernier la garantie de paiement de l'émetteur pour peu qu'il ait correctement reporté le numéro de la carte sur le chèque présenté.<sup>11</sup>

Ce système est peu connu en Europe (mis à part quelques pays comme l'Allemagne) car les banques de l'hexagone y voient une concurrence au système des cartes de paiement qu'elles ne considèrent toujours pas amorti.<sup>12</sup>

**d) Le porte-monnaie électronique (PME)**

Un porte-monnaie électronique est une «carte prépayée, rechargeable et polyvalente, transportant des unités électroniques de paiement pour les paiement de proximité ou de faibles montants».<sup>13</sup>

Ce moyen de paiement peut se substituer à d'autres formes de monnaie au gré du porteur. Les porte-monnaie électroniques sont ainsi des relevés électroniques ambulants des fonds dont dispose le porteur. Ces registres renferment une valeur préchargée qui sert d'instrument d'échange dans les circuits monétaires ouverts.

La protection de la valeur monétaire se fonde sur la difficulté (si non l'impossibilité) de fabriquer une fausse carte ou de manipuler les registres.

Ce moyen de paiement est utilisé dans un « réseau économique ouvert », c'est-à-dire que l'utilisateur peut effectuer des achats sans restrictions préalables et indépendamment de l'émetteur.

---

<sup>11</sup> HARBI A. (2006). Op. p. 32.

<sup>12</sup> ARIRA G. (novembre 1999) : « Les mutations de la carte bancaire », revue Banque & stratégie, n°165, p.21.

<sup>13</sup> HACHEM CHERIF M. (2000): « Paiement électroniques sécurisés », Presse polytechniques et Universitaires Romandes, p. 46.

Cette notion est différentes de celle qui se rapporte au réseau de télécommunication qui peut être « ouvert » ou « fermé » selon que les protocoles d'accès de transmission sont normalisés ou propriétaire.

L'avantage principal du PME pour les consommateurs est son côté pratique.

L'utilisation de ce dernier pour le règlement des achats de petit montant tels que les journaux, le café ou les articles, réduit considérablement le problème de petite monnaie tout en permettant l'accélération des transactions et la confidentialité des opérations.

D'un autre côté, le PME permet pour les commerçants, un gain de temps et d'argent dans les opérations et la manipulation des espèces, tout en assurant la garantie du paiement. Quant aux émetteurs de PME, ce dernier leur permet de diminuer les coûts de gestion de la monnaie manuelle, de combattre la fraude, d'éviter les charges relativement élevées de traitement et enfin de bénéficier de nouvelles sources de revenus (commissions prélevées sur les commerçants et les consommateurs).<sup>14</sup>

➤ Voici quelques exemples des PME les plus utilisés :

- **Mondex (filiale de MasterCard):** porte-monnaie sans limitation de montant chargé à partir d'un compte en banque.
- **Moneo :** porte-monnaie électronique qui permet au client de régler ses achats de petits montants chez les artisans commerçants grâce à une carte à puce et un Terminal de Paiement Electronique (TPE).
- **Visa-Cash :** porte-monnaie (rechargeable ou non) limité en montant et qui ne permet pas le transfert direct entre cartes.

#### e) **Le porte monnaie virtuel (PMV)**

Contrairement au porte monnaie électronique, le contenu du porte-monnaie virtuel n'est pas géré dans une carte ou un objet détenu par le porteur, mais il s'agit d'un enregistrement sur un serveur informatique, destiné à régler des achats effectués dans le cadre du commerce électronique.

---

<sup>14</sup> Rapport de BRI [BAN 96, Page13]

Il est destiné à offrir une solution aux paiements de petit montant effectués à distance sans imposer de terminal complexe pour cette utilisation.

Le PMV assure les paiements qui concerne les ventes à distance de services: renseignement (annuaires, banques, horaires de traient d'avion), assistance téléphonique, billetteries ou les ventes de biens de petits montants (restaurations rapides, commandes de fleurs et de cadeaux).

Dès son apparition, la monnaie électronique a fait l'objet de plusieurs débats théoriques.

Un premier groupe, généralement représenté par les instances bancaires, s'attache à démontrer l'impossibilité d'une nouvelle forme de monnaie. Pour celui-ci, les valeurs électroniques transmises dans le cadre de nouveaux instruments de paiement appartiennent simplement à une forme plus électronique de la monnaie scripturale.<sup>15</sup>

D'autres jugent que la monétique est réellement une nouvelle forme de monnaie utilisant de nouveaux supports. Pour Perdrix (1994, p. 98) par exemple, « les unités<sup>16</sup> chargées sur une carte prépayée ne peuvent être totalement assimilées ni à l'une ni à l'autre des deux formes de monnaie traditionnelle (monnaie fiduciaire, monnaie scripturale), il y a lieu de considérer que cet encours constitue une nouvelle forme de monnaie que l'on pourrait qualifier de monnaie électronique (...) ».

### **3.1.1. Les avantages de paiement par carte interbancaire**

- La traçabilité des opérations d'achat et de vente de biens et de services ;
- La sécurité puisque moins de cash dans les poches ;
- Acheter sur internet et éviter les temps de déplacements et d'attente ;
- Opérations de retrait et de paiement 24h/24 et 7j/7 ;
- Débit immédiat des retraits et des paiements par carte interbancaire (CIB) ;
- Renouvellement automatique sauf avis contraire ;

---

<sup>15</sup> TORING J.P. et BRION F. (1998) .p. 99.

<sup>16</sup> BOUNIE D. et SORIANO S. (2003): « La monnaie électronique: Principes, fonctionnement et organisation », revue Les Cahiers du Numérique, volume 4, n° 1, pp. 71-92. p. 81.

- Opposition et blocage faciles et immédiats de la CIB en cas de perte ou de vol;
- Protection renforcée grâce au code confidentiel personnel.

Également elle présente des avantages pour toutes les parties :<sup>17</sup>

➤ **Pour le porteur**

- La carte est un moyen de paiement universel ;
- Une disponibilité des fonds à tout moment (24h/24, 7j/7) ;
- Commodité, simplicité et rapidité de mise en œuvre de la transaction ;
- Une sécurité totale grâce au code confidentiel ;
- Une fiabilité accrue dans la mesure où la carte bancaire limite les risques de vol, de perte de falsification.

➤ **Pour le commerçant**

- Elle comporte une garantie de paiement et le dispense d'entreposer du cash ;
- Rapidité, simplicité et commodité dans les opérations de paiement ;
- Garantie de paiement immédiat ;
- Sûreté et sécurité quant au traitement et manipulation des espèces (détection de faux billets, multiple comptage, transport à la banque, vol) ;
- Enregistrement et débit immédiats en caisse ;
- Facilité des opérations de règlement pour les clients ;
- Fin des files et des problèmes de petite monnaie.

➤ **Pour les banques**

- La carte est un instrument entièrement informatiser dans les coûts de traitement sont faible mais les coûts d'investissement sont élevés.
- Une automatisation totales des systèmes de règlement et de compensation permettant d'agir rapidement en cas d'urgence (annulation d'une opération, blocage d'une carte suite à la perte ou au vol de celle-ci).
- La réduction, voir l'annulation du risque d'erreurs sur les opérations effectuées sauf en cas de dysfonctionnement des machines ;

---

<sup>17</sup> Perdrix M. (1994): « La problématique des paiements par carte prépayée », Bulletin de la Banque de France, pp. 93-100, In BOUNIE D. et SORIANO S. (2003). p. 83.

- Diminution du coût de gestion des monnaies manuelles (billets et pièces), sachant que celles-ci, dans le système classique, doivent être comptées, triées, stockées, inscrites en sortie de caisse, emballées, transportées, entreposées et assurées ;
- Une facilitation des opérations d'audit étant donné que les traces des opérations effectuées avec une carte bancaire peuvent être consultables rapidement et à tout moment.

D'autres avantages tel que :

- Rapidité d'utilisation lors des paiements et des retraits d'espèces ;
- Évite de devoir circuler avec des espèces sur soi ;
- Très large acceptation par les commerçants ;
- Facilite les paiements en ligne ;
- Inclusion d'assurances d'assistance dans l'offre.

### **3.1.2. Les inconvénients de paiement par carte interbancaire**

- Cotisation annuelle ;
- Frais possibles sur les retraits d'espèces ;
- Acceptation limitée chez certains commerçants ;
- Plafonds de paiement et de retrait ;
- Ne permet pas les paiements entre particuliers ;
- Difficulté pour tenir à jour les paiements effectués.
- Des investissements très lourds dont la rentabilité ne peut être perçue qu'à très long terme ;
- Une durée d'amortissement relativement longue concernant les coûts d'installation et de mise en œuvre du système ;
- Commissions élevées sur certaines catégories d'opérations (retrait ou paiement à l'étranger) ;
- Investissements importants dans les équipements (lecteurs de carte, câblage, lignes téléphoniques, ...) ;
- Paiement de commissions sur les transactions.

D'autre inconvénient tel que :

- ✓ **Possible refus** : Un paiement par carte peut être refusé en dessous d'un certain montant. Cette pratique n'a rien d'illégal si le commerçant a pris la précaution d'informer ses clients par affichage, avant le passage en caisse. En revanche, si le commerçant a informé ses clients par affichage qu'il accepte telle ou telle carte, il ne pourra ensuite la refuser.
- ✓ **Dépenses plafonnées** : C'est le contrat de la carte bancaire qui fixe la somme limite à payer par carte. Ces montants peuvent être modifiés, si cela est demandé, en cours de contrat.
- ✓ **Carte d'identité** : Elle peut être demandée par le commerçant si celui-ci a pris la peine de le signaler par voie d'affichage.

Deux types de cartes interbancaires sont émis par les banques:

- **La carte CLASSIC**

Offre des services de paiement et de retrait interbancaires. Elle est proposée à la clientèle selon les critères arrêtés par chaque banque.

- **La carte GOLD**

Proposée également à la clientèle selon les critères arrêtés ; Outre le paiement et le retrait d'espèces, cette carte offre des fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait et de paiement plus importants.

Le design est identique, la couleur est différente : la carte « GOLD » est dorée et la carte « CLASSIC » est de couleur bleue dégradée.

Certaines banques, comme AL SALAM Banque, peuvent émettre des cartes CIB des deux catégories avec d'autres couleurs.

Tableau N° 01 : Caractéristiques de la carte CIB classique et CIB gold

CARTE CIB CLASSIQUE	CARTE GOLD
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une carte de couleur bleue.</li> <li>• Visuel unique sauf logo de la banque émettrice.</li> <li>• Carte destinée à une clientèle à revenu moyen.</li> <li>• Carte à piste magnétique</li> <li>• Carte à puce.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une carte de couleur dorée.</li> <li>• Fond de carte unique sauf logo de la banque émettrice.</li> <li>• Carte destinée à une clientèle à revenu important.</li> <li>• En cas de vol ou de perte, cette carte peut être remplacée en 48 heures.</li> </ul>

Source : Documents établies dans le site du SATIM.

### 3.2. Les types des chèques normalisés

Il y a plusieurs formes de chèques bancaires, on va citer les plus reconnus en Afrique :

- **Le Chèque Barré**
  - Pour éviter l'utilisation frauduleuse du chèque, le porteur peut le barrer. Le barrement est le fait de mettre deux traits parallèles au recto du chèque, de préférence à l'angle supérieur gauche.
  - Un chèque barré ne peut jamais être encaissé en espèces.

Le barrement du chèque peut être :

- **Un barrement général** : lorsqu'il ne comporte aucune mention entre les deux barres. Cela implique que la banque tirée peut payer ce chèque à n'importe quel établissement bancaire.

**NB:** Un chèque à barrement général ne peut être payé par le tiré qu'à l'un de ses clients ou à un établissement bancaire.

- **Un barrement spécial** : lorsque le nom d'une banque est inscrit entre les deux barres. Seule cette banque peut encaisser ce chèque.

**NB:** Un chèque à barrement spécial ne peut être payé par le tiré qu'à l'établissement bancaire désigné ou, si celui-ci est le tiré, qu'à son client. Toutefois, l'établissement bancaire désigné peut recourir pour l'encaissement à un autre établissement bancaire.

Un établissement bancaire ne peut acquérir un chèque barré que d'un de ses clients, ou d'un autre établissement bancaire. Il ne peut l'encaisser pour le compte d'autres personnes que celles-ci.

Un chèque portant plusieurs barrements spéciaux ne peut être payé par le tiré que dans le cas où il s'agit de deux barrements dont l'un pour encaissement par une chambre de compensation.

Le biffage du barrement du chèque est réputé nul et non avvenu et le chèque restera barré.

- **Le Chèque Non barré**

Il est transmissible et endossable : il peut être encaissé en espèces au guichet de la banque.

- **Le Chèque Certifié**

La certification résulte de la signature du tiré au recto du chèque. Elle a pour conséquence le blocage de la provision du chèque pendant tous les délais légaux de présentation au paiement.

Ainsi la provision du chèque certifié reste sous la responsabilité du tiré, bloquée au profit du porteur jusqu'au terme des délais légaux de présentation.

Passés ces délais, les mentions de certification deviennent sans effet et la provision du chèque est recreditée au compte du client.

- **Le Chèque de Banque**

C'est un chèque dont le tireur et le tiré sont le même (même banque). Il présente l'avantage d'apporter la garantie de paiement sur une preuve beaucoup plus longue que le chèque certifié. Il est délivré gratuitement à la demande de certaines entreprises pour leur permettre de régler les administrations (Direction des Impôts Directs et Indirects,...).

Il existe d'autres formes de chèque :

- **LE CESU (Chèque Emploi Service Universel)**

Le Chèque Emploi Service Universel (bancaire ou préfinancé) est utilisé par les particuliers pour payer des services à la personne (garde d'enfants, soutien scolaire,...) sans avoir à gérer les démarches. Le CESU a pour objectif de favoriser le développement des services à la personne.

- **Le chèque de caisse ou Omnibus**

Le Chèque de caisse ou Omnibus est détaché d'un carnet de chèques appartenant à l'agence de la banque, ce qui permet au client de retirer de l'argent sur son compte. Ce type de chèques a quasiment disparu au profit d'un bordereau informatique.

- **Le chèque de dépannage**

Le Chèque de dépannage est un chèque que le tireur émet sur son propre chéquier, en vue de retirer des fonds auprès d'une agence autre que celle où son compte est ouvert.

- **La lettre-chèque**

La lettre-chèque est une formule de chèque imprimée, avec l'accord de la banque tiré, par le client tireur et intégrée à son papier à lettre dont elle est détachable. La lettre-chèque permet d'allier sur un même document, le moyen de paiement et le courrier professionnel.

Elle est assez utilisée pour les règlements fournisseurs et parfois les bulletins de salaires.

- **Le chèque de voyage (The traveller's check)**

Le chèque de voyage est un instrument de paiement émis par une banque (ou un établissement de crédit) en monnaie nationale ou devises étrangères et payable à tous les guichets de l'organisme émetteur ou de ses correspondants à l'étranger. Il est généralement admis par l'ensemble des commerçants. Le chèque de voyage aussi connu sous le nom de « traveller's cheque ». Il est accessible auprès de tous les établissements de crédit.

### **3.2.1. Les avantages du chèque normalisé**

- Le chèque matérialisé et constitue un titre de créance qui peut être présenté en cas de litige ;
- Il n'est y a pas des frais bancaires ;
- Il permet à son détenteur de gagner le temps ou lieu d'utiliser une grande somme des pièces métallique ou des billets de banque ;
- C'est un instrument pour faciliter les transactions entre les agents économiques ;
- Le paiement par chèque est valable même au niveau international ;
- L'utilisation du chèque elle diminue le risque de vol ;
- Large acceptation par les commerçants ;
- Evite de devoir circuler avec beaucoup de liquide ;
- Seul moyen de paiement de certaines dépenses (cantine scolaire...).

### **3.2.2. Les inconvénients du chèque normalisé**

- L'initiative appartient entièrement à l'acheteur ;
- Le compte il peut être non approvisionné ;
- Le délai d'acheminement du chèque par la voie postale augmente d'autant le délai de paiement (risque de perte également) ;
- Le délai de recouvrement peut être long lorsque le chèque est libellé en devise si la banque tirée est très éloignée ;

- La réglementation relative aux chèques n'est la même dans tous les pays et laisse souvent la possibilité au tireur de faire opposition à un chèque qu'il a déjà émis sans faire état de raison exceptionnelle (perte ou de vole) ;
- L'utilisation du chèque vient de l'évolution de la technologie car actuellement les terminaux de paiement électronique ont envahi le marché et payer avec une carte de crédit est vite devenu à la mode ;
- L'utilisation du chèque est fortement déconseillée quel que soit le pays concerné compte tenu des nombreux risques incertitudes ;
- Gravité des conséquences en cas d'incidents de paiement ;
- Utilisation difficile en cas de paiement à l'étranger ;
- Coût économique élevé de l'utilisation et de la sécurisation.

**Conclusion**

Les systèmes de paiement traitent une large gamme d'instruments financiers dont certains transitent en dehors des circuits bancaires : les billets de la banque et les pièces.

D'autres instruments circulent via des relations d'interbancaireté entre les établissements de crédits. Il s'agit principalement des moyens de paiement scripturaux et électronique.

L'émission et la gestion de ces moyens de paiement est au cœur de l'activité des banques.

# **Chapitre 2**

**Le fonctionnement des  
systèmes de paiement  
électronique**

### **Section 1 : L'évolution de système de paiement électronique**

#### **1.1. Les mutations des systèmes de paiement**

Un système de paiement est un ensemble dont parties sont interdépendantes mais dont le tout existe indépendamment des parties.

Du grec système (ensemble), le système a été un système de pensée avant d'être un système opérationnel. Il comprend un certains nombreux des membres choisis suivant certains critères. Les systèmes de paiement ont été à la fois la cause et la conséquence de deux phénomènes cumulatifs : la financiarisation de l'économie et la mondialisation des échanges.<sup>1</sup>

##### **1.1.1. La croissance du volume des transactions**

Le développement des échanges plus de 90% pendant les années 90s, la libération des mouvements de capitaux, la dérégulation financière, les privatisations, la réduction de la dette publique ont favorisé l'internationalisation de l'économie financière et la globalisation des marchés ont les raisons de l'évolution des systèmes de paiement<sup>2</sup>. Le volume des transactions a explosé en valeur d'opérations et le nombre de porteurs d'actifs financiers a augmenté. Les statistiques parfois contradictoires, mais la tendance à long terme est bien lisible. De 1989 à 1998, la moyenne quotidienne des opérations de change ont augmenté de 590 milliards de dollar à 1 880 en 2004. Les marchés exercent un effet de levier sur le nombre de transactions, notamment sur le marché interbancaire et les marchés dérivés pour satisfaire les besoins clientèle.

##### **1.1.2. La révolution des technologies de l'information**

La renaissance puis la révolution industrielle avaient connu le passage de la monnaie métallique à la monnaie papier, de la monnaie fiduciaire à la monnaie scripturale, avec les technologies de l'information, on a passé à une nouvelle transition vers la monnaie électronique et la monnaie internet.

---

<sup>1</sup> RAMBURE DOMINIQUE, Les systèmes de paiement, ECONOMICA, Paris, 2005.

<sup>2</sup> <http://www.proparco.fr> consulté le 03/06/2016.

## **Chapitre 2 : Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique**

---

Les technologies de l'information et de la communication sont déterminantes dans la conception et la construction des systèmes de paiement, soit pour les adapter aux nouvelles formes des moyens paiements dans utiliser des nouvelles technologies pour traiter les informations. Les technologies de l'information ont permis d'augmenter massivement les capacités de traitement et de répondre à la sophistication croissante des opérations au moyen de nouveaux produits et de services susceptibles de valoriser le système de paiement.

Le secteur bancaire africain est aujourd'hui globalement en bonne santé. Les crises généralisées de liquidité et de solvabilité des années 1970 et 1980 qui ont marqué les banques commerciales, et leurs autorités de tutelle, sont aujourd'hui passées.

### **1.1.3. L'intervention des autorités de tutelle**

Les banques centrales ont traditionnellement trois fonctions :

- La définition et la mise en œuvre de la politique monétaire par la régulation de la masse des moyens de paiement en circulation.
- La surveillance du secteur bancaire afin d'assurer la régularité des opérations et la stabilité du système financier.
- La supervision des systèmes de paiement. A l'exception de la Fed, la dernière-née des grandes banques centrales en 1913 et la première à être constituée d'emblée comme une banque centrale, les banques commerciales sont gérés par les banques centrales. Les banques centrales attachent une importance particulière à la supervision des autres banques.<sup>3</sup>

### **1.1.4. Les enjeux des nouveaux systèmes de paiement**

Longtemps négligés par les patriciens des banques comme les théoriciens de la monnaie, les systèmes de paiement sont aujourd'hui au cœur du dispositif économique c'est à dire que la centralisation de paiement et des stratégies bancaires(le control des

---

<sup>3</sup> AMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement »ECONOMICA, Paris, 2005.p .15

## **Chapitre 2 : Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique**

---

flux monétaires), les autorités de tutelles control, supervisent des flux monétaires et gèrent des risques.<sup>4</sup>

- Les systèmes de paiement sont soumis à de fortes contraintes technologiques qui s'exercent bien en interne qu'en externe, les applications de technologies sont des puissants agents de mutation. Elles produisent de nouveaux instruments de paiement, transforment les moyens de gestion, remodelent les instruments de paiement, et suffit de mentionner les cartes, le télépaiement, le paiement internet, paiement par téléphone mobile etc. il existe les externalités positif et négatif sur le marché à cause de technologies.
- Le marché des paiements à l'object de nombreux enjeux technologiques (progrès technique), commerciaux ; économiques et politiques.
- Comme toutes les technologies à l'œuvre dans le secteur bancaire, les systèmes de paiement modifient l'organisation des métiers et les modes de prise de décision et la hiérarchique fait place à une structure décentralisée en réseau.

### **1.1.5. Le système de paiement interbancaire**

Une des réforme financières emblématiques menées jusqu'à son aboutissement par le ministre des finances concernant la modernisation rapide des systèmes de paiement électronique pour améliorer la qualité des services bancaire.<sup>5</sup>

Au sein du système de compensation, les participants sont tenus pour égaux financièrement car ils sont réputés avoir le même crédit rating (aucune banque membre ne peut refuser de prêter à une autre banque au motif qu'elle a des doutes sur sa solvabilité) ; juridiquement parce qu'aucun ne bénéficie au sien de la compensation d'un statut privilège. Cependant la situation de trésorerie de chaque banque participante est modulée par les lignes de crédit qui lui sont attribués soit individuellement (lignes bilatérales), soit collectivement (lignes multilatérales, fond de garantie).

---

<sup>4</sup> RAMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement » ECONOMICA, Paris, 2005. P .17.

<sup>5</sup> [http:// www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz) consulté le 03/ 06/2016.

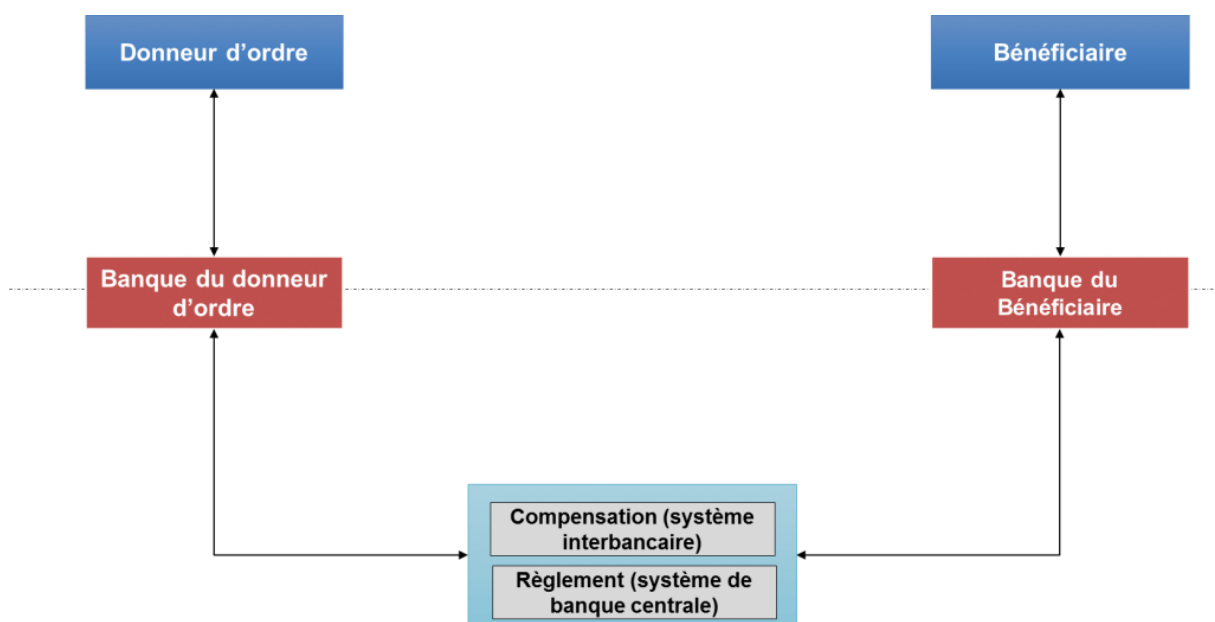
## Chapitre 2 : Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique

Le marché financier interbancaire doit être endogène : si toutes les banques ayant une position nette créditrice étaient disposées à répéter leurs excédents aux banques débitrices, le marché serait équilibré alors tous les crédits et tous les débits sont par construction égaux, le solde globale est nul et le marché s'est équilibré si tous les soldes créditeurs des banques reviennent vers les comptes débiteurs des banques.<sup>6</sup>

Mais le marché n'est pas toujours parfait ; une banque participante a deux sources de liquidité : la liquidité générée par le système et la liquidité générée par les lignes de crédits.

Dans la pratique, le marché monétaire est tout de même que les banques ont une position et une seul-créditrice ou débitrice vis -à-vis de l'ensemble des autres banques du système. Elles s'adressent au marché dans son ensemble.

Figure N° 1 : Système de paiement interbancaire



Source : <http://www.comprendrelespaiements.com/les-systemes-de-paiement-le-modele-a-4-coins/>

<sup>6</sup> RAMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement », ECONOMICA, Paris, 2005. P.28.

### **1.1.6. L'internationalisation des mécanismes de paiement**

Les mécanismes des paiements bancaires internationaux sont considérablement révolutions sous l'impulsion de nouveaux réseaux de transfert d'information entre les banques émettrices d'ordres de paiement et les banques bénéficiaires à l'échelle mondiale.

C'est un système de transfert des fonds cross border par exemple un client en Ouganda peut envoyer l'agent à l'autre client en Afrique du sud sans déplacement. C'est un système qui facilite le commerce international entre les pays et entre les différents agents économique.<sup>7</sup>

Ce système est contrôlé par « the society for World wide Interbank Financial Telecommunication.

➤ Le réseau (SWIFT Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication)

Il s'agit d'une société du droit belge dont le siège est basé à Bruxelles, elle a été fondée en 1973 par 239 banques de 15 pays, et devenue opérationnel depuis 1977. Aujourd'hui, elle est détenue et contrôlée par plus de 7600 institutions dans 202 pays trouve parmi lesquels les plus grosses banques au niveau mondiale. Les adhérents sont identifiés au sein du réseau par leur code BIC qui comprend :

- L'identification des banques sur 4 caractères ;
- Le code pays sur 2 caractères ;<sup>8</sup>
- Le code ville sur 2 caractères ;

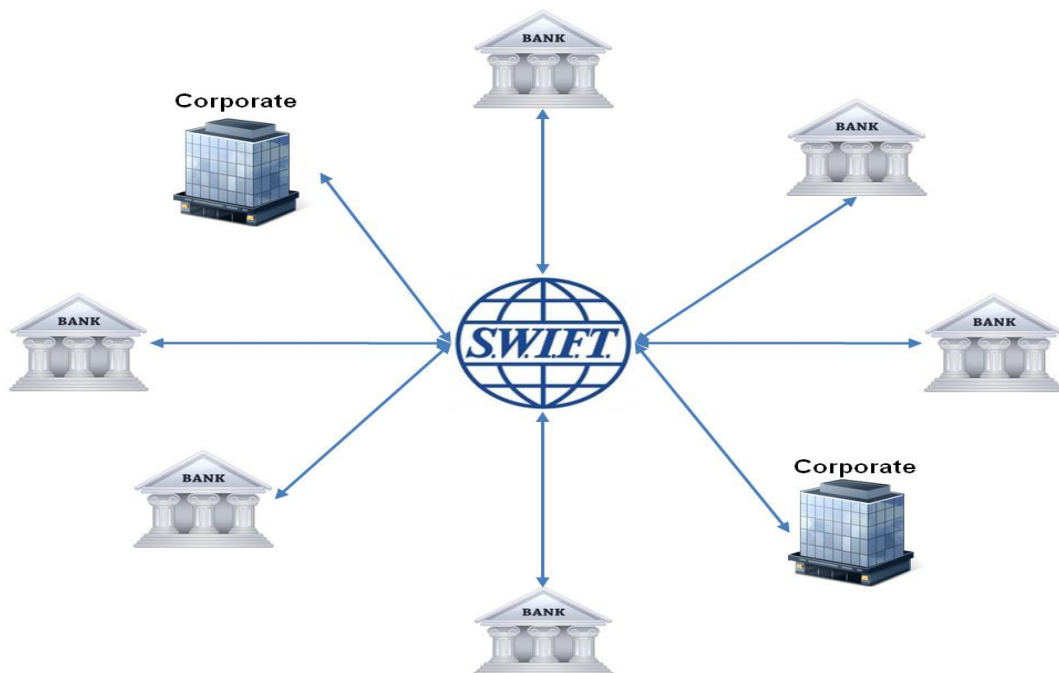
Tout simplement appelle le « code *IBAN* »

---

<sup>7</sup> BRI, CSPR(2003) op.cit, p.14

<sup>8</sup> BOUYALA R. (2005) Op.cit., p.75  
Bank identifier code

Figure N° 2 : Le système SWIFT



➤ **Commentaire :**

- Selon la figure ci-dessus la banque de donneur d'ordre transmet les fonds à la banque expéditrice (au niveau national), qui va les transmettre à la banque du destinataire par L'intermédiaire de la banque (concentrateur au niveau international) de compte à compte IBAN .En d'autres termes, SWIFT n'est qu'un transporteur.

### 1.2. Les critères d'efficacités d'un système de paiement

L'efficacité est la capacité d'un système de parvenir à ses fins, à ses objectifs. L'efficacité du système de paiement se mesure à trois critères :

- Les délais de paiement,
- La sécurité,
- Les coûts.<sup>9</sup>

Le choix d'un système de paiement représente un arbitrage entre ces critères qui sont différents les uns et les autres. Des préférences des usagers et des banquiers répondent un Client A donneur d'ordre Banque du donneur d'ordre Banque

<sup>9</sup> <https://fr.Wikipedia.org> consulté le 23/05/2016.

## **Chapitre 2 : Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique**

---

expéditrice Banque Dentinaire Banque bénéficiaire Banque correspondant de dentinaire Banque correspondant d'expéditrice certain rapport qualité et prix. Chaque moyen de paiement représente un arbitrage entre les différentes caractéristiques.

- La maîtrise des termes de paiement : Les usagers des systèmes de paiement sont intéressés de savoir dans la mesure du possible les termes de paiement et de recouvrement. Dans la mesure du possible, les parties à la transaction veulent connaître les termes de paiement et les délais de recouvrement (entre le débit du compte du débiteur et le crédit du compte du bénéficiaire).
- La sécurité de la transaction : La sécurité de la transaction s'exprime au moyen de deux critères ; la confidentialité de la transaction et de son contenu, et l'intégrité<sup>10</sup> des informations contenues dans le message qui véhicule l'ordre de paiement.
- Les coûts de la transaction: le coût comprennent les coûts d'émission, de transaction, d'amortissement des infrastructures et éventuellement le coût des produits et services annexes à valeur ajoutée quand le support le permet (exemples les cartes).
- La traçabilité des transactions : La fonction de traçabilité est indispensable pour valider un ordre de paiement. Les participants qui interviennent à chaque étape du processus doivent être en mesure de localiser à tout moment un paiement dans la chaîne de traitement (tout le monde a vécu cette situation où la banque du débiteur affirme que les fonds sont partis, alors que la banque du créancier déclare qu'ils ne sont pas arrivés). Les erreurs de destination sont particulièrement coûteuses dans les systèmes automatisés.

### **1.3. Les modalités de paiement**

L'opération de règlement au sien d'un système paiement comporte un certain nombre de caractéristiques communes (les informations qu'ils véhiculent), les moyens de paiement empruntent des moyens de transaction et de transmission différents :

---

<sup>10</sup> Ibid

## **Chapitre 2 : Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique**

---

- Mode de paiement : Le paiement peut être réalisé à distance (virements, chèques), paiements occasionnels (achats de consommation) et paiements récurrents (salaires pensions, sécurité sociales, factures de gaz etc.), de téléphone, abonnements primes d'assurance et paiement de gros montants ou de détail.
- Mode de transcription : Il peut être effectué avec un support matériel (support métallique et support papier) et un support immatériel (monnaie électronique).
- Modes de traitement : Il peut s'agir d'un traitement manuel pour les supports physiques ou automatique pour le support électronique ou un traitement mixte pour les instruments partiellement informatisés. (Les chèques comportent une bande magnétique qui préenregistre toutes les informations connues avant l'émission: numéro de code international de la banque, mais non les informations ajoutées par le client au moment de la transaction : le montant, le bénéficiaire, la date).

### **Section 2 : Les participants et les opérations dans un système de paiement électronique**

#### **2.1. Les participants dans un système de paiement<sup>11</sup>**

Un système de paiement doit obligatoirement faire intervenir différents participants qui croient en sa fiabilité et efficacité qui lui permet de transférer des fonds en toute sécurité. Ce dernier se différencie les uns des autres selon leur rôles et d'intervention sur un sien de paiement.

##### **2.1.1. Les banques**

Les banques sont les intermédiaires obligés entre les utilisateurs et les systèmes de paiement.

En tant qu'institution, la banque dispose d'une licence bancaire l'autorisant à prendre des dépôts et à faire des paiements.

En tant que un système de paiement, la banque assure la compensation et le règlement des créances interbancaires. Le paiement est lié à l'opération de dépôt (ou d'inscription en compte dans le cas d'un crédit).

Les banques opèrent donc à deux niveaux : ceux de réseaux bancaires sont à la fois des systèmes de paiement par se et des sous-ensembles de système de paiement interbancaires, une pyramide dont la banque centrales et les banques commerciales.

Si les deux comptes (débitéur et créditeur) à mouvement sont ouverts dans les livres d'un même établissement de crédit, le paiement se fera par simple virement interbancaire de compte.

La situation de trésorerie de la banque est inchangée. En revanche, si elle reçoit des instruments de paiement en faveur d'un bénéficiaire dont le compte est ouvert dans un autre un autre établissement, la banque émette un ordre de paiement en faveur de cet établissement. La banque peut utiliser son compte de correspondant avec l'établissement bénéficiaire.

---

<sup>11</sup> Ibid.

## **Chapitre 2 : Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique**

---

L'utilisation d'un système de paiement permet de limiter les mouvements des fonds au solde des transactions et par là de raccourcir les délais de paiement, de baisser les coûts de transaction, de réduire le montants des balances techniques non rémunérées, de limiter le recours au marché, de réduire le niveau et le coûts des risques et de bénéficier des facilités de crédit attachées aux opérations de compensation.

### **2.1.2. Le centre de compensation**

La participation des membres n'est pas nécessairement égale. Dans un système ouvert, tous les membres sont participants et dans un système fermé, les utilisateurs sont partagés entre les compensateurs et sous compensateurs.<sup>12</sup>

Dans un système net, il nécessite techniquement la compensation imposent un système dual comprenant des compensateurs et des sous compensateurs. Une banque de compensation ayant un accès direct à la compensation est en mesure d'offre à ses clients de meilleures conditions en matière de délais de paiement (jours de valeur ), de frais de transaction de gestion de trésorerie, la banque de compensation admet des ordres de paiement plus tard et crédité son client plus tôt.

La banque de compensation permet d'avoir un volume d'activité plus important, des coûts de traitement plus bas, un flot plus important de bénéficié de gains de liquidité. Un certain nombre de paiement interbancaires dans les livres d'une banque de compensation vont devenir des paiements interbancaires dans les livres de la banque de règlement. Les membres d'un système de paiement sont redevables d'un certain membre des contributions : droits d'Access, frais de transaction, abonnement annule.

### **2.1.3. La banque de règlement**

La banque de règlement est l'institution de la gestion des comptes de clearing des banques participantes et fournit une monnaie commune pour le règlement.

Cette fonction de règlement peut être assurée par une banque commerciale ou par la banque centrale.

---

<sup>12</sup> RAMBUREDOMINIQUE, Les systèmes de paiement, ECONOMICA, Paris, 2005.

## **Chapitre 2 : Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique**

---

Le règlement finale des opérations de paiement se fait en monnaie centrale au moyens des soldes accumulés auprès de la banque centrale.

Il existe des systèmes de paiement sans banque centrale mais il n'y a pas de système de paiement sans banque de règlement.

La banque centrale est chargée de promouvoir l'efficacité et la sécurité du système.

Depuis le fin XIX<sup>ème</sup> siècle, tous les pays ont adopté le système de central banking ou les réserves bancaires sont concentrées au sien d'un seul établissement (la banque centrale et les réserve banque) La banque centrale est responsable du bon fonctionnement du système des paiements.

La banque de règlement suivre la détérioration de la position de trésorerie d'une banque l'allongement de la file d'attente des en instance d'exécution et la difficulté croissante d'une banque à trouver des contreparties pour couvrir sa position.

Aujourd'hui tout système de paiement doit disposer d'une procédure qui lui permette de finaliser toutes les opérations de paiement et de couvrir toutes les pertes avant la fin de session de compensation.<sup>13</sup>

### **2.1.4. Le marché monétaire**

A proprement dit ; le marché monétaire ne fait pas partie du système de paiement, mais est une compensant essentielle.

C'est un moyen que les banques de compensation couvrent leurs positions apurées de la banque centrale.

Un marché monétaire efficace est donc indispensable au bon fonctionnement d'un système de paiement.

D'un point de vue macro-économique, un système de paiement ne peut fonctionner que globalement, à l'échelle de l'ensemble du marché, les bénéficiaires de

---

<sup>13</sup> bid.

## **Chapitre 2 : Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique**

---

la compensation qui disposent d'une position créditrice sont disposés à remettre ces fonds à la disposition des banques débitrices, enfin de leur permettre d'équilibrer leur compte de clearing avec la banque centrale.

Le marché monétaire fonctionne à deux niveaux : au niveau du marché des dépôts interbancaires et au niveau du marché des dépôts banque centrales (High – powered money) et si le marché est fermé, les banques se trouvent vers le marché bancaire centrale seul ouvert en pareille circonstance. Les banques déficitaires peuvent alors se tourner vers la banque centrale.

### **2.2. Les opérations dans un système de paiement**

#### **2.2.1. L'émission des ordres du paiement**

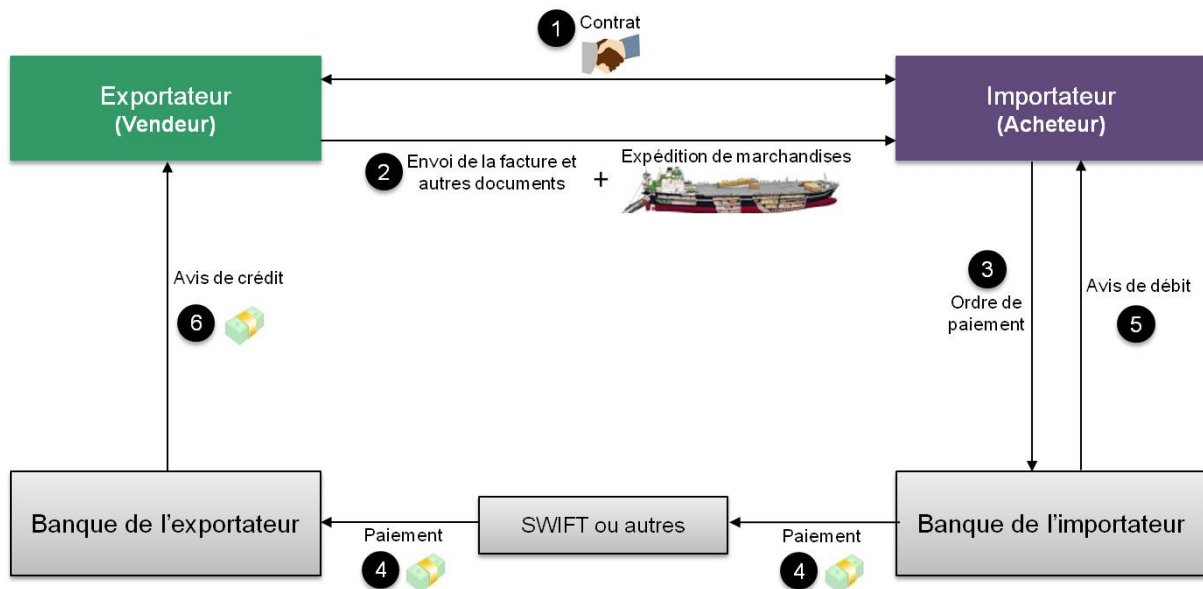
Dans un système de paiement ouvert, le paiement procède d'un accord entre les participants.

Il peut s'agir de crédit transfert (virement bide compte à l'initiative du débiteur) ou de débit transfert (virement du compte du débiteur à l'initiative du créancier).

A partir des instructions de son client, la banque de compensation émet un ordre de paiement. Normalement si le titre émis par son client est techniquement comptable avec la chaine de traitement, il sera directement traité par le centre e compensation et qi il n'est pas comptable, la banque procède à une transaction sur un support électronique.

Un ordre de paiement comprend toutes les informations nécessaires au recouvrement de la créance et à l'exécution du paiement suivant les procédures compatibles avec le système interbancaire considéré.

Figure N° 3 : La chaîne des opérations de paiement



➤ **Commentaire :**

- Le système de paiement n'intervient pas dans les relations clientèle et inversement, les relations clientèle ne doivent pas interférer dans le fonctionnement du système de paiement. Le système de paiement est neutre.

### 2.2.2. La transmission des informations

Une chaîne de paiement dispose des informations qui lui sont nécessaires. L'entre d'un ordre de paiement dans un système doit conformer à une série de normes, standards, formats, protocoles etc. Les ordres utilisent un protocole commun permettant aux ordinateurs du centre de compensation, des banques participants et de la banque centrale de communiquer, d'échanger des informations et de correspondre entre eux sans interfaces.

L'information descend d'amont naval en suivant le processus de paiement ; elle remonte d'aval en amont pour informer les participants du déroulement des opérations et de règlement. Le système de paiement est interactif c'est-à-dire que les banques participantes peuvent intervenir dans le cours du traitement des ordres, les membres de la chambre de compensation gèrent leur trésorerie en approvisionnant leur compte de clearing.

### **2.2.3. Le traitement des informations**

Le rôle de la chambre de compensation est de rassembler les ordres, de calculer les soldes puis de les communiquer à ses membres (participants et la banque centrale) à la fin de règlement.

Le centre de traitement retransmet à toutes les compensâtes du système de paiement les informations qui leur sont nécessaires.

Les banques participantes sont tenues informées de leur situation de trésorerie en fonction des ordres de paiement émis (out going) et des ordres de paiement qui doivent être portés au débit de l'un et au crédit de l'autre.

Si l'ordre de paiement est émis par un des clients de la banque de compensation en faveur de l'autre client, le règlement prend la forme d'un virement de compte à compte dans ses livres et sa situation de trésorerie est inchangée.

Si le paiement est en faveur d'un client de l'autre banque, le règlement se fait sous forme de virement d'un compte à l'autre dans les livres de la banque centrale. Le recours à la banque centrale est le seul moyen de s'assurer que le règlement est finalisé.

Si le finalisme est fait en monnaie centrale, le marché monétaire est limité au marché banque centrale alimenté par les balances disponibles des banques de compensation au tours de la banque centrale (complété) le cas échéant des facilités de crédit consenties par les banques centrales.

Alors un système de paiement s'inscrit dans un contexte politique, juridique économique, technologique, bancaire et réglementaire. Chaque système de paiement doit être compatible avec toutes les infrastructures disponibles (le réseau de communication et le degré d'informatisation du réseau bancaire).

Les banques centrales et les banques internationale i.e. la BRI se sont beaucoup investis dans le développement et dans l'amélioration du système de paiement, particulièrement dans le domaine de sécurité.

### **Section 3 : Le mode de fonctionnement et les normes applicables au système de paiement**

#### **3.1. Les normes applicables au système de paiement**

L'une des missions fondamentales du Système européen de banques centrales (SEBC) est de « promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement », c'est-à-dire de veiller à leur efficacité et leur sécurité.

Pour remplir cette mission statutaire, des normes minimales visant à assurer un niveau de protection satisfaisant des systèmes de paiement contre les risques ont été définies.

En particulier, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a adopté, en janvier 2001, les Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique (SPIS) en tant que partie intégrante des normes minimales communes définies dans le cadre de sa politique de surveillance.<sup>17</sup>

Ces principes s'appliquent dans leur intégralité aux systèmes de paiement de montant élevé, mais également aux systèmes de paiement de masse présentant une importance systémique comme le SIT.

Dans le cadre de la mission précitée, la Banque de France veille au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement, mission qui lui a été confiée par le législateur dans le cadre de l'article L. 141-4 du Code monétaire et financier. Elle s'assure, à ce titre, que les systèmes dont elle exerce la surveillance respectent les normes de prévention des risques.

La surveillance des systèmes de paiement par la Banque de France Dans l'exercice de ses missions de surveillance, la Banque de France poursuit trois objectifs principaux :

---

<sup>17</sup> Principes fondamentaux pour les systèmes de paiement d'importance systémique (Core principles for systemically important systems), rapport du groupe de travail sur les principes et pratiques applicables aux systèmes de paiement, disponible sur le site Internet de la BRI ([www.bis.org](http://www.bis.org)).

## **Chapitre 2 : Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique**

---

- elle veille à ce que l'organisation et les règles de fonctionnement des systèmes de paiement soient telles qu'ils ne puissent pas être un facteur de déclenchement ou de propagation du risque systémique ;
- elle vise à assurer l'efficacité des systèmes de paiement, qui est essentielle au bon fonctionnement des marchés financiers et de l'économie dans son ensemble;
- elle vise à garantir la sécurité des instruments de paiement, indispensable au maintien de la confiance des utilisateurs dans la monnaie scripturale.

La surveillance qu'exerce la Banque de France à l'égard du SIT comprend la définition de principes et de normes pour sa conception et son fonctionnement, la vérification de leur mise en œuvre et la surveillance des conditions effectives de fonctionnement et d'utilisation.

Dans ce cadre, la Banque de France participe au bureau du GSIT.

Elle fait valoir son point de vue sur les orientations envisagées et peut, le cas échéant, s'y opposer si elle estime que celles-ci vont à l'encontre des normes ou des principes de sécurité qu'elle a mission de faire respecter.

### **3.2 Le mode de fonctionnement**

#### **3.2.1 Paiement direct au commerçant**

Dans un système de paiement direct au commerçant, le client transmet les coordonnées de son compte au marchand. Dans une configuration classique, le marchand peut avoir recours aux mécanismes rodés, comme les avis de prélèvement ou les ordres de paiement.

D'ailleurs, certains systèmes de paiement électronique, Cyber Cash par exemple, sont capables de traiter ces procédures classiques. Si un client désire effectuer un paiement à partir de son ordinateur en utilisant un porte-monnaie ou une carte bancaire, une passerelle de paiement doit intervenir pour garantir l'étanchéité du réseau bancaire par rapport au trafic Internet.

## **Chapitre 2 : Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique**

---

La passerelle reçoit la requête du client avant de s'adresser aux serveurs bancaires d'authentification et d'autorisation, de façon que le fonctionnement soit complètement transparent du point de vue des circuits bancaires.

Ainsi l'opérateur de la passerelle est-il appelé à jouer le rôle de tiers de confiance et de notaire.

Ce rôle de passerelle de paiement est la plaque tournante de Cyber Cash, de (feu) First Virtual et de SET.

L'opérateur de la passerelle peut prétendre au rôle de l'opérateur de chargement à condition qu'il soit habilité par un établissement de crédit. Dans ce cas, la passerelle assume un rôle supplémentaire comme agent de change et peut accepter les paiements dans la devise du client tout en reversant au commerçant les fonds dans la devise que celui-ci désire.

Le foisonnement des projets de porte-monnaie électronique à travers le monde est le signe d'un bouillonnement intellectuel et d'intérêts commerciaux concrets.

Ces projets déboucheront sur des produits incompatibles. Dans un futur proche, non seulement aucun produit ne paraît capable de prendre en charge l'ensemble des paiements s'étalant des gros montants jusqu'aux petites sommes, mais il est peu probable qu'un seul système de paiement réussisse à s'imposer même dans une seule catégorie de paiement ou dans un segment du marché.

Du reste, le problème des taux de change entre différentes devises reste posé surtout pour les petits paiements sur l'Internet. Par conséquent, le client risque de devoir alimenter plusieurs porte-monnaie avec des devises différentes pour consulter les services de plusieurs pays, ce qui finira par lui coûter cher.

Les commerçants demandent une interface de paiement unique indépendamment des détails sous-jacents. Ce qu'ils recherchent c'est un moyen d'acquitter les commandes sans distinction géographique et d'accepter les divers moyens de paiement tout en réduisant au minimum leurs frais de traitement.

L'inconvénient du paiement direct est que le porteur et le commerçant doivent se mettre d'accord au préalable sur tous les détails du protocole, ce qui ne facilite pas les échanges ouverts et spontanés et demande une adaptation du parc informatique du commerçant aux différents protocoles de paiement. Le paiement via un intermédiaire permet d'éviter ces désavantages.

### **3.2.2 Paiement indirect au commerçant**

La fonction d'un intermédiaire de paiement dans les circuits du commerce électronique est de masquer aux intervenants les différences entre les divers porte-monnaie et de leur éviter le casse-tête des logiciels dédiés à des systèmes de paiement spécifiques.

Le fonctionnement repose sur une inscription préalable du client auprès de l'intermédiaire.

En vertu de la procuration signée électroniquement par le client, l'intermédiaire se charge d'effectuer le paiement.

Il y a au moins deux possibilités selon que le paiement se fait par carte bancaire ou porte-monnaie électronique dans un cas, ou par porte-monnaie virtuel dans l'autre :

- Pour les paiements par carte bancaire ou par porte-monnaie, dans le cas le plus typique, l'intermédiaire est le seul à détenir les coordonnées de paiement du client qu'il a préalablement reçues par un canal sécurisé. L'intermédiaire pourra donc demander aux circuits bancaires de débiter le client pour ses achats et de créditer les différents fournisseurs des sommes de leur vente. Le porteur de la carte utilise un identifiant (éventuellement chiffré par une clé secrète) pour se signaler à l'intermédiaire. Les compensations peuvent se faire au fur et à mesure, mais aussi, surtout dans le cas des petits montants, par une facture globale périodique regroupant les transactions individuelles.
- Pour les paiements par porte-monnaie virtuel, comme il a déjà été indiqué, l'intermédiaire ouvre dans sa propre banque, des sous-comptes pour les clients et les marchands qui souscrivent à son service. Le sous-compte client est alimenté sur ordre du client par prélèvement bancaire, par carte bancaire ou par tout autre moyen de paiement classique.

## **Chapitre 2 : Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique**

---

Ce sous-compte prépayé est le porte-monnaie virtuel du client. Il sera débité au profit du sous-compte du marchand (« la caisse virtuelle») à chaque transaction.

L'intermédiaire accumule les sommes au nom du marchand et, à travers les circuits bancaires, lui verse périodiquement le solde des transactions effectuées, moyennant un pourcentage sur le chiffre d'affaires.

Outre la fonction d'intermédiaire de paiement, le même opérateur peut ajouter d'autres fonctions : il peut se charger de la gestion d'une galerie marchande virtuelle et de la facturation et du recouvrement pour le compte des fournisseurs.

Il peut aussi offrir au commerçant la gestion d'un large éventail de systèmes de paiement ou la gestion du commerce transfrontalier (taux de change, conversions de prix, règlement des taxes transfrontalières, du transport et de la livraison des biens physiques, etc.).

Ces rôles sont souvent complémentaires, surtout dans le cadre d'activités planétaires, puisque la fonction d'une galerie commerciale est de regrouper sous une même enseigne de nombreuses petites boutiques et de les aider à attirer une clientèle plus large. Les galeries marchandes ont donc intérêt à proposer une large gamme de moyens de paiement.

On peut imaginer d'autres fonctions administratives. Par exemple, le transfert de données fiscales et comptables (TDFC), procédure établie en France en 1992 pour le transfert électronique des tableaux annexes de la déclaration de résultats d'entreprise, emploie des intermédiaires, appelés « organismes relais » [GRA 97]. Ceux-ci sont des prestataires techniques habilités par la Direction générale des impôts (DGI) et mandatés par le contribuable pour transmettre ses documents à l'administration fiscale. Chaque intermédiaire identifie et certifie ses clients adhérents et les habilite à signer les documents électroniques selon l'algorithme de chiffrement symétrique DES (Data Encryption Standard).

L'empreinte du document et la clé symétrique sont ensuite chiffrées à l'aide de la clé publique de la DGI selon l'algorithme RSA de cryptographie à clé publique ; le tout est alors envoyé par messagerie électronique X.400.

### **Conclusion**

Un bon fonctionnement des systèmes de paiements est un bon indicateur d'une économie, en particulier, dans un contexte d'économie de marché. L'évolution technologique a radicalement bouleversé les relations économiques nationales et internationales. Ils influencent la rapidité des transactions entre les agents économiques, La monnaie n'est plus un instrument d'échange, mais une simple donnée dans un système d'information et la banque n'est plus une banque, mais une simple société de service chargée d'assurer le traitement des données collectées à l'occasion des transactions.

# **Chapitre 3**

**Evolution des systèmes de  
paiement dans les pays  
Africains**

### **Section 1: L'évolution des systèmes de paiement en Afrique.**

Rappeler au chapitre préliminaire, Le système de paiement est le mécanisme qui permet de transférer les fonds, assure la compensation et le règlement des ordres de paiement.

Historiquement, la monnaie prenait la forme des différents supports ; métallique, papiers et puis elle a devenue premièrement la dématérialisation dans laquelle les établissements bancaire ont généralement pris une position dominante dans le paiement.

Ces derniers sont traites et transférés via aux systèmes de paiement.

Un système de paiement comprend une série d'instruments de procédures bancaires et Particulièrement de système de transfert des fonds interbancaires qui assurent la circulation de la monnaie.

Dans un système de paiement bancaire normale, on remarquera qu'une opération de paiement suppose que les deux parties de la transaction se sont accordées non seulement sur le mode de paiement mais aussi sur le tiers payeur , c'est-à-dire que l'organisme chargé du paiement, sur lequel est tiré le titre de paiement par la monnaie de la banque centrale ou en monnaie de banque commerciales.

L'instrument et l'ordre de paiements peuvent être joints (chèque) et disjoints (virements) donc la banque doit transférer le contenu de l'instrument sur un autre support, qui donne lieu à l'innovation.

Ainsi un système de paiement est ensemble dont les parties sont interdépendantes mais dont le tout existent indépendamment des parties.

Les systèmes de paiement bancaire Africains ont connu d'importantes mutations au cours des années précédent ainsi poussent les autres du secteur à adopter des stratégies de développement reposant en particulier sur la diversification de la clientèle et des produits. Malgré sa vitalité, le secteur doit relever de nouveaux défis pour continuer à appuyer le développement du continent Afrique.

## **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

Alors l'objet de cette section est de nous expliquer comment le système bancaire Africain a évolué jusqu'à à l'heure actuelle :

### **1.1. Le système de paiement Africain dans les Années coloniales**

Avant la colonisation des pays Africain, il y'avait quelques pays Africains qui a réalisé une mutation important dans la vie économie et social.

Les Africains ont évolué les différents moyens de change qu'ils peuvent utilisent dans le commerce national et international.

Les peuples de l'Afrique subsaharienne, et notamment ceux qui commerçaient avec le Nord, étaient habitués aux pièces de monnaie et au système bancaire bien avant l'époque coloniale. Les Africains de cette région utilisaient des pièces d'or, d'argent et de bronze venues du Nord, mais aussi des «monnaies primitives » (sel, fer, cuivre, élevage et esclaves) dont la plus connue est sans doute le cauri d'Afrique de l'Ouest : les cauris, petits coquillages, étaient transportables, durables, difficiles à imiter et rares en Afrique de l'Ouest. <sup>1</sup>

Ils ont donc été facilement acceptés dans la région comme moyen de paiement, unité de valeur et de compte à partir du VIIIème siècle. Leur utilisation a même persisté dans certaines régions pour les générations suivantes. Bien que les cauris aient été parfaitement adaptés comme monnaie, il y eut une inflation de 1600 à 1900 ; tout d'abord, parce que les Européens en importaient de grandes quantités en provenance de l'océan Indien ; ensuite, parce que les gouvernements européens reconnaissaient principalement leurs propres monnaies.

Durant les années coloniales, les systèmes de paiement Africains été contrôlé par des Autorités coloniales ; tous les banques ont été contrôlé par les pays coloniales.

La plupart de ces banques privées avaient leurs sièges en Europe.

Au début, en dehors du monopole sur l'émission des billets, elles avaient aussi le monopole des activités commerciales, que ce soit légalement ou de facto. Les

---

<sup>1</sup> RAMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement », ECONOICA, Paris, 2015.

### **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

banques les plus importantes de l'époque étaient la Banque de l'Algérie (plus tard, la Banque de l'Algérie et de la Tunisie) ; la Banque du Sénégal (plus tard, la Banque de l'Afrique-Occidentale) pour les colonies françaises d'Afrique de l'Ouest et du Centre ; la Banco nacional ultramarino pour les colonies portugaises – Angola, Mozambique, Cap-Vert, São Tomé et Príncipe ; la Banque du Congo belge pour les colonies belges – Congo, Rwanda et Burundi. Le système bancaire avait existé en Afrique avant l'arrivée des banques coloniales, mais ces banques étaient des partenariats dans lesquels les propriétaires étaient également les dirigeants. Les banques basées en Europe et installées en Afrique dans les années 1800 et au début de 1900 ainsi que les banques locales influencées par un modèle européen étaient des sociétés dans lesquelles les actionnaires, parfois plusieurs milliers, n'étaient pas forcément les dirigeants. Mais, dans la mesure où elles se limitaient à leur empire colonial, la plupart de ces banques n'étaient pas des multinationales comme on l'entend aujourd'hui.

Les monnaies coloniales encourageaient l'intégration économique avec la puissance de tutelle, et, dans une moindre mesure, avec le reste du monde. Les colonies portugaises, françaises et anglaises avaient des contacts commerciaux et financiers très importants entre elles, plus particulièrement entre l'Inde et l'Afrique de l'Est et entre l'Afrique du Sud et ses voisins. Un Nigérian qui utilisait une livre ouest-africaine utilisait une version de la livre existant en Grande-Bretagne, en Afrique du Sud, en Australie ou à la Jamaïque.

Les systèmes bancaires coloniaux, à cause de leurs liens privilégiés avec l'Europe, facilitaient les mouvements de capitaux. De plus, avant la Première Guerre mondiale, les monnaies des pouvoirs coloniaux avaient des taux de change rigides entre elles sous l'étalon-or ou l'étalon-argent ; sous l'étalon-or, entre 1926 et 1931, ainsi que sous le système de Bretton Woods, de 1945 à 1973. Le succès de ces différents accords variait, mais tous ont permis une forme d'intégration monétaire mondiale.

En imposant leur monnaie, leur système bancaire, et d'autres types de régulation économique dans les frontières arbitraires qu'ils avaient données à l'Afrique, les pouvoirs coloniaux ont en partie empêché l'intégration économique à

## **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

l'intérieur du continent. Mais, en même temps, une intégration économique de l'Afrique avec l'Europe et le reste du monde a été possible.

Les systèmes monétaires et bancaires de l'époque coloniale ont été beaucoup critiqués quant à leur capacité à assurer la croissance, mais on peut considérer aujourd'hui qu'ils ont eu de meilleurs résultats que les systèmes actuels.

Les monnaies coloniales, à l'exception de quelques-unes, sont parvenues à préserver des taux de change rigides avec leurs monnaies de référence. <sup>14</sup>En Sierra Leone, brièvement, et en Angola (Sousa, 1969 ; Cox-George, 1964 : 97), la monnaie fut dévaluée par rapport à la monnaie coloniale. Le cas de l'île Maurice a déjà été vu.

À la Réunion, la banque locale eut des problèmes parce qu'elle était considérée comme une institution d'assistance plutôt qu'une institution commerciale (Neurisse, 1987 : 22).

En revanche, après la Seconde Guerre mondiale, les colonies françaises au sud du Sahara connurent moins de dégâts que la France, car elles n'avaient subi ni invasion ni destructions massives. Pendant cette période, les monnaies des puissances coloniales européennes avaient eu un taux de change rigide avec l'or.

Avant la Première Guerre mondiale, le statut des monnaies coloniales était ambigu : fallait-il les indexer sur l'or, directement, ou sur leurs monnaies de référence? Les politiques de guerre statuèrent sur l'indexation sur les monnaies de référence. Les taux de change fixes eurent donc pour conséquence de lier l'inflation européenne et l'inflation africaine – en particulier au moment des dévaluations successives après et pendant les deux guerres mondiales.

### **1.2. L'évolution de nouvelle technologie dans le système de paiement Africain**

Les systèmes bancaires africains ont connu d'importantes mutations au cours des années décennies, à l'heure actuelle. L'apparition des groupes africains et le climat de concurrence accrue poussent les acteurs de la clientèle et des produits du secteur à adopter des stratégies de développement reposant en particulier sur la diversifications

### **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

des dernières malgré sa vitalité, le secteur doit relever de nouveaux défis pour continuer à appuyer le développement du continent.<sup>2</sup>

L'informatisation croissante des moyens de paiement, liée à la dématérialisation des échanges électroniques, l'internationalisation des marchés, les innovations technologiques, la multiplicité des techniques de paiements bancaires à distance soulève de nombreux enjeux c'est ainsi que, pour mieux s'insérer dans cette nouvelle économie et lutter contre la pauvreté, par rapport les États membres de L'UEMOA, ils ont pris conscience des enjeux et de l'importance de la modernisation des systèmes actuels.<sup>3</sup>

Cette reconnaissance fût matérialisée par l'initiation, en mars 1999 d'un projet d'envergure régionale visant à la modernisation des systèmes de paiement dans le huit pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Cette réforme des systèmes de paiement s'inscrit dans le cadre général de l'approfondissement du système financier, l'amélioration du cadre de la politique monétaire et l'accélération du processus d'intégration économique régionale.

C'est pourquoi la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a initié un important projet de modernisation des systèmes de paiement des États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA). La mise en œuvre de ce projet requiert la mise en place d'une nouvelle structure dont la sécurité technique doit aller de pair avec sa sécurité juridique au plan légal réglementaire et conventionnel.

La réponse aux multiples exigences de sécurité nécessite la modernisation du cadre juridique actuel par l'adoption de nouveaux textes plus appropriés, l'abrogation des textes inadéquats ou l'amélioration des textes insuffisants.

Il faut noter que malgré une surliquidité dans certaines banques de la zone UEMOA, des contraintes macroéconomiques, microéconomiques rendent difficile l'accès aux financements bancaires.

---

<sup>2</sup> <http://www.dzf.net> consulté le 2016-06-12.

<sup>3</sup> Documents « Étude économique de l'OCED : Afrique de Sud », Edition 2015.

## **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

Le nouveau dispositif portant réforme des systèmes et moyens de paiement et du financement doit, par conséquent être complété par des mesures pertinentes tendant à inciter les entreprises et les particuliers à utiliser les nouveaux moyens et procédés de paiement et améliorer ainsi le taux de bancarisation au sein de l'espace UEMOA.

### **1.3. Les enjeux des nouveaux systèmes de paiement**

Longtemps négligés par les patriciens des banques comme les théoriciens de la monnaie, les systèmes de paiement sont aujourd'hui au cœur du dispositif économique c'est à dire que la centralisation de paiement et des stratégies bancaires (le control des flux monétaires), les autorités de tutelles control, supervisent des flux monétaires et gèrent des risques en milieu de toutes les banques en Afrique.<sup>4</sup>

#### **1.3.1. Paiement par Chèque**

Historiquement le chèque a joué un rôle moteur dans le développement des techniques bancaires.

Comme l'émission de billets de banque était réservée aux banques Centrales, les banques commerciales ont développé les activités de dépôt et les services de paiement par chèque.

Techniquement, le chèque est faiblement automatisable. L'insertion bande magnétique préenregistrant les informations disponible i.e. (le numéro de compte du client et le code IBAN de la banque) et l'utilisation de lecture optique peuvent concurrencer les instruments de paiement incorporant les technologies les plus récente.

Le chèque est un moyen de paiement vulnérable de: perte, vol, contrefaçon, falsification, provision insuffisante, mais commercialement ; le chèque bénéficie de la simplicité d'émission et des habitudes acquises donc alors c'est un moyen universel mais couteux.

A ce jour, le chèque reste un moyen de paiement très apprécié pour les dépenses fixes, il est valable dans de très nombreux commerces et il permet de conserver une

---

<sup>4</sup> RAMBURE DOMINIQUE « Les systèmes de paiement », ECONOMICA, Paris, 2005.

## **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

trace de ses achats, ce qui est un atout pour la gestion régulière des comptes. En fin, il présente le grand avantage d'être gratuit, et aussi bien dans son utilisation que pour l'obtention de chèquiers auprès de sa banque.

La somme indiquée sur le chèque est bloquée sur le compte de l'émetteur pendant 8 jours.

### **1.3.2. Paiement par cartes**

Le paiement par cartes en Afrique a commencé par l'utilisation des cartes de retraits bancaires (les cartes de banques), après les cartes de paiement et puis les cartes internationales.

L'utilisation des cartes de paiement expose l'utilisateur à être tracé dans ses achats, ce qui peut être utilisé pour des logiques commerciales ou de surveillance politique.

Le pistage est facilité par la mise en place de cartes équipées pour le paiement sans contact qui permettent l'interrogation par des terminaux, proches (10 cm) mais qui peuvent être portatifs, sans que le possesseur de la carte en ait conscience.

Les données des dossiers passagers (PNR), fournies lors des transports (notamment aériens) comportent le plus souvent des données sur les cartes de paiement.

### **1.3.3. Les opérations de télépaiement (mobile banking)**

Le télépaiement regroupe l'ensemble des transactions réalisées à distance par l'intermédiaire d'un moyen de communication tel que l'internet (paiement en ligne), le téléphone fixe, le téléphone mobile, porte monnaie électronique (PME)... etc.

Les paiements par téléphone portable (mobile banking) en Afrique sont récents, apparus avec un succès d'abord mitigé dans quelques pays au début des années 2000, ce mode de paiement s'est surtout développé à partir de 2007 en Ouganda.

### **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

Avec son produit M'Pesa - M comme mobile et Pesa comme monnaie en swahili. Cette explosion repose sur plusieurs facteurs.<sup>5</sup>

Le premier est bien sûr le succès extraordinaire du téléphone mobile sur le continent Africain. Démarré dans la décennie 1990, il a vite permis de rattraper le retard existant en matière de lignes téléphoniques fixes. Avec des taux de couverture désormais proches de ceux des pays du Nord, il met en œuvre toutes les révolutions technologiques avec un bref décalage sur les nations les plus développées.

En 2014, près de 700 millions Africains ont un téléphone mobile, soit plus de 60 % de la population, et les licences 4G sont en train d'apparaître dans quelques pays.

Grâce à sa simplicité d'usage, à la forte baisse des coûts, à sa généralisation très rapide, le "mobile" a véritablement bouleversé le mode de vie des populations, même pour les plus bas revenus ou les habitants des zones les plus isolées.

La seconde raison est celle du grand retard des systèmes bancaires pour l'élargissement de leur base de clientèles de particuliers. Leur intérêt pour ce public, en particulier dans l'espace francophone, n'a en effet commencé qu'avec l'avènement des banques privées Africaines qui a suivi le cataclysme bancaire des années 1980.

L'effort d'ajustement des réseaux et des produits aux besoins des particuliers s'est alors progressivement renforcé, mais le retard est tel qu'il prendra des années avant d'être résorbé.

Ainsi, dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), le taux de bancarisation a probablement doublé dans les dix dernières années, mais ne s'élève encore qu'aux environs de 10 %. La troisième raison résulte des nouvelles stratégies qui s'imposent aux groupes de télécommunications.

Les taux de pénétration déjà atteints et la concurrence accrue amènent un ralentissement des taux de progression.

---

<sup>5</sup> <http://www.colombes-habitat-public.fr>

### **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

Il faut donc chercher à fidéliser la clientèle acquise, notamment en diversifiant les services offerts comme le permettent des technologies en constante amélioration.

Le paiement par téléphone mobile est donc un relais idéal de croissance en Afrique par suite des lacunes des systèmes bancaires traditionnels.

- **Les inconvénients de télépaiement (mobile banking)**

- L'insécurité et le problème de l'incertitude est un risque semble le système de télépaiement.
- Problème des réseaux et de connexion ainsi l'incertitude.

Presque dans tous les pays Africains, ils ont adopté le système de télépaiement, les individus peuvent payer pour l'électricité, l'eau, le gaz, et même pour le virement des déteints et transferts des fonds dans une banque à l'autre banque.

Les banques dans quelques pays ont développé une technologie de télépaiement ou ses clients peuvent faire les versements directement par téléphone sans aller au lieu des banques. Les clients de banques peuvent aussi consulter ses soldes par téléphone est les banques peuvent communiquer directement avec ses chers clients par rapport aux soldes et toutes les informations très importantes sans perdre le temps. Donc dans la sphère bancaire le système de télépaiement est le futur système bancaire.

### **Section 2 : Evolution de système de paiement en Algérie et l'Ouganda.**

#### **2.1. Cas de l'Algérie**

L'Algérie s'est engagée depuis plus d'une décennie dans un processus de réformes économiques visant à supplanter le système de gestion centralisé par de nouvelles normes d'organisation s'inscrivant dans le cadre de l'économie de marché.

Ces réformes économiques ont engendré de profondes mutations dans la configuration du secteur bancaire<sup>6</sup>. Un programme de modernisation, de développement et l'initiation de nouveaux moyens de paiement (cartes bancaire) a été mis en œuvre par les banques algériennes en partenariat avec la Société d'Automatisation des transactions Interbancaires et de Monétique.

L'introduction de la monétique en Algérie a été envisagée par la plupart des banques à des périodes différentes dont le plus ancien projet remonte à l'année 1975.

En effet deux distributeurs de billet installés en 1975 ont été opérationnels pendant une très courte durée.

D'autres tentatives faites par la suite sont restées au stade expérimental, juste quelque projets ont vu la lumière et parmi ces expériences réussies on citera l'expérience du :

- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) qui a commencé son activité monétique en 1989 par l'adhésion à Visa International en qualité de membre principal émetteur et acquéreur, et en 1990 par l'adhésion à Mastercard International en qualité d'acceptant. Le CPA émet aujourd'hui des cartes Visa International à puce aux normes EMV.
- La BADR qui est équipée d'une solution monétique qui permet, la gestion d'une carte de retrait privative pour les clients salariés domiciliés dans les agences BADR.

---

<sup>6</sup> Forum sur la monétique au Maghreb, de l'Afrique centrale et de l'ouest, Casablanca le 16 et 17 février 2006.

### **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

- La BEA qui prend en charge la gestion d'une carte pétrolière prépayée et rechargeable pour l'achat de carburant auprès des stations de services Naftal en remplacement des bons d'essence.
- Algérie poste occupe une place importante, vu le nombre de cartes qu'elle a émis et le parc DAB de son réseau.

Après les initiatives individuelles, les banques algériennes ont vite pris conscience que l'existence de plusieurs centres de traitements indépendants entraînerait une multiplication des investissements, des coûts d'exploitation élevés et constituerait un frein à l'interbancaire et à l'interopérabilité des cartes.

C'est dans ce cadre qu'elles ont décidé de la mise en place du projet monétique national en optant pour la mise en commun des moyens.

Ainsi est née la SATIM (Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de la Monétique), l'opérateur monétique interbancaire en Algérie pour les cartes domestique.

Le premier projet national portant sur la monétique a été lancé en 1996 sous la responsabilité de la SATIM.

Il s'agit de lancement d'un projet de mise en place d'une solution monétique interbancaire. Dès 1997, SATIM a démarré le retrait d'espèces à partir des DAB (Distributeurs Automatiques de Billets de banque) en mettant en place un réseau monétique interbancaire (RMI).<sup>7</sup>

Dans ce cadre, SATIM assure les fonctions de connexion des DAB, d'exploitation et la gestion technique du réseau monétique.

SATIM, Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique, est :

---

<sup>7</sup> Document interne SATIM Alger2014

### **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

- Une filiale de 08 Banques Algériennes : (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, CNMA, ALBARAKA), créée en 1995 à l’initiative de la communauté bancaire.
- L’opérateur monétique interbancaire en Algérie, pour les cartes domestiques et dans un futur proche, internationales.
- L’un des instruments techniques d’accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques et particulièrement de promotion des moyens de paiement par carte.
- SATIM réuni 17 adhérents dans son réseau monétique interbancaire (16 Banques dont 07 banques publiques et 09 banques privées ainsi que Algérie Poste).

➤ **Ses missions se résument en :**

- Promouvoir les moyens de paiement électronique ;
- Développer la monétique interbancaire ;
- Accompagner les banque dans la mise en place et le développement des produits monétiques ;
- Prendre en charge et gérer les infrastructures et les aspects techniques ;
- Participer à la définition des normes, des règles techniques, des règles de gestion et de tarification des produits monétiques ;
- Personnaliser les chèques et les cartes de paiement et de retrait d'espèces ;
- En phase d'obtenir le statut de membre auprès des systèmes internationaux de paiement et de retrait par la carte en qualité de centre de traitement communautaire pour les banques en Algérie et centre de personnalisation des cartes internationales.

➤ **L'évolution de l'Activité Monétique Interbancaire et Personnalisation de chéquiers : cas de l'Algérie Entre l'Année 2005 et 2013**

La monétique en Algérie s'est beaucoup développée ces dernières années :

- Le nombre total de transactions effectuées par carte est de 2 918 269, ce chiffre à augmenter de 288,59 fois au cours de huit dernières années (Entre l'Année 2005 et 2013).

### **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

- Le nombre de Transactions de Retrait est de 2 656 365, ce chiffre à évoluer de 1,57 % (Entre l'Année 2009 et 2013) ; malgré que le réseau de DAB couvre 86,83% du marché bancaire algérien, cela nous amène à conclure que le nombre de transactions de retrait effectués représente une quantité négligeable par rapport aux capacités disponibles.
- Le nombre de Transactions de Paiement est de 4 574, ce chiffre à évoluer de 215,44% (Entre l'Année 2009 et 2013) ; Et cela s'explique par la grande disponibilité du réseau TPE qui est de 2 904. Cela reste très insuffisant pour développer ce marché d'autant que des potentialités existantes.
- Le nombre de cartes en circulation est de 135 055, ce chiffre à évoluer de 38,61% durant les deux dernières années ; mais le nombre exacte de carte ayant effectué des transactions s'est réduit de 29,32%, cela nous amène à conclure qu'il y a un nombre non négligeable de citoyens qui possèdent des cartes monétiques mais ne les utilisent pas.
- Le nombre Total des chéquiers est de 732 204, l'évolution de ce chiffre s'est réduit de 44,83%, cela représente un bon signe qui montre que les citoyens change de comportement envers l'utilisation des chèques, alors on est en état de passage vers l'utilisation de la monétique.

Selon les responsables de la SATIM Algérie, les contraintes majeures au développement de la monétique en Algérie sont:

- L'absence d'un système d'information centralisé dans la plupart des banques ; c'est-à-dire l'absence d'un système informatique centralisé au niveau de chaque établissement bancaire, permettant d'avoir les soldes des porteurs en temps réel ou tout au moins à J+1 ;
- L'absence d'offres commerciales autour de la carte et du TPE ;
- L'absence de marché marketing;
- L'incapacité de beaucoup de banques adhérant au réseau monétique interbancaire à fournir un solde en temps réel ;
- Taxes dissuasives, frilosité des commerçants ;

## **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

- Direction monétique inexistante ou sans pouvoir de décision dans quelque établissement ;
- Désintéressement des Directions des Réseaux pour la monétique ;
- Énorme décalage entre Direction centrales et Agences ;
- Agences démunies face à la monétique peu de respect des procédures.

### **2.2. Cas de l'Ouganda**

Le système de paiement Ougandaise est contrôlé par la banque centrale (The Bank of Uganda) qui est responsable de toutes les activités des banques commerciales.

Le système de paiement a passé à l'évolution du chèque, au paiement par carte (ATM cards), et à la fin au télépaiement (mobile money), qui est le nouveau système de paiement.

#### **a) Argent liquide**

Ceci est le système de paiement le plus répandu en Ouganda, surtout pour les transactions de vente au détail. Près de 75% - 85% des transactions de vente au détail sont effectués avec de l'argent. Toutes les institutions financières en Ouganda soutiennent le traitement des transactions en espèces.

#### **b) Chèques**

Actuellement, les montants inscrits sur les chèques sont limitées à une valeur maximale de Million UGX 20 par transaction pour l'échange physique des instruments par les banques commerciales dans la chambre de compensation et le règlement des opérations de contrôle sur une base quotidienne.<sup>8</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2009, the Bank of Uganda et les banques commerciales mis en œuvre une compensation locale des postes libellés en devises étrangères.

---

<sup>8</sup> International Monetary Fund, "Uganda: Financial System Stability Assessment, Including Reports on the Observance of Standards and Codes on the Following Topics: Monetary and Financial Policy Transparency, Banking Supervision, Securities Regulation, and Payment Systems," 2003.

## **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

Par conséquent, la compensation locale des contrôles et TEF ont également été plafonnés à l'équivalent de millions UGX 20. À l'heure actuelle, il y a 23 institutions financières participant à la Banque de l'Ouganda Clearing House avec un cycle de compensation moyenne de trois jours ouvrables.

### **c) Système de compensation électronique (ECS)**

Les transferts de crédit sont principalement utilisés par les clients du gouvernement et des entreprises pour transférer le paiement des salaires sur le compte des employés /bénéficiaire.

Les instructions de paiement à l'aide de ce canal ont ramassé à la fois des volumes et des valeurs surtout après le plafonnement des chèques aux millions UGX 20 (uganda shillings) en Juillet 2007, résultant dans le gouvernement arrêtant l'émission de chèques à ses fournisseurs et ses employés en faveur de TEF.<sup>9</sup>

### **d) Paiement par cartes**

La CIB est connu par le logo ATM card en Ouganda. Les cartes sont plus utilisées pour retire l'agent, consultés les soldes et pour versement. Les machines de paiement sont installées par toutes les agences bancaires.

Il y' a un vaste réseau de distributeurs automatiques de billets qui vous donnera de l'argent et à de meilleurs taux que des bureaux de changements. Standard Chartered est le meilleur par tous. Plusieurs machines ATM prennent maintenant des cartes avec un logo Mastercard. L'ensemble utilisent les cartes visa.

Donc, si vous êtes en fonction de votre carte Master, ATM ou de crédit, cela peut être un problème, sauf si vous utilisez Orient Bank ou Banque Barclay dans le pays pour une taxe. La taxe est également basé à la banque, peut facturer, et au ATMS Barclays ; il vous informe sur la taxe et vous demande de confirmer que vous comprenez les frais seront déduits avant qu'il ne mets hors de l'argent.

---

<sup>9</sup> [https://www.bou.or.ug/bou/payment\\_systems/Current\\_Payment\\_Systems.html](https://www.bou.or.ug/bou/payment_systems/Current_Payment_Systems.html)

### **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

Le coût d'utilisation des cartes est très élevé à l'heure actuelle. Chaque opérations coûte 1500 shillings par contre en Algérie chaque opérations coûte 29 DA.

En Ouganda, l'Object de la mise en œuvre d'un système électronique été pour améliorer l'efficacité des systèmes de paiement publique. Les systèmes de paiement constituent une partie importante du processus d'exécution du budget.<sup>10</sup>

#### **e) Le télépaiement**

Développé en 2007 par la BOU (the Banque Of Uganda), le système de télépaiement est la plus utilisé en Ouganda à l'heure actuelle.

Les services de télépaiement sont disponibles par tous et les agents économiques peuvent payer pour leur facture d'électricité, l'eau, gaz... etc. Il peut être utilisé pour versement au compte bancaire et cela est fait directe du portable au compte bancaire sans déplacement.

Le système de télépaiement est contrôlé par plusieurs entreprises de télécommunication installé en Ouganda. Les plus connus et utilisés sont : MTN Uganda, Airtel Uganda, Uganda télécom... etc.

En Juillet 2007, l'Ouganda a commencé à utiliser l'EFT pour les paiements de transferts de tous les fournisseurs de Biens et services par créditer leur compte directement par le biais du système bancaire.

EFT a été étendue à l'ensemble des paiements du gouvernement financés pour les ministères et les organismes centraux.

- Ce changement de l'utilisation des contrôles physiques a réalisé trois choses :
  - il a amélioré la sécurité de là le processus de paiement du que des interventions manuelles ont été réduits et la perte ou la falsification de instruments de paiement de papier de chèques a été éliminée; il a réduit le coût des opérations particulièrement provenant de l'impression de chèques, il a amélioré l'efficacité de la gestion de trésorerie avec l'élimination d'un

---

<sup>10</sup> <http://www.tripadvice.CO.UK> consulté le 04-05-2016.

### **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

vérifier flot comme la période nécessaire pour transférer des fonds aux bénéficiaires a considérablement réduit.

- Un risque majeur du système actuel est l'irrévocabilité de l'un des paiements par TEF une fois qu'il a été fait, même si une erreur est survenue pourrait dans ce processus. Contrairement à des pays comme l'Afrique du Sud, le système ougandais actuel n'offre aucune protection contre ces risques.
- Une planification minutieuse a été un facteur essentiel dans la mise en œuvre réussie de l'EFT, de même que près la collaboration entre le ministère des Finances, la Banque de l'Ouganda et les banques commerciales.

Ouganda a passé au paiement par chèque au paiement électronique ainsi l'amélioration du sa système de paiement. Maintenant, même si vous êtes très probablement tenez-le dès pour réaliser la mission de développer et de maintenir les systèmes de paiement efficaces, fiables et sécurisées pour l'Ouganda, le paiement et de règlement Département de dans vos mains ou dans votre portefeuille, ne soyez pas trompés.<sup>11</sup>

L'avenir de l'argent ne sont pas argent liquide. Nous courons vers une société sans argent liquide initié par notre soif sans fin pour convinience.<sup>13</sup>

Le boom du commerce électronique dormir tout le continent africain est la preuve indéniable que confinée gagne toujours.

Outre les grands acteurs tels que MTN Ouganda, ces 5 entreprises parient sur ce fait de se positionner comme les pilotes de cette nouvelle économie.

La Banque de l'Ouganda (the Bank of Uganda) est actuellement engagée dans l'exploitation et l'amélioration des systèmes suivants.<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> <https://www.bou.or.ug> consulté le 05-05-2016.

<sup>13</sup> <http://blog.mahindracomviva.com/somaliland-where-mobile-money-is-a-part-of-everyday-life-how-do-they-do-it/>

<sup>12</sup> <http://dignited.com> , companies \_changing \_mobile-money \_transfer \_payment consulté le 06-06-2016

### **Section 3: Les risques liés aux systèmes de paiement bancaire Africains**

L'environnement bancaire est devenu très instable et très vulnérable face aux différentes fluctuations de la sphère monétaire, face à ces différentes perturbations les banques sont de plus en plus menacées par une diversité de risques nuisant à sa position sur le marché financier.

La gestion des risques dans un établissement financier repose sur la préservation de quelques variables financières essentielles telles que sa marge d'intérêt, la valeur financière de ses fonds propres ou son revenu net économique.

L'inventaire des risques associés à l'activité bancaire fait état d'une variété des risques considérables.<sup>15</sup>

Le risque est l'essence du métier bancaire et la justification de sa rémunération. Les risques n'ont pas le même impact sur ces différentes variables, chaque d'entre elles permet de satisfaire un Objectif de gestion particulier.<sup>14</sup>

Au XXVI<sup>ème</sup> siècle, les Fugger disposaient d'équipes d'auditeurs itinérants qui allaient de succursales en succursales vérifier les comptes mais avec le temps, la gestion des risques s'est étendue à de nouveaux champs: risques de marché, risques technologiques, risques systématiques.

Mais les moyens d'analyse et de contrôle ne se développent pas aussi vite que les nouveaux risques.

#### **a. Définition d'un risque**

Le risque est l'essence même de métier bancaire et la justification de sa rémunération. Un risque désigne un danger bien identifié, associé à événements ou une série d'événements parfaitement descriptibles, dont on ne sait pas s'ils se produiront mais dont on sait qu'ils sont susceptibles de se produire dans une situation exposante.

---

<sup>15</sup> RAMBURE DOMINIQUE, Les systèmes de paiement, ECONOMICA, Paris, 2005.

<sup>14</sup> JEAN CLAUDE AUGROS et Michel QUERUEL, Risque de taux d'intérêt et Gestion Bancaire, Paris, 2000.

### **3.1. L'analyse des risques relatifs au système de paiement**

Les systèmes de paiement sont particulièrement vulnérables.

L'innovation joue un rôle ambigu: d'un côté, les innovations techniques qui ont créé des nouveaux instruments de maîtrise des risques, a l'autre, elles ont créé des nouveaux risques.

Nous allons examiner les risques relatifs aux systèmes de paiement. Les risques bancaires sont nombreux et divers.

Alors dans cette partie de section 3 nous allons aussi nous intéresser à l'énumération de quatre risques dont on va présenter les définitions et les mesure. Les systèmes de paiement distinguent plusieurs types des risques :

#### **3.1.1. Le risque opérationnel**

Il n'existe à l'heure actuelle aucune définition universelle du risque opérationnel.

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnes et systèmes internes ou à des événements extérieures.

Le risque opérationnel peut résulter de l'erreur d'un opérateur, d'un sinistre informatique, de la défaillance du Bank office, d'une fraude etc.

C'est un risque de perte résultant de créances provenant des processus interne inadéquats des défaillances de personne et du système lui-même ou de l'événement externe.

Il couvre des erreurs des fraudes, défaillances du système d'information, des problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, l'inattendue... etc.

Le risque opérationnel est inhérent à tout le système de paiement et processus de traitement de l'opération bancaires, non spécifique aux moyens de paiement.

### **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

Il est défini aussi comme le risque de pertes inattendus par suite de dysfonctionnements des systèmes informatiques ou des systèmes opérationnels de contrôle internes.

Ce risque est pris en compte par les régulateurs à partir de 2007 pour calculer des exigences minimales des fonds propres des banques, en plus des risques de crédit et de marché dans le cadre du dispositif d'adéquation des fonds propres comme expliqué en Bale 2.

Le système de paiement doit garantir la confidentialité et l'intégrité des messages. La confidentialité signifie que les données transmises ne sont accessibles qu'aux personnes concernées par le traitement de ces informations et l'intégrité signifie que le contenu du message ne sera pas détérioré lors de la transmission ou du traitement des données.<sup>16</sup>

Les systèmes de paiement sont organisés en réseau : la sécurité du système repose à la fois sur l'opérateur et sur les participants, sur l'organisme central de traitement et sur les composants périphériques.

La politique des risques doit assurer la fiabilité technique du système, la sécurité des opérations et la continuité des activités. L'inefficacité est aussi un des risques importants qui peut se traduire par un coût excessif des services qui abaisse la rentabilité.

A cette inefficacité s'ajoute en général une mauvaise qualité des services, qui est encore un facteur de détérioration de l'image de marque de l'établissement.

Le risque opérationnel pour les établissements bancaires est le risque de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures de l'établissement (analyse ou contrôle absent ou incomplet, procédure non sécurisée), de son personnel (erreur, malveillance et fraude), des systèmes internes (panne de l'informatique...) ou à des risques externes (inondation, incendie...).

---

<sup>16</sup> JEAN CLAUDE AUGROS et MICHEL QUERUEL, *Risque de taux d'intérêt et Gestion Bancaire*, Paris, 2000.

### **➤ Les composantes du risque opérationnel**

Le risque opérationnel se décompose en quatre sous-ensembles.

#### **a) Le risque lié au système d'information**

Ce risque peut être lié à une défaillance matérielle suite à l'indisponibilité soit provisoire ou prolongée des moyens (installations immobilières, matériels, systèmes informatiques ou dispositifs techniques ...) nécessaires à l'accomplissement des transactions habituelles et à l'exercice de l'activité, pannes informatiques résultant d'une défaillance technique ou d'un acte de malveillance ; une panne d'un réseau externe de télétransmission rendant temporairement impossible la transmission d'ordres sur un marché bancaire ou le déblocage d'une position...etc.

#### **b) Le risque lié aux processus**

Ce risque est dû au non-respect des procédures; aux erreurs provenant de l'enregistrement des opérations, la saisie, les rapprochements et les confirmations tels que: un double encaissement de chèque, un crédit porté au compte d'un tiers et non du bénéficiaire, le versement du montant d'un crédit avant la prise effective de la garantie prévue, le dépassement des limites et autorisations pour la réalisation d'une opération...etc.

#### **c) Le risque lié aux événements extérieurs**

Ce risque peut être à l'origine de risque politique, catastrophe naturelle, environnement réglementaire.

#### **d) Le risque lié aux personnes**

Ce risque est né du fait que les exigences attendues des moyens humains (exigence de compétence et de disponibilité, exigence de déontologie...) ne sont pas satisfaites, peut être lié à l'absentéisme, la fraude, l'incapacité d'assurer la relève sur les postes clés...

Ce risque peut être involontaire ou naître d'une intention délibérée, résultant souvent d'une intention frauduleuse.

## **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

---

Les « erreurs involontaires » sont souvent coûteuses ; leur prévention comme leur détection précoce dépendent de la qualité du personnel, de sa vigilance, comme de ses capacités d'adaptation aux évolutions techniques mais aussi de la technicité des opérations à traiter et de la qualité du matériel et de la logistique utilisés.

Cas au «risque volontaire», il va de la simple inobservation des règles de prudence, du conflit d'intérêts entre opérations pour son propre compte et opérations pour le compte de l'établissement ou du client, jusqu'à la malveillance et la réalisation d'opérations carrément frauduleuses.

### **3.1.2. Le risque de liquidité**

Le risque de liquidité est ou la banque ne dispose pas assez de liquidité pour faire face aux ses demandes de retraitement des fonds.

Le risque d'liquidité représente pour un établissement de crédit l'impossibilité de pouvoir faire face à un instant donné, à ses engagements ou à ses échéances, par la mobilisation de ses actifs .Il s'agit d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle puisque le terme des emplois est toujours plus long que celui des ressources.<sup>17</sup>

Une banque incapable de faire face à une demande massive et imprévu de traits de fonds de sa clientèle ou d'autres établissements de crédit est dite il liquidité.

Donc la matérialisation du risque de liquidité peut s'opérer à l'occasion du retrait massif des dépôts de la clientèle, d'une crise de confiance du marché à l'égard de l'établissement concerné, et d'une crise de liquidité générale du marché. Les deux premières cause sont associe d'une crise de confiance des prêteurs et la troisième étant largement exogène a l'établissement.

Il est impossible de mesurer avec précision l'exposition à ce risque car les bilans bancaires ne décomposent pas les actifs et passifs par échéance.

---

<sup>17</sup> JEAN CLAUDE AUGROS et MICHEL QUERUEL, Risque de taux d'intérêt et Gestion Bancaire, Paris, 2000.

### **Conclusion**

La monnaie est un instrument conçu pour se libérer des contraintes spatio-temporelles. Les systèmes de paiements sont un bon indicateur d'une économie, en particulier, dans un contexte d'économie de marché.

L'évolution technologique a radicalement bouleversé les relations économiques nationales et internationales.

Ils influencent la rapidité des transactions entre les agents économiques, mais en contrepartie, la mise en réseau des différents systèmes de paiements de compensations et de règlement est à l'origine de nouveaux risques aux conséquences imprévisibles.

La monnaie n'est plus un instrument d'échange, mais une simple donnée dans un système d'information et la banque n'est plus une banque, mais une simple société de service chargée d'assurer le traitement des données collectées à l'occasion des transactions.

# **Chapitre 4 :**

**Le paiement électronique  
en Algérie cas de CPA  
Tizi-Ouzou**

### **Section 1: Présentation du CPA et l'agence CPA Tizi-Ouzou**

#### **1.1. Présentation général du CPA banque**

Le CPA est une banque commerciale d'état son siège social est situé au 02 Boulevard Amirouche Alger.

A été créé en 1966 par l'ordonnance N° 66/366 du 29 décembre, ses statuts sont été arrêté par l'ordonnance N° 67/78 du 11 mars 1967. Dans les dispositions générales de ses statuts, il est connu comme banque générale et universelle. Il est réputé commerçant dans ses relations avec les tiers, il a hérité des activités gérées au paravent par la banque populaire (Banque Populaire Commerciale et Industrielle à Alger, Oran, Annaba, Constantine) ainsi que d'autres banques étrangères, Banque Alger Misr, société Marseillaise du Crédit et Compagnie Française de Crédit et de Banque (CFCB). En 1985 il a donné naissance à la Banque de Développement Local (BDL), après cession de 40 agences, le transfert de 550 employés et cadres de 89000 comptes clientèle, et en 1989, il est érigé en Entreprise Publique Economique (EPE), juridiquement structuré en société par action.

#### **Les taches du CPA est de promouvoir**

- Le développement de BTPH ;
- Les secteurs de la santé et du médicament ;
- Le commerce et la distribution ;
- L'hôtellerie et le tourisme ;
- Les médias ;
- La PME/PMI et l'artisanat.
- Conformément à la réglementation en vigueur en Algérie ;
- Le CPA traite ;
- Les opérations de crédits et de banque ;
- La réception des dépôts ;
- L'accord des crédits mobilisés pour le compte d'autrui tous crédits consentis par d'autres institutions.

## **Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou**

---

Le CPA est devenu une Entreprise publique économique par action dont le capital est propriété exclusive de l'état suite à la promulgation de la loi sur l'autonomie des entreprises en 1988 et depuis 1996, en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous tutelle du ministère des Finances.

### **1-2 Organisation de la CPA**

L'organisation du CPA s'articule autour d'une présidence direction générale assistée par cinq (05) directions générales adjointes.

#### **1.2.1 La présidence générale adjointe**

Considéré comme l'organe central de l'organisation dont elle assure le commandement, la coordination et le contrôle. D'un président directeur général assisté par trois (03) directeurs généraux adjoints, une inspection générale et une direction de l'audit.

#### **1.2.2 Direction générale de l'inspection**

Elle exerce la fonction de contrôle interne à l'égard des structures de la banque.

#### **1.2.3 Direction de l'audit**

Son action est complémentaire à celle opérée par l'inspection générale, cette cellule développe des méthodes pour mesurer le degré de sécurité et de l'efficacité des circuits de traitement des opérations des fins de gestion et de décisions des opérations.

#### **1.2.4 Divisions des affaires internationales**

Elle est composée de deux directions :

1. Direction de financement extérieur est :
  - D'intervenir sur le marché financier sur la base des besoins panifiés ;
  - De contacter des emprunts et gérer la dette extérieure du CPA.
2. Direction des opérations extérieures est :
  - De négocier et gérer les garanties bancaires et internationales ;

- D'exécuter des paiements et assure les transferts.

### **1.2.5 Direction générale adjointe**

Est composée de trois (03) directions :

1. Direction générale adjointe d'exploitation est chargée de :
  - Développer l'activité commerciale et assure l'animation, la coordination et le contrôle de la gestion du réseau et de sa configuration ;
  - Mener des études de marché et développement des nouveaux produits d'épargne ;
  - Développer et mette en œuvre le plan de communication et le plan formatif de la banque par action ciblées.
2. Direction générale adjointe engagement et affaires juridiques :

Cette structure est chargée du financement de l'entreprise domiciliée à son niveau.

- Participer l'élaboration de la politique du crédit ;
  - Assurer la fonction de contrôle des engagements pris par les différents centre de décisions (agences succursales, direction générale) ;
  - Evaluer les risques et gérer les contentieux ;
  - Assurer les relations juridiques.
3. Direction générale adjointe administration et développement est chargée de:
    - L'élaboration des plans d'emploi et de formation du personnel et d'en assurer ;
    - L'exécution, ainsi que la gestion des carrières des effectifs ;
    - La prise en charge de l'exécution du plan de réalisation ses infrastructures ;
    - Assurer la logistique en moyens matériel, techniques et des équipements ;
    - Développement de la fonction monétique du Choix d'implantation et de gestion technique des automates.

### **Section 2: Généralité sur la carte CIB du CPA et le développement de la monétique au sein de la banque populaire d'Alger.**

#### **2.1. Développement de la monétique au CPA de 1989 jusqu'à présent**

Pour relever les défis imposés en ouvrant le marché bancaire et ceux de la par la mondialisation, le crédit populaire d'Algérie leur répond par le développement des produits bancaires et des services, particulièrement en ce qui concerne les moyens de paiement.

Et là était une percée pour le CPA en 1989 par l'établissement d'une direction de la monétique Qui établira le rôle de création du système monétaire avec des produits bancaires électronique attirent les clients et respectent leurs affaires.

Les Cartes bancaires au CPA pendant la période (1989 - 2005)

**Côté domestique :** en 1990 la banque a émis les cartes de retrait bancaires CPA /CASH comme une première carte bancaire utilisable pour les opérations de retrait effectuées par des distributeurs automatiques de billets conformément à l'équilibre disponible à la charge de l'employeur, la carte c'est aussi une carte avec une bande magnétique.

**Côté international :** Sur le plan International le CPA était la seule banque qui accepte la carte internationale utilisée dans les retraits et les paiements, en émettant une carte CPA/VISA avec une bande magnétique permettent d'effectuer des prélèvements sur les distributeurs automatiques et des opérations de paiement par un mécanisme appelé Sabot.

Et il devrait être mentionné que le CPA, aussi bien qu'accepter pour distribuer les cartes fournies par des étrangers quand ils viennent en l'Algérie et aussi l'émission de ces cartes pour ses clients pour l'utilisation à l'étranger.

On outre la banque garantie à effectuer les opérations du retrait par MASTER CARD à travers ses agences dans le cadre de la convention conclue entre lui et MASTER CARD, sans la possibilité d'effectuer des paiements.

## **Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou**

---

- Des cartes bancaires au CPA pendant la période 2005 jusqu'à présent  
Pendant cette période où sa sera notre étude analytique la banque CPA a développé ses produits et ses services monétiques, pour se conformer à l'évolution dans le domaine des services monétique dans le reste du monde et comme suit :
- Le plan national (Annexe N° 04) : Nous pouvons résumer les changements introduits sur les cartes domestiques comme suit:
- La banque a émis une nouvelle carte bancaire sous le nom de locale CPA/CIB, avec des nouvelles normes sont en appréciant la technologie de puce électronique qui représente la dernière technologie des cartes en ce qui concerne la sécurité dans les transactions conformément à la norme EMV, aussi été mis en place l'introduction de nouvelles fonctionnalités pour ces carte c'est la possibilité d'effectuer le paiement par la quelle.
- La banque CPA émis une nouvelle carte bancaire à usage domestique (Corporate/ Corporate+), émise à l'attention des entreprises et professionnels pour couvrir leur différentes dépenses, c'est une carte interbancaire dotée d'un code confidentiel (retrait et paiement), et un mot de passe (paiement sur internet).

Le plan international (Annexe N° 05) : Des changements ont été introduits sur la carte CPA/VISA, que ce soit sous la forme d'une carte ou les services fournis par ces cartes ainsi que les cartes d'une puce électronique et une bande magnétique, comme la discrimination et de la ségrégation entre les deux types de clients.

Il existe trois types de cartes internationales (Annexe n°05) :

- CPA / VISA Classique: pour les personnes ordinaires à revenus moyens, son plafond est une utilisation simple et limitée.
- CPA / VISA Or: Attribuer aux personnes ayant un salaire élevé aux hommes d'affaires et les personnes VIP elle, elle se caractérise par un plafond plus élevé.

## **Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou**

---

Quant à la carte MASTER CARD le CPA n'émissionne pas la carte mais il la dispose dans le cycle de développement d'accepter l'accord de ces cartes, après ce n'était qu'une carte de débit devienne également comme carte de paiement accepter chez les commerçants ou prestataires de services et qui ont des comptes dans les agences CPA de traiter les cartes internationale.

- EL AMANE : est une carte bancaire internationale rechargeable, permettant de disposer de son argent, à l'étranger, 7j/7j et 24h/24h, et dans les zones sous douanes au niveau des aéroports internationaux en Algérie.

### **2-2 Généralité sur la carte interbancaire CIB**

L'introduction des innovations technologiques au sein de la banque n'est plus un choix mais plutôt une nécessité, ce qui a mené les autorités bancaires algériennes à investir progressivement dans les nouvelles technologies d'information et de communication (TIC) 14, pour la réalisation de développement de l'activité bancaire et l'amélioration et modernisation de système de paiement.

A cet effet, la première démarche de la société d'automatisation des transactions interbancaire et de monétique (SATIM) consistent à dématérialiser les moyens de paiement (le cash, cheque...) par le lancement de la première carte CIB à partir de l'année 2007, qui assure la fiabilité dans un climat basé sur la confiance. A travers cette section, donc nous allons donner une vision générale sur la carte CIB, à savoir la définition, les différents types, les avantages et leur fonction.

#### **2.2.1. Définition de la carte CIB**

La carte bancaire est une carte émise par un établissement financiers permet d'accéder au compte par le biais de l'électronique.

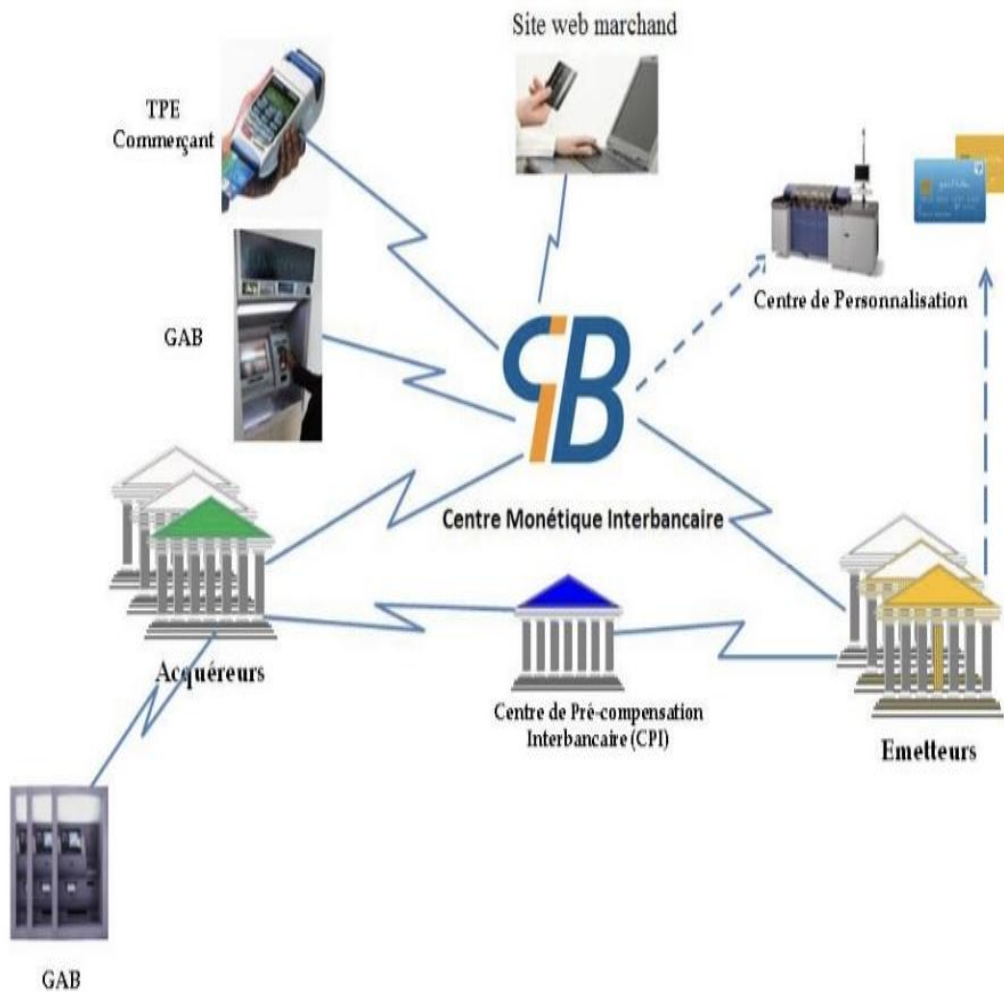
La carte CIB, est une carte interbancaire, elle est identifiée par le logo de l'interbancaire qui est imprimé sur la carte et le logo de la banque émettrice. Elle est adossée à un compte personnel, sa validité est limitée dans le temps, son renouvellement est automatique, sauf en cas d'annulation par la banque ou par le porteur.

## Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou

La CIB permet aux clients d'effectuer le paiement des achats de biens et services auprès des commerçants affiliés au Réseau Monétique Interbancaire et dotés d'un

Terminal de Paiement Électronique (TPE), ainsi, le client pourra retirer ses fonds sur l'ensemble des automates installés sur le territoire national.

Figure N° 04 : Les transactions par la carte CIB



A partir de cette figure on peut dire que la carte interbancaire CIB est un moyen de paiement et de retrait lancé par la SATIM afin d'améliorer la qualité des services destiné au client. Donc les banques doivent être adhérentes au RMI qui constitue d'un système central de guichet automatique de banque, distributeurs automatique de billet et terminaux de paiement électroniques, utilisé dans les transactions de paiement et de retrait (ce sont des automates qui rendre l'utilisation de carte facile).

## Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou

Le client obtient sa carte au niveau de la banque ou il aura un compte bancaire (la banque émettrice de la carte), ainsi l'acceptation de la carte ne se limite pas uniquement aux guichets de la banque domiciliaire (concept de l'interbancaire) ou le client peut retrait l'argent dans une banque autre que sa banque (dans ce cas il une opération de compensation). En plus la carte interbancaire peut les utilise en ligne pour les achats sur le site web.

### Dans chaque carte bancaire est insérée :

Une piste magnétique utilisable pour les paiements ainsi que pour le retrait l'échelle nationale comme I'échelle internationale.

- Une puce électronique présentant les mêmes services que la piste magnétique mais en garantissent un degré de sécurité plus élevé.
- La personnalisation de la carte bancaire et assurer par deux Identifiants :
  - l'identification de l'émetteur de la carte et du réseau auquel il appartient
  - l'identification du porteur (signature, enregistrement électrique sur piste magnétique et/ou sur microprocesseur).

Figure N° 05 : LA CARTE CIB



### 2.2.2 Les types des cartes interbancaires CIB

Deux types de cartes sont émis par les banques.

#### 2.2.2.1 La carte classique

La cartes classique ; offre des services de paiement et de retrait interbancaire auprès des automates appartiennent aux banques et établissement participant au Réseau Monétique Interbancaire (RIM). Elle est proposée à la clientèle selon les critères arrêtés par la banque (par exemple les salaires).

**Figure N° 06 : Carte classique**



#### 2.2.2.2 La carte GOLD

La carte Gold, offre également les services de retrait et de paiement interbancaire, elle obéit aux mêmes principes d'attribution définis par chaque banque selon sa convenance. Outre le paiement et le retrait d'espèces, cette carte offre des fonctionnalités supplémentaires et des plafonds de retrait plus important (plus élevé).

**Figure N° 07 : Carte GOLD**



### **2.2.3 Caractéristiques de la carte interbancaire :**

Les caractéristiques de la carte CIB classique et Gold sont :

**Tableau N° 02 : Les caractéristiques de la carte interbancaire classique et Gold**

<b>CARTE CIB CLASSIQUE</b>	<b>CARTE CIB GOLD</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Une carte de couleur bleue</li><li>- Visuel unique sauf le logo de la banque émettrice ;</li><li>- Carte destinée à une clientèle à revenu moyen ;</li><li>- Carte à puce et magnétique.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une carte de couleur dorée</li><li>- Fond unique sauf le logo de la banque émettrice ;</li><li>- Destinée à la clientèle qui a un revenu important ;</li><li>- En cas de vol ou de perte, cette carte peut être remplacé en 48h</li></ul>

### **2.2.4. Les avantages de la carte CIB**

La carte CIB offre plusieurs avantages à leurs détenteurs qui sont :

#### **2.2.4.1. Une grande commodité d'utilisation**

- Accès aux services interbancaire de retrait et de paiement 24/24 H et 7/7J ;
- Gain de temps (le client éviter l'attente au guichet et peut effectuer des opérations directement sur les Guichets Automatique de Banque) ;
- Suivi comptable facile pour les commerçants ;
- L'universalité des paiements.

#### **2.2.4.2. Un niveau de sécurité élevé**

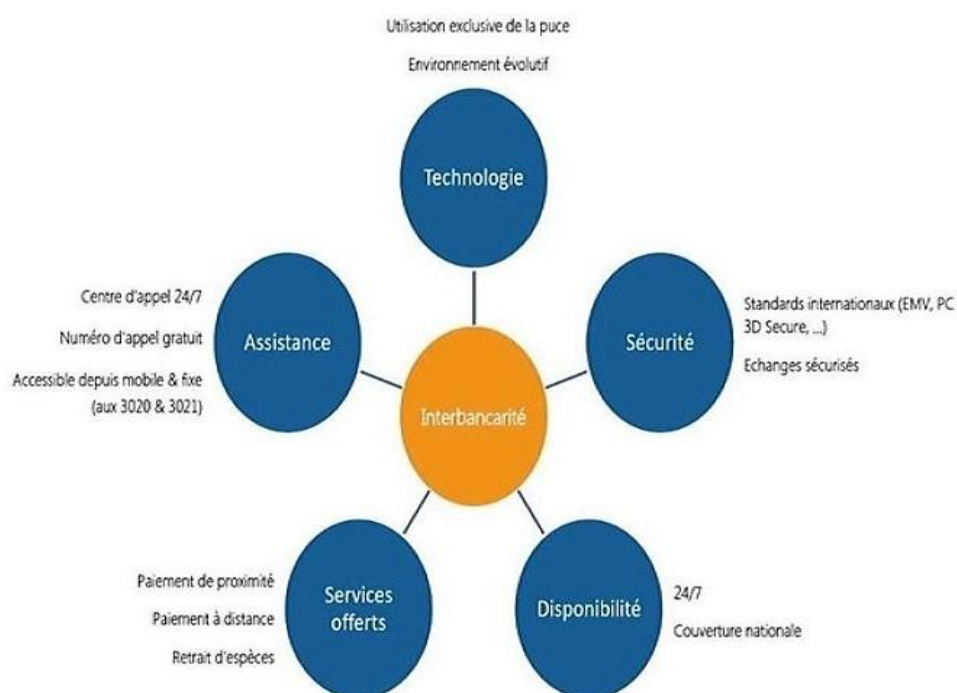
- Carte à puce avec code secret pour les paiements de proximités et retraits ;
- Protection des données sensibles ;
- Garantie des paiements pour les commerçants ;
- L'absence de transport d'espèces, pas d'erreur de caisse ;
- Lutter contre les fraudes de personelles de la banque.

### 2.2.4.3. Souplesse

- Les clients peuvent personnaliser leurs plafonds de retrait et de paiement

**NB :** Malgré ses autos, le modelé carte interbancaire est remise en cause par certain client, pour plusieurs raison : le manque de culture bancaire chez les personnes, le manque d'infrastructure en terme de système d'information, la télé compensation<sup>18</sup> et d'autres support de transféré des fonds moderne et l'absence des compagnes publicitaire par les banques en vus de sensibilisées les populations sous bancariser (faiblement bancariser), ainsi certains clients préfèrent d'utiliser d'autre moyens de paiement que la carte (la peur des fraude , de vol ou de perte de la carte

**Figure N° 08 : Les avantages de l'interbancaire**



### 2.2.5. Les fonctions de la carte et CIB

Si on souhaite aujourd'hui généraliser l'usage de la carte, celle-ci devra répondre à quatre principaux critères : sécurité, universalité, diversification des services offerts et personnalisations de ses paiements.

Ainsi, les transactions bancaires peuvent être scindées en deux parties principales : le retrait et le paiement<sup>19</sup> A cet effet, il existe deux types de carte qui sont:

- La carte de retrait ;
- La carte de paiement.

### **2.2.5.1. La carte de retrait**

Cette carte permet le retrait des espèces sur un Distributeur Automatique des Billets (DAB) ou sur le Guichet Automatique de Banque (GAB), installés au niveau de la banque émettrice ou auprès d'autres banques, par le débit de compte.

Les cartes de retrait sont plafonnées par un certain montant qui est fixé par les banques émettrices et peut être utilisé à travers le territoire national comme à l'étranger. Ces cartes permettant également de consulter les soldes à tout moment, les dernières opérations et la possibilité de commander des carnets de chèque.

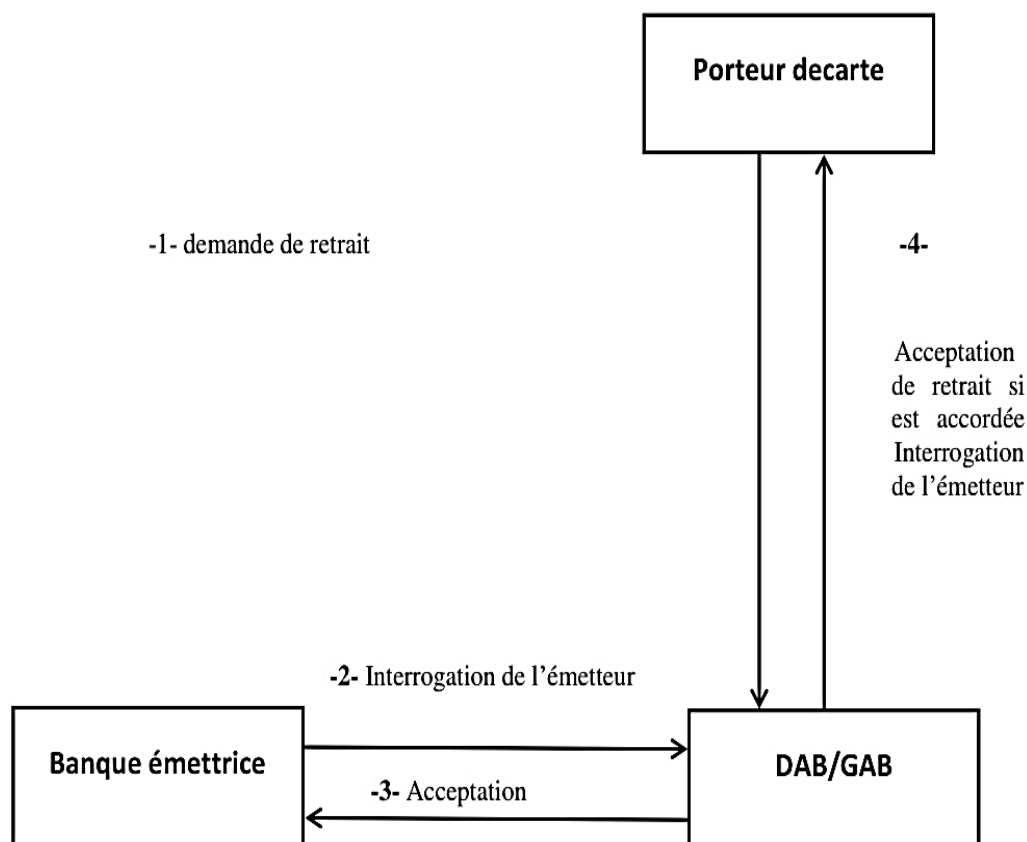
- Les mécanismes d'une opération de retrait par carte

Pour qu'une opération de retrait réaliser le détenteur de la CIB, doit tout d'abord insérer sa carte pour s'identifier, puis saisir son code afin qu'il soit authentifié, ensuite il sélectionne la somme dont il souhaite retirer en validant sa demande.

En fin, si la banque accepte l'autorisation, l'automate distribue les billets relatifs au montant voulu par l'éjection de la carte avant chaque retrait, le détenteur de la carte doit s'assurer de l'existence d'une somme suffisante et disponible sur son compte.

En plus, le client doit conserver le ticket délivré par l'automate parce que ce dernier peut être utilisé (comporte certains indicateurs sur les coordonnées bancaire de détenteur de carte), donc il faut le conserver jusqu'à réception de relevé de compte sur lequel figurera l'opération de retrait (considérer comme une preuve en cas d'utilisation frauduleuse de carte).

Figure N° 09 : Mécanisme d'un retrait par carte.



### 2.2.5.2. Cas d'une carte avalée(ou absorbée)

Par l'automate la carte bancaire peut être absorbée en raison de plusieurs causes:

- La carte atteint sa date de validité ;
- La carte se trouve parmi une liste d'opposition ;
- Le code erroné a été composé trois fois de suite ;
- Un dysfonctionnement au niveau des automates.

### 2.2.5.3. La carte de paiement

Le paiement par carte interbancaire s'inscrit dans le cadre du projet de modernisation du système de paiement de masse et constitue l'un des maillons important pour le développement du secteur bancaire. C'est une carte qui permet à son

## **Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou**

---

utilisateur d'effectuer le paiement directe ou à distance, des achats des biens et services auprès des commerçants possédant (équipés) d'un terminal de paiement électronique (TPE), agréé par des agences de réseau commercial de la banque.

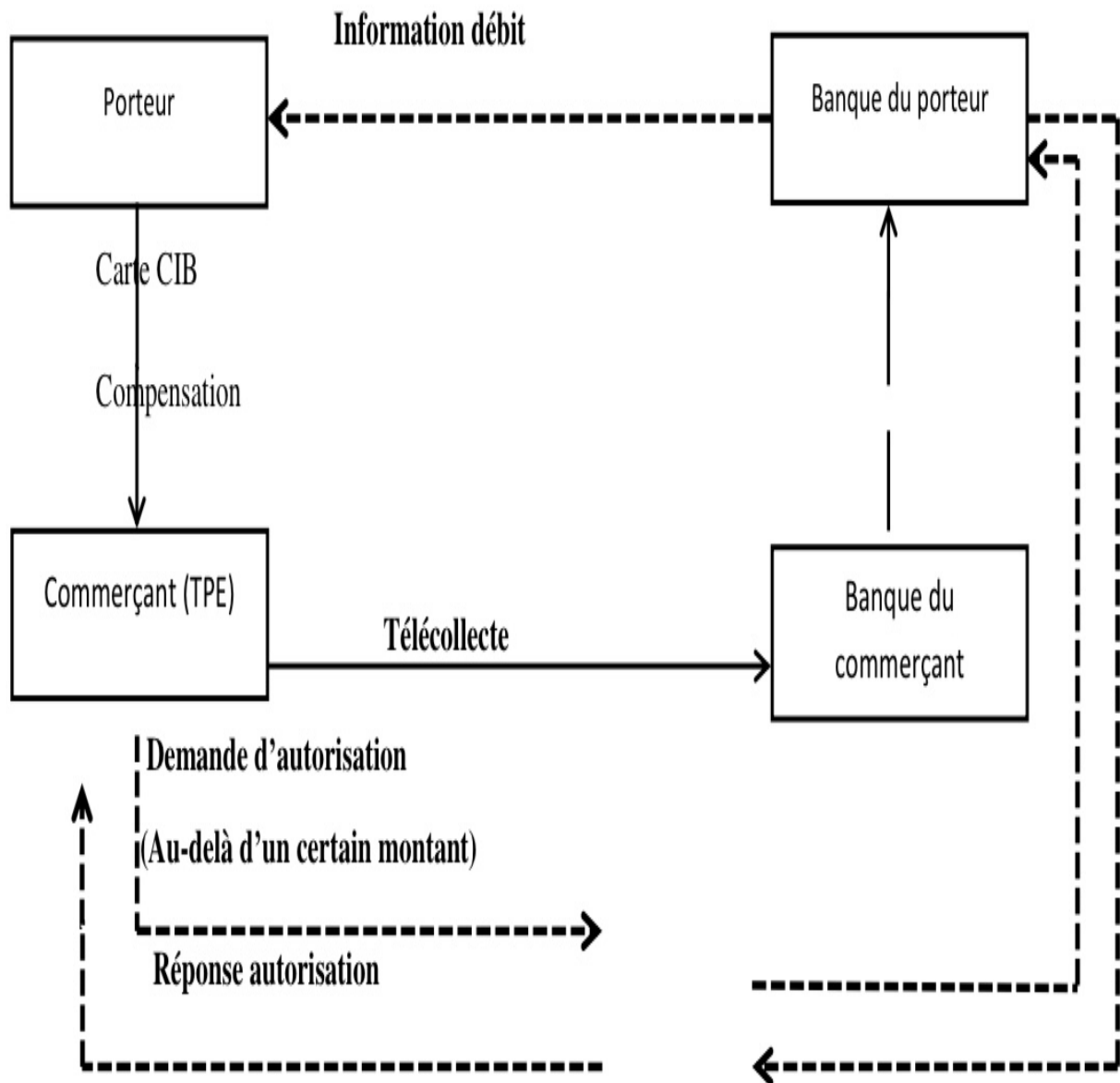
A cet effet, les paiements sont effectués avec les conditions en vigueur chez ces commerçants mais avec l'interrogation de la banque dans chaque opération d'achat. Ainsi, le détenteur de la carte ne supporte pas des frais supplémentaires lors de règlement de ses achats, ne peut pas annuler son ordre de paiement sauf en cas de perte ou de vol et il garantit le paiement au commerçant bénéficiaire.

Les mécanismes de paiement par carte Pour qu'un utilisateur de la carte CIB effectué un paiement, il doit insérer sa carte pour s'identifier (émetteur, type de carte, code, validité. puis saisir son code confidentiel afin qu'il soit authentifié, après il tape le montant de paiement. Si la demande est acceptée par le centre serveur de la banque, le paiement peut s'effectuer et il recevra un ticket (facultatif). Enfin la carte sera retirée.

Le mécanisme du paiement par carte peut être présenté par la figure N° 10 règlement par cartes implique trois phases :

- L'autorisation de l'émetteur de la transaction au point de vente ;
- La compensation au cours de laquelle le centre de traitement des cartes collecte l'ensemble des données relatives la transaction de l'acquéreur et les délivre à l'émetteur pour la mise à jour du compte de son client ;
- Le règlement par la collecte de fonds de la banque émettrice a la banque du Commerçant.

**Figure N° 10 : Mécanisme du paiement par carte.**



- Les services offerts par la carte de paiement.

Elles peuvent être distinguées selon deux critères :

- Le réseau d'acceptation : l'existence des cartes de paiement nationales et des cartes de paiement internationales, à travers le réseau qui peut être soit domestique, soit internationale.
- Les modalités de débit de compte : la carte de paiement peut être :

## **Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou**

---

A débit immédiat lorsque les transactions sont débitées directement en temps réel dès la délivrance de l'autorisation par l'émetteur, ou au fur et à mesure qu'elles sont présentées par le commerçant à sa banque à débit différé lorsque les transactions sont regroupées puis réglées en même temps, généralement à la fin de mois, c'est-à-dire il a un délai entre le moment de :

- L'utilisation de la carte et celui de débit du compte ;
- Carte de crédit lorsqu'elle est assortie d'une facilité à la consommation (crédit) et d'un délai d'imputation au compte des montants utilisés ;
- Cas de refus de la carte par IE TPE.

Plusieurs causes peuvent être permet le refus de la carte par le Terminal de Paiement Electronique qui sont les suivants :

Si elle est placée inversement, c'est-à-dire, introduite dans le mauvais lecteur, un Message alors s'affichera dans l'écran « carte muette ».

Si le message « carte renouveler » s'afficher sur l'écran, c'est du.

- Soit la carte est saturée et ne permet plus d'enregistrer de nouvelles transactions;
- Soit la carte est bloquée par le terminal lors de la saisie d'un code erroné (à la troisième fois).

### **2.2.6. Gestion des risques liés la carte CIB**

Les porteurs et les accepteurs de la carte sont exposés à plusieurs risques, ce qui a obligé les banques mettre en place des dispositifs de gestion des risques pour le traitement des cas suivant :

#### **2.2.6.1. Cas de vol ou de perte de la carte**

Lorsque le porteur de la carte confronté à un vol ou à une perte, il informe leur banque par la voie d'un centre d'appel opérationnel tout moment mis à sa disposition. Une vérification des données de la carte sera faite, pour après la bloquée temporairement.

### **2.2.6.2. Cas de transaction non autorisée**

Si le commerçant accepte la transaction, alors que le système ne l'a pas fait, la SATIM informera directement l'acquéreur qui peut ordonner la mise à zéro du plafond hors ligne du commerçant.

### **2.2.6.3. Cas de détection de fraude avérée**

S'il y a une détection de fraude est avérée, le centre d'autorisation et d'opposition confirme qu'il y a réellement une fraude, alors le terminal de paiement électronique sera mis en opposition et les commerçants seront déclarés dans un fichier des commerçants radiés.

#### **❖ Conseils pour les utilisateurs de carte**

- **Pour commander et recevoir la carte :**

Dans le contrat que le client signe avec sa banque pour disposer d'une carte, figurent toutes les conditions d'utilisation de cette carte, ainsi que son prix.

La banque n'est pas obligée de fournir une carte de paiement ou de crédit si elle estime que les risques sont trop importants.

Le client pourra retirer au guichet de leur agence bancaire, un courrier séparé qui indiquera son code secret.

Des réceptions de la carte, appose la signature au dos de client.

Conserver la carte et le code secret :

La carte doit toujours être conservée et utilisée avec précaution parce qu'elle permet au client d'accéder à leur compte bancaire.

Pour faciliter une mise en opposition rapide en cas de besoin, le client notez son numéro, le code secret il a été attribué par un ordinateur, de sorte que même la banque ne le connaît pas. Apprenez le parcours.

- **Dans le cas d'erreur de saisie du code :**

Pour la protection, au bout de 3 erreur de saisie du code, la carte est bloquée si le client payer chez un commerçant ou « avalée » s'il s'agit d'un distributeur de billets (DAB).

Pour obtenir le déblocage de sa carte, il adresser, leur agence bancaire, si sa carte a été « avalée » la banque vérifiera qu'il ne s'agit pas d'une carte volée et voue la retourna.

- **Le paiement par carte :**

Le client peut payer par carte chez tous les commerçants qui affiche le logo CIB.

Un commerçant qui accepte les paiements par carte a le droit de refuser les transactions de faible montant, condition d'en informer ses clients, vérifier toujours le montant qui s'affiche sur l'écran de TPE avant de taper votre code, lors de votre paiement le terminal du commerçant reçoit une autorisation électronique si l'opération est acceptée par la banque , si il utiliser sa carte au- delà de son découvert autorisé, leurs agence risque de-là en demander la restitution et/ou le client sera inscrire à un cahier d'incident.

- **La manière de vérification des opérations effectuées par cartes :**

Pour vous permettre de réagir en cas d'anomalie, lors des paiements et des retraits, vous aurez un ticket qui vous servira tenir votre compte, garder le jusqu'à réception du relevé de compte ou figurera l'opération.

Si vous trouvez des erreurs, vous avez le droit de la contester, si votre contestation est correcte, le montant litigieux vous sera remboursé, à charger pour vous, s'il y a lieu, de payer le bon montant au commerçant.

## **Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou**

- **La raison de l'existence d'un plafond de retraits et de paiements :**

Pour la sécurité de client, surtout en cas de vol, leur retrait et leur autorisation de paiements sont plafonnés, en cas de dépassement, l'autorisation n'est pas donnée par la banque, le retrait et le paiement devenu impossible.

Le client peut demander la banque la modification de plafond si il besoin.

- **Les cas au le client doit faire opposition :**

Le client doit faire opposition en cas de perte ou de vol de la carte en appellent au numéro fourni par sa banque, ou celui qui figure sur les distributeurs de billets ou au dos des tickets de retrait ou sur son contrat de carte.

La banque demande au client le numéro de sa carte, c'est pour qui il est utile de l'avoir noté.

Les données sont mis à jour la banque, rendant sa carte inutilisable, une fois que son opposition enregistrée.

### **Section 3: Analyse de l'impact de la mise en place d'une carte interbancaire sur la satisfaction des clients du CPA de Tizi-Ouzou agence.**

#### **1. Elaboration du questionnaire**

Dans mon étude, j'ai opté un questionnaire qui était adressé aux porteurs de la carte interbancaire (CIB) au niveau De l'agence de banque CPA de Tizi-Ouzou réalisait durant la fin de l'année 2021 (moins de décembre), ainsi que j'ai utilisé le questionnaire par interview direct auprès de chaque client.

J'ai jugé que cette méthode soit la plus adéquate et la plus efficace pour mon étude sur le terrain, vu la taille de l'échantillon de 30 clients du CPA de Tizi-Ouzou, et la possibilité de bénéficier d'un contrat direct avec les clients détenteurs de la carte interbancaire(CIB).

#### **1.1. Questionnaire réalisé avec un échantillon de clientèle du CPA de Tizi-Ouzou**

J'ai présenté ci-dessus les résultats obtenus lors de l'élaboration de mon questionnaire j'ai analyse chaque question a part et présenter les donnes que j'ai eu sous forme de graphes.

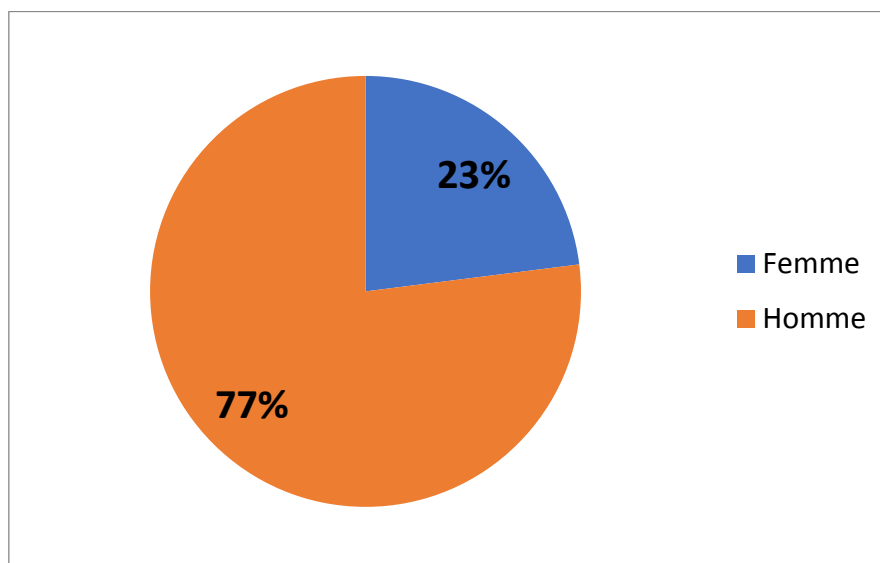
**La répartition de l'enquête:** selon le sexe, la catégorie d'âge et la catégorie socio professionnel.

#### **La répartition de l'enquête par sexe**

Ce graphe montre le sexe des personnes interrogées (Hommes ou Femmes).

<b>Sexe</b>	<b>30 Personnes</b>	<b>Pourcentages %</b>
Femme	7	23
Homme	23	77

Figure N° 11 : Répartition par sexe des personnes interrogées

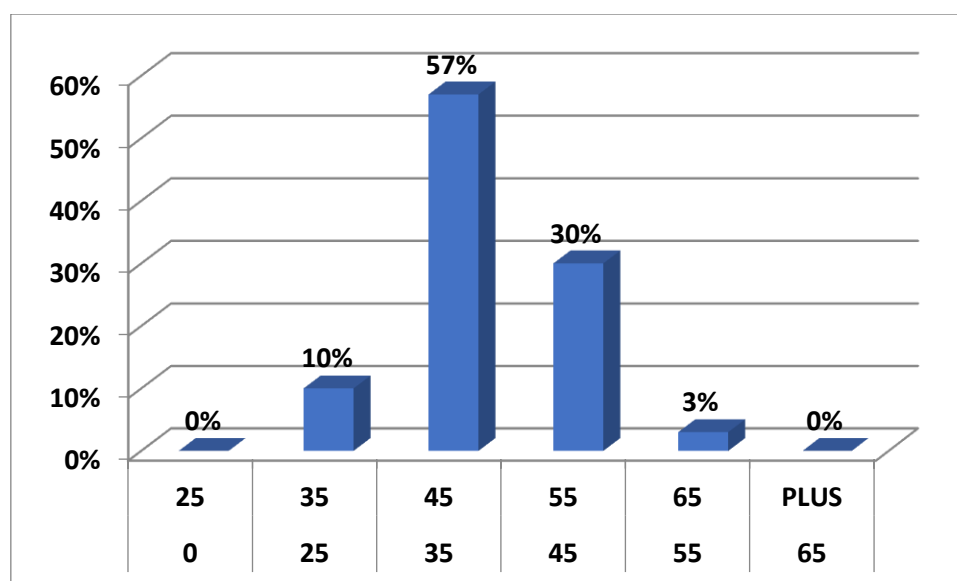


D'après la figure, nous remarquons que plus de la moitié des personnes interrogées sont des hommes 77% (23 personnes) et le reste sont des femmes 23% (7 personnes), cela veut dire que le nombre des femmes interrogées est faible par rapport aux hommes.

### Répartition de l'enquête par catégorie d'âge

La raison de la réalisation de ce graphique est de savoir l'âge des clients interrogés.

Figure N° 12 : Répartition des personnes interrogées par catégorie d'âge



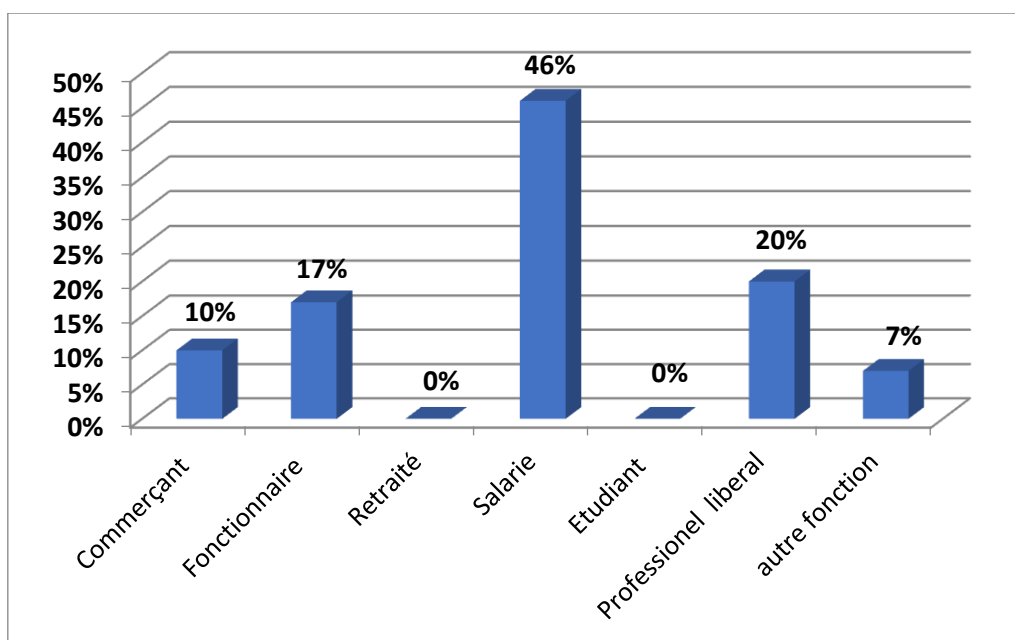
## Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou

Le tableau nous montre que 57% (17 personnes) qui ont répondu au questionnaire sont des personnes qui ont un âge compris entre 35 ans et 45 ans, suivi par d'autres comprise entre 45 ans et 55 ans avec un taux de 30% (9 personnes).

### Répartition de l'enquête par catégorie socio professionnelle

Pour la répartition des personnes interrogées selon la catégorie de la fonction, on s'est basé sur les réponses des clients dont le résultat est présenté dans la figure suivante :

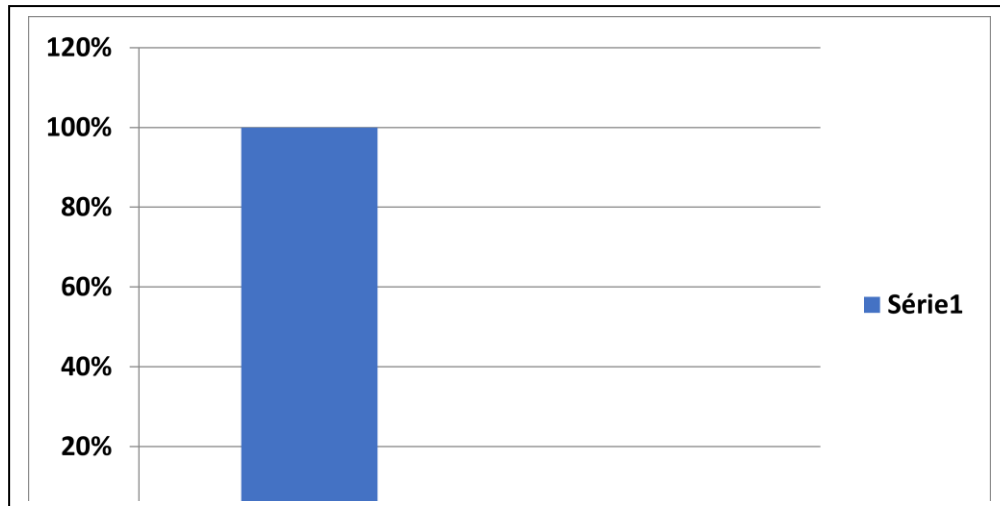
Figure N° 13 : Répartition de l'enquête par catégorie socioprofessionnelle



On remarque que la majorité ayant répondu au questionnaire sont des salariés avec un scores 46% (14 personnes) suivis de professions libérales 20%, par les fonctionnaires 17%, les commerçants 10% et après d' autres fonctions avec un taux de 7%.

**Q1. Avez-vous entendu parler de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB?**

**Figure N° 14 : Connaissances de la carte CIB**

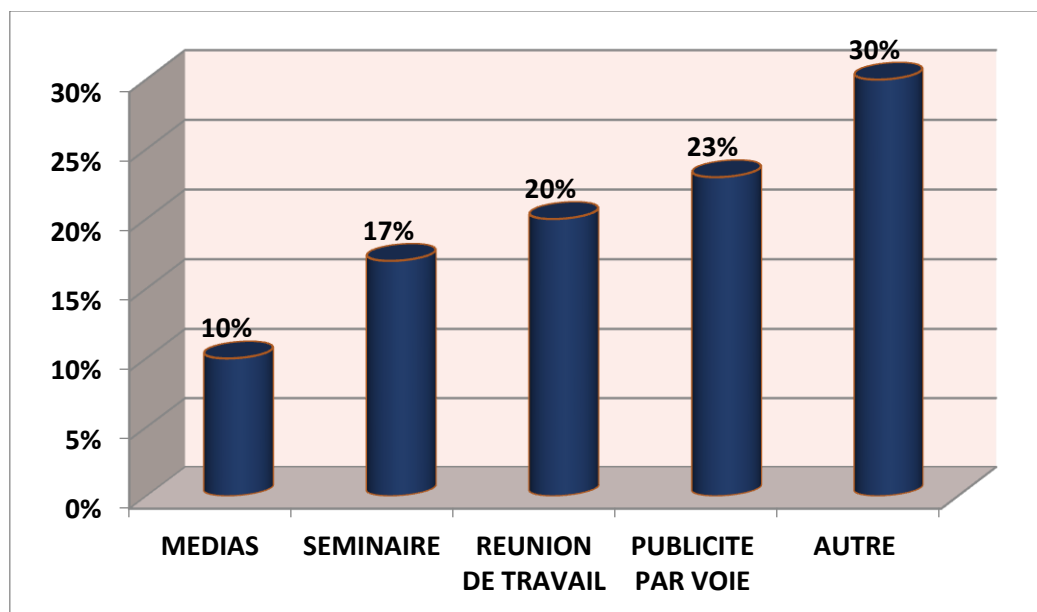


Le résultat de la première question montre que toutes les personnes interrogées ont eu connaissance de l'existence de la carte interbancaire IB le taux étant alors de 100%) le réseau de la connaissance des clients interrogées de ce produit bancaire, c'est que le questionnaire distribuer a été destiné aux personnes se trouvent à l'intérieure d'une agence bancaire.

Cela veut dire, que les clients du CPA sont bien informés du nouveau produit émis par la banque, à cause de la relation d'affinité qui est existé entre le client et le personnel de la banque. En plus il y a d'autre moyen d'information de la clientèle a l'intérieure de l'agence comme l'affichage et dépliants.

### Q2. Si oui, en quelle circonstance

Figure N° 15 : Mode de connaissances de la carte CIB



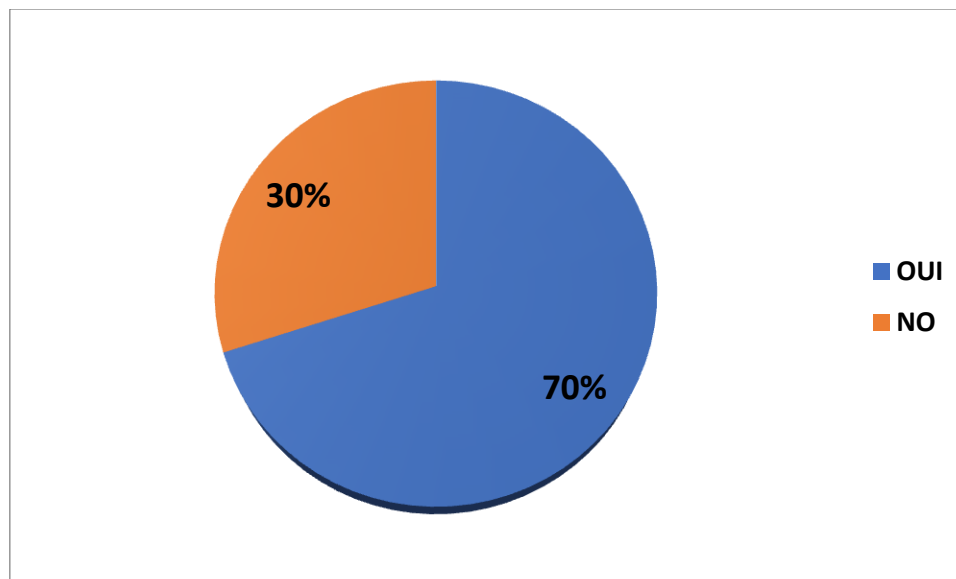
Selon le résultat de la deuxième question la communication par contact avec plusieurs Personnes semble être le meilleur moyen d'information, qui permet une large diffusion de celle-ci il à tous les niveaux.

A partir de cela, 30% des personnes interrogées ayant été informé par le biais de banquiers, amis et collègues un score de 23% des personnes interrogée ayant pris connaissance de ce produit par la publicité (voie d'affichage) comme l'image, schéma, annonce ou accroche et le rédactionnel Les séminaires avec un taux 17% qui permettent de communiquer et d'échanger des informations relatives aux nouveautés dans les domaines de a vie économique et (discuter des expériences).

S'agissant des réunions de travail, 20% des clients questionnes ont connaissance de la carte CIB lors de ces séances de travail. Et le score le plus faible soit 10% est celui des personnes informées par voie de media ordinaire.

### Q3. Etes-vous détenteur de la carte interbancaire CIB?

Figure N° 16 : Titulaires de la carte



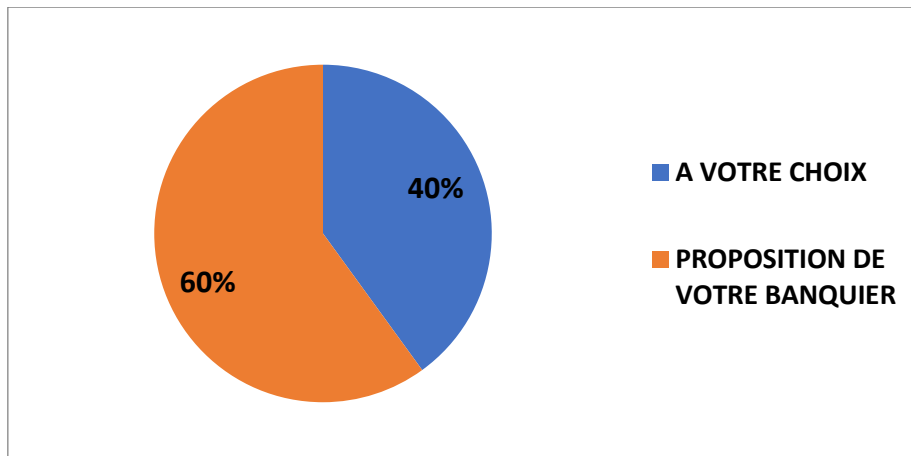
La majorité des personnes interrogées sont porteurs de la carte interbancaire CIB avec un scores de 70% et le reste non (c'est-à-dire 30%). La banque essaye toujours de diversifier et développé cette carte depuis son lancement mais leur utilisation reste insuffisante parce que beaucoup des clients n'ont pas de confiance envers ce produit ainsi ces coûts élevés par rapport aux autres moyens (le chèque, le cash...).

### Q4. Si non, pourquoi vous n'avez pas une carte ?

Un score de 40 % des personnes questionnées ne sont pas détenteurs de la carte interbancaire CIB. Selon lui Les cause qui leurs poussent à refuser ce produit sont plusieurs : de manque de confiance envers la carte CIB. Peur des pannes et des incidents techniques hausse des frais des transactions et le manque d'infrastructure. En plus de ces raisons, le Principe cause de non utilisation de la carte interbancaire CIB est de cause personnelle, c'est-à-dire de cause liée au manque de la culture électronique (peur de la technologie).

**Q5. Comment Avez-vous obtenu votre carte?**

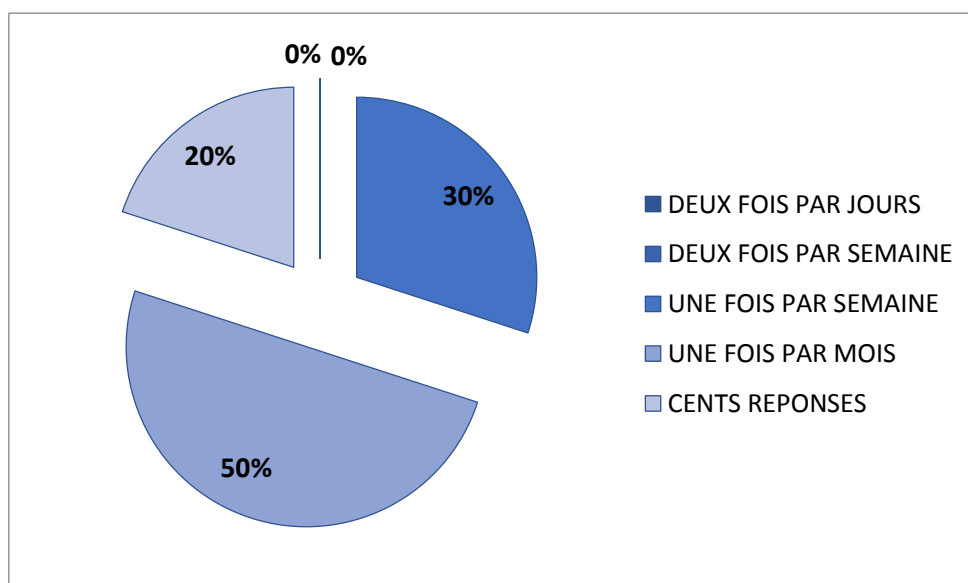
**Figure N° 17 : Source de l'obtention de la carte CIB**



Le dépouillement de la question N° 5 nous montre que: 60% des porteurs de la carte interbancaire sont des personnes qui ont bénéficié de ce produit à leur demande (généralement sont des salariés et des fonctionnaires), cette catégorie de la clientèle est motivée pour l'adaptation de la carte, leurs besoins marchent avec l'évolution de la technologie et elle cherche toujours à faciliter leur transaction par l'utilisation de nouveaux moyens de paiement. Le reste de la clientèle 40% qui ont bénéficié de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB à leurs demandes sont des clients constitués essentiellement de fonctionnaires et commerçants.

**Q6. Avec quelle fréquence utiliseriez-vous la carte interbancaire**

**Figure N° 18 : Rythme de l'utilisation de la carte**

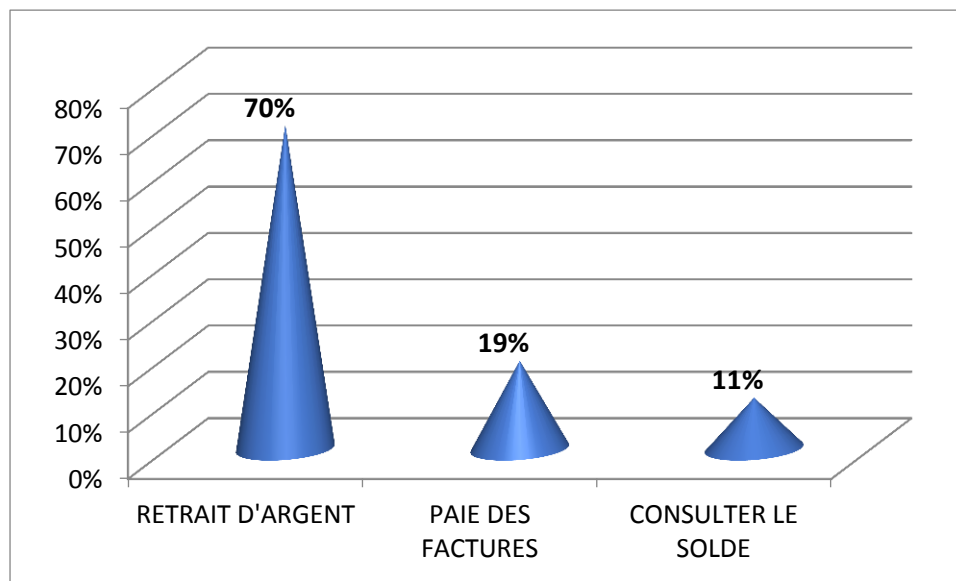


## Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou

50% des clients interrogés utilisent la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB une fois par mois soit une moyenne de quatre fois par mois ce qui implique en règle générale l'obligation de mise à jour des comptes bancaires des clients qui doivent alimenter leurs comptes soit par versement au guichet car les seuils sont fixés et plafonnés pour chaque opération de retrait auprès des distributeurs automatiques de billets (DAB). Soit que des virements mis à la disposition leur soient versés en compte. S'il s'agit de commerçants dont 30% des personnes interrogées utilisent la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB une fois par semaine. Il s'agit apparemment de fonctionnaires et de salariés. 20% de personnes interrogées sont sans opinion à propos de la fréquence d'utilisation de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB. Les comptes sont continuellement en mouvement donc continuellement alimentés.

### Q7. Etes-vous satisfait par cette modalité de paiement ?

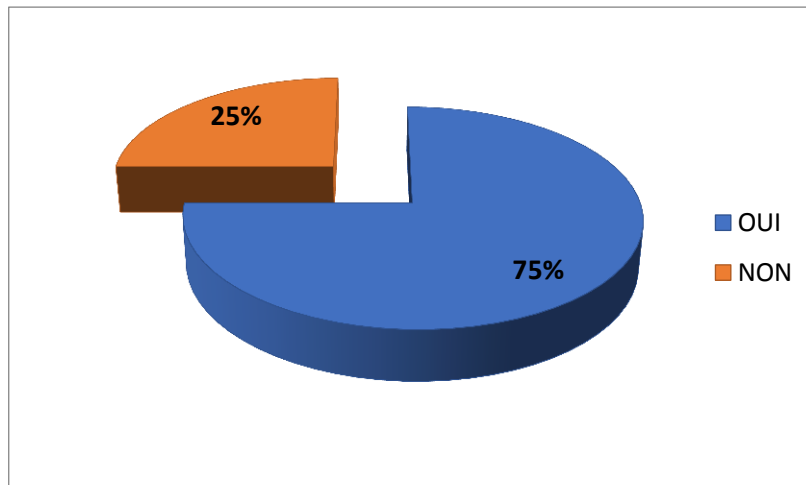
Figure N° 19 : Mesure de la satisfaction de la carte CIB



La majorité des clients interrogés (70%) pensent que la carte interbancaire (CIB) sert seulement au retrait de l'argent auprès des DAB tandis que 19% pensent que la carte interbancaire (CIB) sert à la fois à payer des factures. Par contre 11% des clients interrogés disent que la carte interbancaire (CIB) sert juste à consulter le solde.

### Q8. Pour quelles raison utilisez-vous la carte interbancaire CIB?

Figure N° 20 : Raison de l'utilisation de la carte CIB

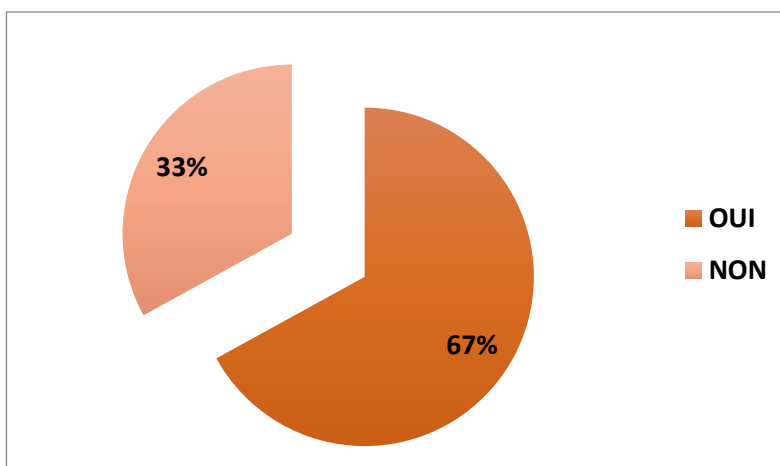


D'après le tableau cité ci-dessus, nous remarquons que 75% des clients estiment que la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB induit des coûts excessifs par comparaison aux prestations de services des guichets fournies à titre gratuit.

25% des clients pensent que les coûts excessifs qu'engendre la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB par comparaison aux prestations fournies au niveau des guichets n'influent pas sur leur comportement, car ils ignorent les opérations bancaires fournies à titre gracieux, celles rémunérées de manière excessive.

### Q9. Est-ce que la carte interbancaire CIB induit des coûts plus importants par rapport au service réalisé dans des guichets ?

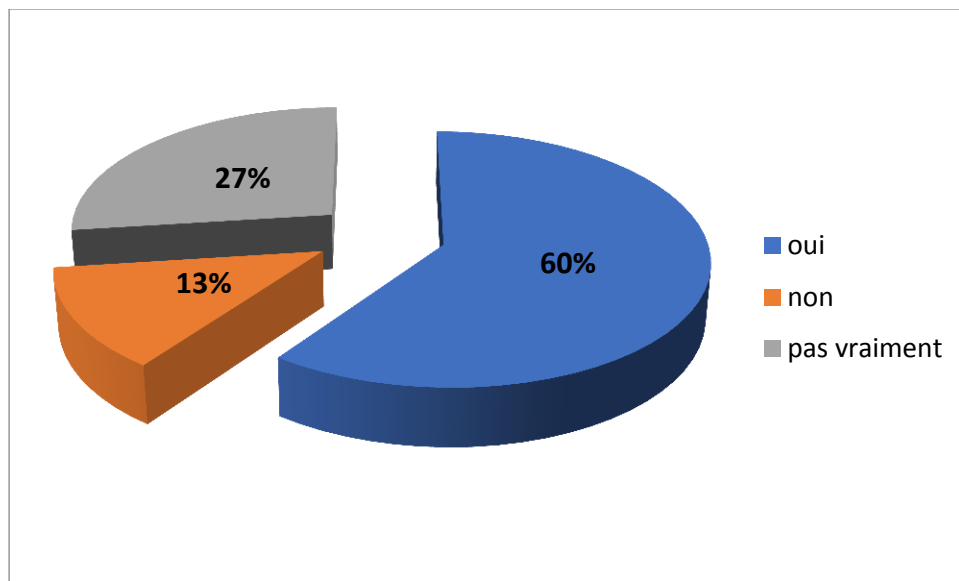
Figure N° 21 : Appréciation du cout de retrait par carte CIB par rapport au retrait au niveau du guichet



67% des personnes interrogés indique qu'il ya un manque de confiance dans l'utilisation de la carte interbancaire, par contre 33% disent que le problème réellement n'est pas la fréquente : voir commentaire question n°12.

**Q10. Pensez-vous donc qu'il y a un manque de confiance dans l'utilisation de la carte interbancaire ?**

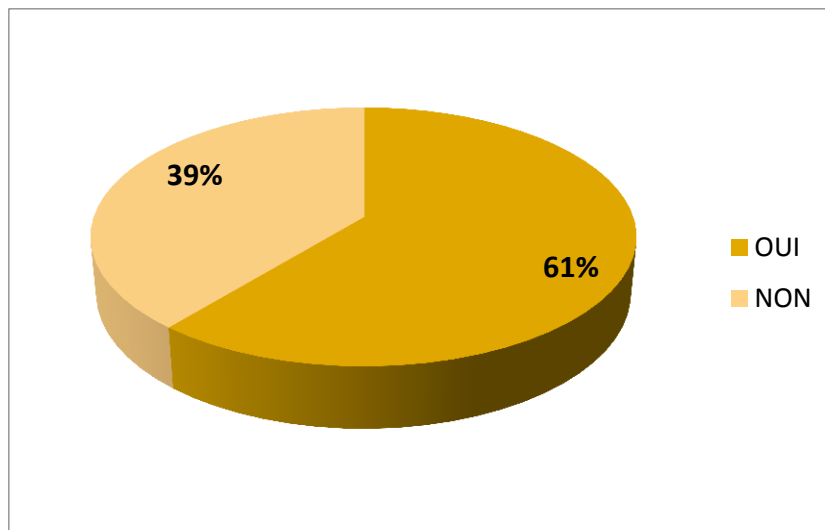
**Figure N° 22 : Mesure de manque de confiance dans l'utilisation de la carte CIB**



Un constat que plus de 60% de l'échantillon étudié est satisfait par la carte interbancaire CIB (ce produit arrive a satisfait de leurs besoins). Par contre 13% de l'échantillon voit que le projet de la carte interbancaire n'est pas à la hauteur. Donc pour eux Il reste beaucoup de travail pour la banque afin d'améliorer ce nouveau produit. Et le reste des personnes (27%) ne sont pas vraiment satisfait par ce produit

**Q11. En tant que titulaire de la carte interbancaire CIB, vous arrive-t-il de retirer de l'argent auprès des guichets de l'agence 120 du Tizi-Ouzou**

**Figure N° 23 : L'utilisation de la carte CIB auprès du guichet**



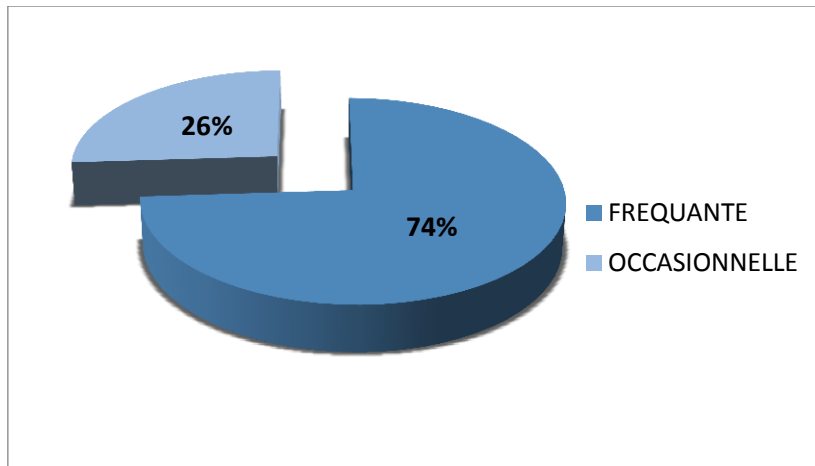
61% des détenteurs de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB opèrent des retraits d'argent auprès des guichets du CPA de Tizi-Ouzou de manière occasionnelle ou fréquente.

Occasionnelle à la suite des données constatées au niveau des DAB ou lors de constitution de files d'attentes longues et peu fluides ou bien encore à la veille des fêtes religieuses ou tous les cents se précipitent pour procéder aux achats de festivités.

Par contre 39% des clients questionnés opèrent des retraits d'argent au niveau des autres agences, par exemple : la poste, la BADR, la BNA, CNEP...etc.

**Q12. Si oui, le retrait s'effectue-t-il de manière?**

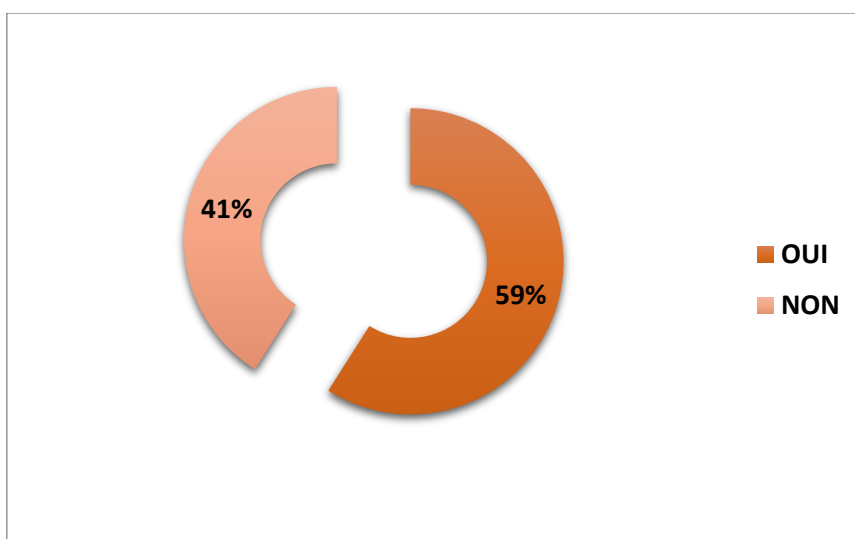
**Figure N° 24 : La manière de retrait au niveau des guichets**



Les porteurs de carte CIB procèdent au retrait de sommes d'argent auprès des guichets bancaires de l'agence bancaire, tous les questionnés sont unanimes à ce propos pour affirmer qu'ils retirent de manière fréquente l'argent auprès des guichets pour 74% des clients contre 26% de manière occasionnelle.

**Q13. A votre avis l'installation des distributeurs automatiques de billets (DAB) à l'extérieur de l'agence bancaire peut-elle constituer une contrainte majeure lors des opérations de retrait ?**

**Figure N° 25 : Appréciation de l'installation de DAB à l'extérieur de l'agence bancaire**



## **Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou**

---

Outre les difficultés de retrait de l'argent auprès des DAB installés à l'extérieur de l'agence caractérisée par les pannes fréquentes, les porteurs de carte sont exposés aux agressions et vols, les agressions des mendiants qui guettent les clients, l'absence de discrétion etc...., nos différentes conversations avec les clients dont beaucoup d'entre eux assimilent ce geste à celui des sinistres organisés en file indienne quête d'aide humanitaire tout au moins dans les premières phases de lancement du produit.

Un paysage analogue est constaté au niveau des DAB d'Algérie-Poste à travers le territoire national en raison du nombre très insuffisant de distributeurs qui sont pris d'assaut par les retraités. Des agressions sont en lieu devant les DAB des agences en plein jour devant une foule passive qui observe le spectacle.

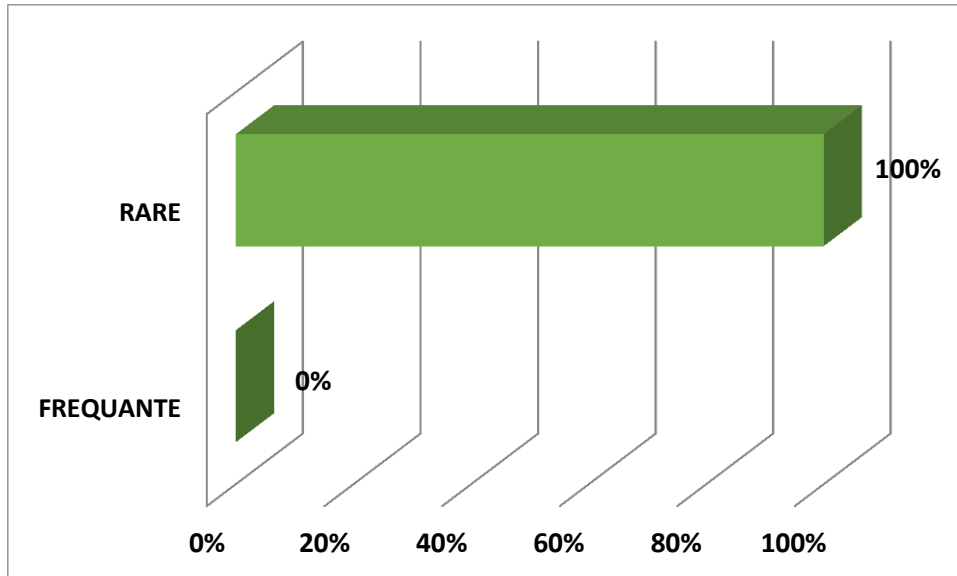
Effectivement le DAB installé à l'extérieur de l'agence constitue une contrainte majeure. Par contre l'installation des automates près du commissariat de sûreté urbaine, regroupement- de la gendarmerie, lieux publics très fréquentés pose beaucoup moins de problème aux clients.

Tandis que d'autres clients pensent qu'il n'y a pas de contraintes à l'installation des DAB à l'extérieur de l'agence pour différentes raisons :

- Jeune âge des porteurs de carte interbancaire CIB.
- Le porteur de carte est accompagné lors du retrait par ses copains, amis, ou parents, est donc escorté ;
- Le porteur de carte est véhiculé, stationne son véhicule face au DAB ;
- Le retrait s'effectue au moment de la présence des agents de sécurité de la banque.

**Q14. Le DAB n'est pas infaillible, certaines erreurs peuvent être générées lors des retraits des billets de banque selon vous de manière ?**

**Figure N° 26 : Fréquence des erreurs sur le retrait**



Le DAB est technologiquement infaillible grâce à la carte à puce qui utilise des Algorithmes cryptographiques intégrés aux normes de sécurité EMV (Eurocard, Mastercard, Visa).

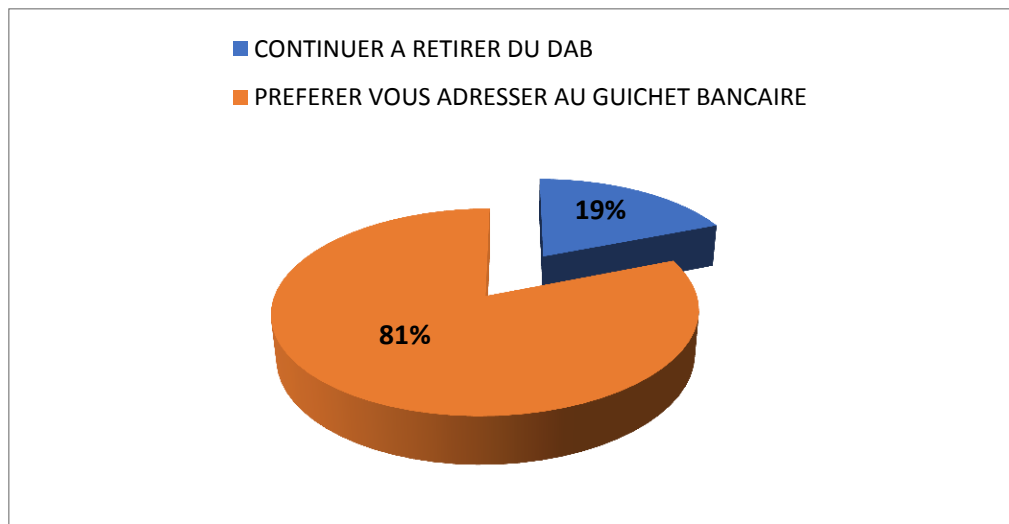
Falsifications par des tiers qui engendrent un débit important en compte du porteur de cartes le plus souvent.

Toutefois les erreurs qui peuvent être générées lors de retraits sont dues aux fraudes et Les concepteurs SATI en collaboration étroite avec EMV fournisseur de logiciels Sont constamment à la recherche de la perfection technologique.

Les clients sont donc unanimes pour affirmer que le phénomène d'infaillibilité est lié au concept technologique et à l'imperfection dans le verrouillage de l'automatisation à l'adresse des fraudeurs.

**Q15. Quelle serait votre réaction lorsque l'erreur est constatée mais ne peut être corrigée immédiatement ?**

**Figure N° 27 : La réaction des porteurs de la carte CIB en cas d'erreurs**



Lorsque l'erreur est constatée sur le DAB et ne peut être corrigée immédiatement par exemple.

Lorsque le porteur de carte est débité à tort à la suite d'une fraude par une tierce personne, 19% de la clientèle continueront à s'adresser aux guichets en utilisant Occasionnellement la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB Les retraits exceptionnels s'opèrent de manière occasionnelle.

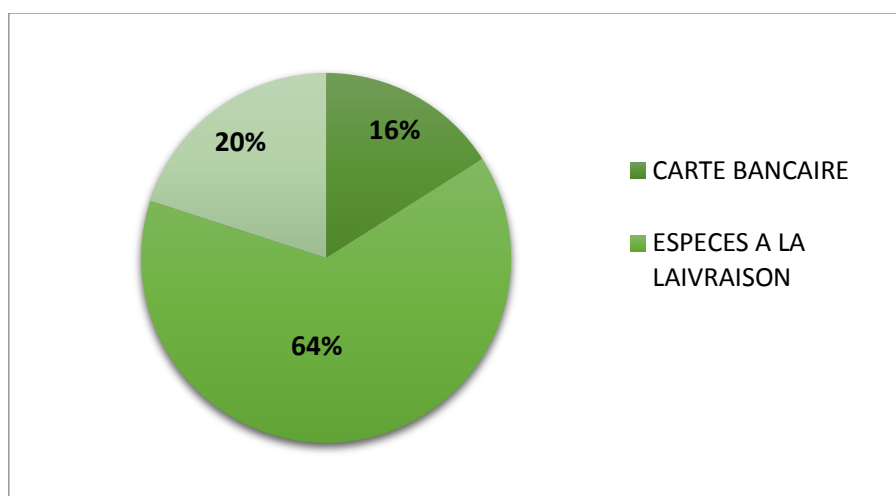
Cette tranche de la clientèle est fidèle au guichet mais utilisent les cartes de retrait de manière exceptionnelle.

Tandis que 81% des clients optent purement et simplement pour le retrait auprès des guichets tout en demeurant porteurs de carte afin d'éviter les réclamations et les pertes de temps inutiles auprès de la Direction de l'agence.

Ce sont donc des clients fidèles aux guichets uniquement.

### Q16. Quel mode de paiement utilisez-vous ?

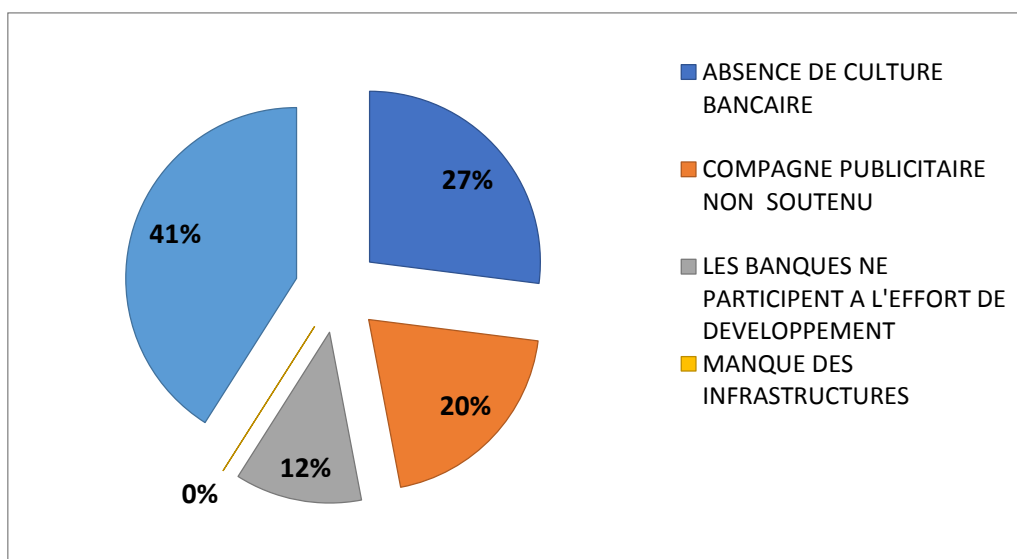
Figure N° 28 : Le mode de paiement utilise par les utilisateurs de la carte CIB



Le graphe suivant représente le pourcentage des modes de paiement utilisés par les détenteurs de la carte CIB ; on remarque que 64% des clients questionnés utilisent le mode en espèces à livraison et les 36% restants sont divisés en 17% pour la carte bancaire et 20% pour d'autres modes.

### Q17. Selon vous, pourquoi le cash est le moyen de paiement le plus répandu en Algérie ?

Figure N° 29 : Appréciation de l'importance du cash en Algérie



## Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou

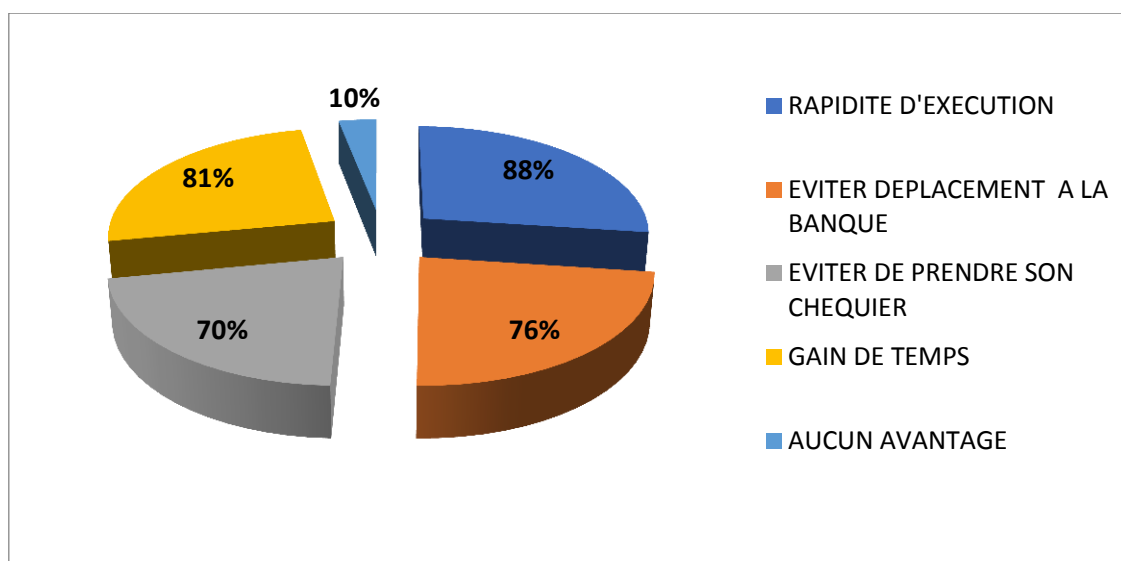
41% des clients interrogés sont unanimes à l'égard du paiement CASH dans les transactions commerciales qui est à l'origine de peur de technologie 27% des clients questionnés répondent que l'absence de culture bancaire est un frein à toute nouveauté technologique et par ricochet participe au développement du monde de paiement CASH ; 20% des clients interroger estiment que la campagne publicitaire concernant les nouveaux produits n'a pas eu l'effet attendu c'est-à-dire une audience importante auprès des populations matérialisés par un score qui n'évolue pas en symbiose les objectifs attendus.

12% représentant les avis des clients relatifs à la non-participation des banques à l'effort de développement de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB.

Le CASH pour nombreux clients représente un acte primitif.

**Q18. A votre avis, quel est le meilleur avantage de l'utilisation de la carte interbancaire CIB?**

**Figure N° 30 : Le meilleur avantage de l'utilisation de la carte CIB**



Rapidité d'exécution de l'opération et gains du temps sont des acquis pour plus de la moitié des clients questionnés.

L'autre moitié de la population questionnée estime que l'utilisation de la carte fait éviter aux titulaires de carte interbancaire CIB des déplacements à la banque et leur fait éviter de prendre de l'argent sur soi pour régler certains achats par exemple. 10% des titulaires de cartes de retrait et de paiement CIB adhèrent que la carte n'a aucun avantage.

### **Le Questionnaire**

**Q1: Avez-vous entendu parler de la carte interbancaire de retrait et de paiement**

- 1- OUI
- 2- NON

**Q2: Si oui, en quelle circonstance ?**

- 1- Médias
- 2- Séminaire
- 3- Réunion de travail
- 4- Regroupement
- 5- Publicité par voie d'affichage
- 6- Autres

**Q3: Etes-vous détenteur de la carte interbancaire CIB ?**

- 1- Oui
- 2- Non

**Q4: Si non, pourquoi vous n'avez pas une carte ?**

**Q5: Comment Avez-vous obtenu votre carte ?**

- 1- A ma demande.
- 2- Sur Proposition de votre banquier.

**Q6: Combien de fois utilisez-vous la carte interbancaire CIB?**

- 1- Deux fois par jour
- 2- Plusieurs fois par semaine
- 3- Une fois par semaine
- 4- Une fois par mois
- 5- Sans réponse

**Q7: Êtes-vous satisfait de cette modalité de paiement ?**

- 1- Oui
- 2- Non
- 3- Pas vraiment

**Q8. Pour quelles raisons utilisez-vous la carte interbancaire CIB?**

- 1- Retrait de l'argent.
- 2- Payer des factures.
- 3- Consultation du solde.

**Q9: Est-ce que la carte interbancaire CIB induits des couts plus importants en comparaison au service réalisé dans des guichets ?**

- 1- Oui
- 2- Non

**Q10: Pensez-vous donc qu'il ya un manque de confiance dans l'utilisation de la carte interbancaire?**

- 1- Oui
- 2- Non

**Q11 : En tant que titulaire de la carte interbancaire CIB, vous arrive-t-il de retirer de l'argent auprès des guichets de l'agence 120 du CPA de Tizi-Ouzou**

- 1- OUI
- 2- NON

**Q12: si oui, le retrait s'effectue-t-il de quelle manière ?**

- 1- Fréquente
- 2- Occasionnelle

**Q13: A votre avis, l'installation des distributeurs automatique de billet (DAB) à l'extérieur de l'agence bancaire peut-elle constituer une contrainte majeure lors des opérations de retraits**

- 1- OUI
- 2- NON

**Q14: Les distributeurs automatiques de billets (DAB) n'est pas infaillible, certaines Erreurs peuvent être générées lors des retraits de billets de banque ?**

- 1- Fréquente
- 2- Rare

## **Chapitre 4 : Le paiement électronique en Algérie cas de CPA Tizi-Ouzou**

---

**Q15: Quelle serait votre réaction lorsque l'erreur est constatée mais ne peut être corrigée immédiatement**

- 1- Continuez-vous à retirer du DAB.
- 2- Préférer-vous s'adresser au guichet bancaire.

**Q16: quel mode de paiement utilisez-vous ?**

- 1- La carte bancaire
- 2- En espèce a la livraison
- 3- Autre

**Q17 : Selon vous, pourquoi le CASH est le moyen de paiement le plus répandu en Algérie?**

- 1- L'absence de culture bancaire.
- 2- Campagne publicitaire timide et non soutenue.
- 3- Les banques ne participent pas à l'effort de développement du produit.
- 4- Manque des infrastructures
- 5- Peur de technologie.

**Q18 : A votre avis, quel est le meilleur avantage de l'utilisation de la carte interbancaire CIB?**

- 1- Rapidité d'exécution
- 2- Eviter le déplacement à la banque
- 3- Eviter de prendre le chéquier
- 4- Gain de temps
- 5- Aucun avantage

# **Conclusion générale**

## Conclusion générale

---

Grâce à la technologie, notre vie devient de plus en plus facile et nous avons accès à plusieurs services. Pour des millions d'êtres humains, la technologie a changé la face du monde depuis déjà plusieurs décennies.

Aujourd'hui, il est tout à fait normal que cette technologie puisse profiter aux personnes aux besoins spécifiques dans la vie est de plus en plus compliqué en raison de leur handicap.

La plus grande variété des moyens de paiement s'adapte à la diversité des situations dans lesquelles les entreprises peuvent se retrouver, au cours de leur transaction cette souplesse vise à faciliter les opérations financières et assurer leur fluidité, tout en limitant au maximum les litiges potentiels.

Le système bancaire algérien a subi de nombreuses réformes en vue de créer une synergie entre les décisions politiques de l'État et les établissements bancaires. Est-ce pour une relance économique et comme objectif l'amélioration des services bancaires en terme d'utilisation des moyens de paiement scripturant dans le règlement des transactions bancaires.

C'est dans ce contexte que la modernisation et le développement des systèmes et moyens de paiement ont été lancés en Algérie. Cette modernisation a permis d'introduire de nouvelles infrastructures de traitement des paiements dans la télécompensation d'échec, le virement télécompensation, les cartes de paiement, le paiement à distance et le paiement électronique.

Quant à l'utilisation de la monnaie électronique à travers le nombre de porteurs de carte CIB et nous avons remarqué que celle-ci est en progression. Mais elle reste inférieure par rapport aux objectifs fixés et de doter l'ensemble de la clientèle de la banque et cela est dû aux contraintes et aux problèmes suivants :

- Insuffisance de textes et de la réglementation ;
- L'équipement informatique est insuffisant en plus des problèmes de coupure d'Internet et de réseau ;

## Conclusion générale

---

- Absences de démarche marketing ;
- Culture monétique (Manque de confiance dans l'utilisation des moyens électroniques) ;
- Le coût annuel de la carte apportée au coût unitaire décourage les clients ;
- Utilisation plus importante de la monnaie en espèces en Algérie ;
- Manque d'équipement et défaillance des réseaux et instruments de paiement bancaire ;
- Le manque de confiance envers la carte interbancaire.

Cette réticence Des clients envers l'utilisation de la carte pourrait être changé. En les amenant à l'utiliser davantage et ce pour la promotion des mesures suivantes:

1. La généralisation de l'utilisation des outils de payement (DAB-GAB-TPE) ;
2. La sensibilisation des commerçants sur l'installation des TPE ;
3. Le renouvellement des billets de banque pour le bon fonctionnement des distributeurs ;
4. Plus davantage et d'introduire plus D'opération dans la carte bancaire (retrait-paiement-transférer...);
5. Mise en place de règles juridiques pour protéger l'utilisateur de la carte.

## Tables des matières

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

**Introduction générale ..... 1**

### **Chapitre 1 : Généralité sur les systèmes de paiement en économie bancaire**

**Section 1 : Quelques définitions relatives aux systèmes de paiement ..... 4**

1.1. Instruments de paiement (means of payment) ..... 4

1.2. Ordre de paiement..... 4

1.3. Paiement..... 5

1.4. Règlement ..... 5

1.5. Compensation ..... 5

**Section 2 : Notion et caractéristique des CIB et des chèques normalisés ..... 6**

2.1. Définition de la monétique..... 6

2.2. Le système de paiement par carte interbancaire ..... 7

2.3. Les caractéristiques d'un système de paiement par carte interbancaire ..... 8

2.4. Le système de paiement par chèque normalisé..... 9

2.5. Les caractéristiques d'un système de paiement par chèque normalisé..... 10

**Section 3 : Typologie des CIB et des chèques normalisés ..... 12**

3.1. Les types des cartes interbancaires ..... 12

a) Les cartes de retrait ..... 12

b) Les cartes de paiement ..... 12

c) Les cartes de garantie de chèque..... 16

d) Le porte-monnaie électronique (PME) ..... 16

e) Le porte monnaie virtuel (PMV)..... 17

3.1.1. Les avantages de paiement par carte interbancaire..... 18

3.1.2. Les inconvénients de paiement par carte interbancaire ..... 20

3.2. Les types des chèques normalisés..... 22

3.2.1. Les avantages du chèque normalisé..... 25

3.2.2. Les inconvénients du chèque normalisé .....	25
Conclusion .....	27

## **Chapitre 2: Le fonctionnement des systèmes de paiement électronique**

### **Section 1 : L'évolution de système de paiement électronique..... 28**

1.1. Les mutations des systèmes de paiement.....	28
1.1.1. La croissance du volume des transactions .....	28
1.1.2. La révolution des technologies de l'information .....	28
1.1.3. L'intervention des autorités de tutelle .....	29
1.1.4. Les enjeux des nouveaux systèmes de paiement .....	29
1.1.5. Le système de paiement interbancaire .....	30
1.1.6. L'internationalisation des mécanismes de paiement .....	32
1.2. Les critères d'efficiences d'un système de paiement.....	33
1.3. Les modalités de paiement.....	34

### **Section 2 : Les participants et les opérations dans un système de paiement électronique ..... 36**

2.1. Les participants dans un système de paiement .....	36
2.1.1. Les banques.....	36
2.1.2. Le centre de compensation.....	37
2.1.3. La banque de règlement .....	37
2.1.4. Le marché monétaire.....	38
2.2. Les opérations dans un système de paiement .....	39
2.2.1. L'émission des ordres du paiement .....	39
2.2.2. La transmission des informations .....	40
2.2.3. Le traitement des informations .....	41

### **Section 3 : Le mode de fonctionnement et les normes applicables au système de paiement..... 42**

3.1. Les normes applicables au système de paiement.....	42
3.2 Le mode de fonctionnement.....	43
3.2.1 Paiement direct au commerçant.....	43
3.2.2 Paiement indirect au commerçant.....	45
Conclusion .....	47

## **Chapitre 3 : Evolution des systèmes de paiement dans les pays Africains**

<b>Section 1: L'évolution des systèmes de paiement en Afrique .....</b>	<b>48</b>
1.1. Le système de paiement Africain dans les Années coloniaux .....	49
1.2. L'évolution de nouvelle technologie dans le système de paiement Africain .....	51
1.3. Les enjeux des nouveaux systèmes de paiement .....	53
1.3.1. Paiement par Chèque .....	53
1.3.2. Paiement par cartes .....	54
1.3.3. Les opérations de télépaiement (mobile banking) .....	54
<b>Section 2 : Evolution de système de paiement en Algérie et l'Ouganda .....</b>	<b>57</b>
2.1. Cas de l'Algérie .....	57
2.2. Cas de l'Ouganda .....	61
a) Argent liquide .....	61
b) Chèques .....	61
c) Système de compensation électronique (ECS) .....	62
d) Paiement par cartes .....	62
e) Le télépaiement .....	63
<b>Section 3: Les risques liés aux systèmes de paiement bancaire Africains .....</b>	<b>65</b>
a. Définition d'un risque .....	65
3.1. L'analyse des risques relatifs au système de paiement .....	66
3.1.1. Le risque opérationnel .....	66
a) Le risque lié au système d'information .....	68
b) Le risque lié aux processus .....	68
c) Le risque lié aux événements extérieurs .....	68
d) Le risque lié aux personnes .....	68
3.1.2. Le risque de liquidité .....	69
Conclusion .....	70

## **Chapitre 4 : Le payement électronique en Algérie cas de la banque crédit populaire CPA agence Tizi-Ouzou**

<b>Section 1: Présentation du CPA et l'agence CPA Tizi-Ouzou.....</b>	<b>71</b>
1.1. Présentation général du CPA banque.....	71
1-2 Organisation de la CPA .....	72
1.2.1 La présidence générale adjointe.....	72

1.2.2 Direction générale de l'inspection .....	72
1.2.3 Direction de l'audit .....	72
1.2.4 Divisions des affaires internationales .....	72
1.2.5 Direction générale adjointe .....	73
<b>Section 2: Généralité sur la carte CIB du CPA et le développement de la monétique au sein de la banque populaire d'Alger .....</b>	<b>74</b>
2.1. Développement de la monétique au CPA de 1989 jusqu'à présent .....	74
2.2. Généralité sur la carte interbancaire CIB.....	76
2.2.1. Définition de la carte CIB .....	76
2.2.2 Les types des cartes interbancaires CIB .....	79
2.2.2.1 La carte classique .....	79
2.2.2.2 La carte GOLD .....	79
2.2.3 Caractéristiques de la carte interbancaire .....	80
2.2.4. Les avantages de la carte CIB.....	80
2.2.4.1. Une grande commodité d'utilisation.....	80
2.2.4.2. Un niveau de sécurité élevé .....	80
2.2.4.3. Souplesse.....	81
2.2.5. Les fonctions de la carte et CIB .....	81
2.2.5.1. La carte de retrait .....	82
2.2.5.2. Cas d'une carte avalée(ou absorbée) .....	83
2.2.5.3. La carte de paiement .....	83
2.2.6. Gestion des risques liés la carte CIB .....	86
2.2.6.1. Cas de vol ou de perte de la carte .....	86
2.2.6.2. Cas de transaction non autorisée.....	87
2.2.6.3. Cas de détection de fraude avérée.....	87
<b>Section 3: Analyse de l'impact de la mise en place d'une carte interbancaire sur la satisfaction des clients du CPA de Tizi-Ouzou agence .....</b>	<b>90</b>
1. Elaboration du questionnaire .....	90
1.1. Questionnaire réalisé avec un échantillon de clientèle du CPA de Tizi-Ouzou .....	90
Q1. Avez-vous entendu parler de la carte interbancaire de retrait et de paiement CIB? .....	93

Q2. Si oui, en quelle circonstance.....	94
Q3. Etes-vous détenteur de la carte interbancaire CIB? .....	95
Q4. Si non, pourquoi vous n'avez pas une carte ?.....	95
Q5. Comment Avez-vous obtenu votre carte?.....	96
Q6. Avec quelle fréquence utiliseriez-vous la carte interbancaire .....	96
Q7. Etes-vous satisfait par cette modalité de paiement ? .....	97
Q8. Pour quelles raison utilisez-vous la carte interbancaire CIB? .....	98
Q9. Est-ce que la carte interbancaire CIB induit des coûts plus importants par rapport au service réalisé dans des guichets ? .....	98
Q10. Pensez-vous donc qu'il y a un manque de confiance dans l'utilisation de la carte interbancaire ? .....	99
Q11. En tant que titulaire de la carte interbancaire CIB, vous arrive-t-il de retirer de l'argent auprès des guichets de l'agence 120 du Tizi-Ouzou .....	100
Q12. Si oui, le retrait s'effectue-t-il de manière? .....	101
Q13. A votre avis l'installation des distributeurs automatiques de billets (DAB) à l'extérieure de l'agence bancaire peut-elle constituer une contrainte majeurs lors des opérations de retrait ?.....	101
Q14. Le DAB n'est pas infaillible, certaines erreurs peuvent être générées lors des retraits des billets de banque selon vous de manière ? .....	103
Q15. Quelle serait votre réaction lorsque l'erreur est constatée mais ne peut être corrigée immédiatement ?.....	104
Q16. Quel mode de paiement utilisez-vous ? .....	105
Q17. Selon vous, pourquoi le cash est le moyen de paiement le plus rependu en Algérie ?.....	105
Q18. A votre avis, quel est le meilleur avantage de l'utilisation de la carte interbancaire CIB?.....	106
Le Questionnaire .....	107
Conclusion générale.....	110